



# Les conséquences psychotraumatiques des violences sexistes et sexuelles

Barreau de Paris , Paris le 23 février 2023

**Dre Muriel SALMONA**

Psychiatre-psychothérapeute  
Présidente de l'association Mémoire Traumatique et Victimologie

site : [memoiretraumatique.org](http://memoiretraumatique.org)

# Les violences faites aux femmes et à leurs enfants

- **Les violences faites aux femmes et aux filles sont avant tout des violences sexistes permises par les inégalités de pouvoir entre les hommes et les femmes, dans un contexte historique de discrimination sexiste et de domination masculine.**
- **[La Déclaration sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes](#) adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies en 1993 (1) donne avec l'article premier la définition suivante de la violence à l'égard des femmes et des filles : « tout acte de violence dirigés contre le sexe féminin, et causant ou pouvant causer aux femmes un préjudice ou des souffrances physiques, sexuelles ou psychologiques, y compris la menace de tels actes, la contrainte ou la privation arbitraire de liberté, que ce soit dans la vie publique ou dans la vie privée. »**
- **La violence contre autrui étant elle-même définie par l'Organisation Mondiale de la Santé (2002) comme : « La menace ou l'utilisation intentionnelle de la force physique ou du pouvoir qui entraîne ou risque d'entraîner un traumatisme ou un décès, des dommages psychologiques, un mal-développement ou des privations. »**

# Les violences faites aux femmes et à leurs enfants

- **La notion de féminicide définie comme le meurtre d'une femme ou d'une fille parce qu'elle est de sexe féminin** (crimes «d'honneur», violence conjugale, meurtres sexuels, meurtre de femmes prostituées, filles éliminées avant ou après la naissance,...). **est de plus en plus utilisée et intégrée dans les lois de plusieurs pays.**
- **Ces violences faites aux femmes et aux filles massivement commises par des hommes sont un fléau qui transcende les pays, les ethnies, les cultures, les classes sociales et les classes d'âge.**
- **Ces violences sont traumatisantes** et représentent une atteinte grave à l'intégrité physique et psychique des femmes et des filles qui en sont victimes.
- **Ces violences sont une affaire de droit**, la loi des différents pays qualifie la plupart d'entre elles en crimes et délits que la justice est supposée reconnaître, punir et réparer, car ces violence sont une violation de leurs droits fondamentaux à la vie, à la sécurité, à une égale protection de la loi, à ne pas subir de discrimination sous aucune forme, à l'égalité et à la dignité, au meilleur état de santé physique et mentale possible, et à ne pas être soumis à la torture ni à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.

# Les violences faites aux femmes et enfants dans le monde

- chiffres de l'[OMS 2013](#) pour les femmes :
  - **1 femme sur 3 a subi des violences physiques ou sexuelles par un partenaire intime (violences les plus fréquentes)**
- chiffres de l'[OMS 2014](#) pour les enfants (enquête de victimation dans 133 pays):
  - 22,4% des adultes ont subi des violences physiques dans l'enfance
  - 36,3% des violences psychologiques, 16,3% des négligences graves
  - **18% des filles ont subi des violences sexuelles, et 7,6% des garçons**
- Derniers chiffres de l'[OMS 2016](#) pour les enfants (enquête Hillis janvier 2016)
  - un enfant sur quatre a subi des violences physiques
  - **une fille sur cinq a subi des violences sexuelles au moins une fois dans sa vie**

# Les violences faites aux filles, aux femmes et à leurs enfants

- **Les chiffres dans le monde sont accablants** : selon [un rapport de l'OMS](#) (2) en 2013, 35% des femmes ont subi des violences physiques et/ou sexuelles de leur partenaire intime, ou des violences exercées par d'autres que leur partenaire, et suivant les pays jusqu'à 71 % des femmes subissent des violences. 1 fille/5 a subi des violences sexuelles (OMS, 2016 ; Hillis)
- Toujours selon ce rapport la plupart de ces violences sont commises dans le cadre de la famille et du couple, presque un tiers de toutes les femmes ayant eu une relation de couple ont subi des violences physiques et/ou sexuelles de leur partenaire intime et 38% du total des meurtres de femmes sont commis par des partenaires intimes..

# Les violences faites aux filles, aux femmes et à leurs enfants

**En France les chiffres sont d'une ampleur considérable En France, 1 femme sur 4 a subi des violences par un partenaire depuis l'âge de 15 ans. et aujourd'hui 108 femmes et 3 enfants ont été tués depuis le début de l'année:**

- **10% des femmes déclarant dans l'enquête ENVEFF (2000) avoir subi des violences conjugales dans l'année qui précède, ce chiffre passant à 25% pour les femmes les plus jeunes (3). 219 000 femmes en 2017, 140 000 enfants vivent dans un foyer violent**
- **19% qui portent plainte pour violences conjugales, 8% de condamnations ; 1% qui portent plainte pour viol conjugal, 0,01% de condamnations en cour d'assise (fréquemment correctionnalisés en délits).**
- **Plus d'1 femme sur 5 (20,4%), déclare dans l'enquête CSF (2008) avoir subi au moins une fois dans sa vie une forme de violences sexuelles (attouchements forcés, tentative de rapports forcés, ou rapports forcés) (4). Parmi elles, 6,8% déclarent au moins un rapport sexuel forcé au cours de leur vie (tandis que les hommes sont 6,8 % à déclarer au moins une forme de violences sexuelles au cours de sa vie et 1,6 % au moins un rapport sexuel forcé).**
- **Les femmes et les filles sont chaque année 203 000 à subir un viol ou une tentatives de viol (94 000 pour les femmes adultes (47% par un conjoint ou ex-conjoint), plus de 130 000 pour les mineures) 10% qui portent plainte, 1% de cour d'assises pour les adultes, 4% de plaintes et 0,3% de cour d'assises pour les mineurs**

# Les violences faites aux filles, aux femmes et à leurs enfants

- **Plus d'1 femme sur 5 (20,4%), déclare dans l'enquête CSF (2008) avoir subi au moins une fois dans sa vie une forme de violences sexuelles** (attouchements forcés, tentative de rapports forcés, ou rapports forcés) (4). Parmi elles, 6,8% déclarent au moins un rapport sexuel forcé au cours de leur vie (tandis que les hommes sont 6,8 % à déclarer au moins une forme de violences sexuelles au cours de sa vie et 1,6 % au moins un rapport sexuel forcé).
- **Les femmes et les filles sont chaque année 203 000 à subir un viol ou une tentatives de viol** (94 000 pour les femmes adultes (47% par un conjoint ou ex-conjoint), plus de 130 000 pour les mineures) 10% qui portent plainte, 1% de cour d'assises pour les adultes, 4% de plaintes et 0,3% de cour d'assises pour les mineurs

# Les violences sexuelles faites aux enfants en France

- 59% des 16% de femmes victimes pendant leur vie de viols et de tentatives de viols, les ont subi mineures, et 67% des 5% d'hommes (France, INSERM INED CSF, 2008)
- Si les dernières études de victimation font état par an de 93 000 viols et de tentatives de viols de femmes majeures et 15 000 viols et de tentatives de viols d'hommes majeurs (CVS-ONDRP 2016) :
  - on estime qu'il y aurait **130 000 viols et de tentatives de viols de mineures et 35 000 de mineurs par an**
- **81% des premières violences sexuelles ont lieu avant 18 ans, 51% avant 11 ans, 21% avant 6 ans** ([Enquête 2015 MTV](#))
- **94% par des proches ; 50% par un membre de la famille** ([Enquête 2015 MTV](#))
- 27% des français connaissent au moins une victime d'inceste dans leur entourage. Au total 6% des Français déclarent avoir été victimes d'inceste, une proportion qui monte à 9% chez les femmes, soit 4 millions de français (sondage AIVI/Harris Interactive, 2015)

# Les violences faites aux femmes et à leurs enfants

- **219 000 femmes subissent des violences physiques et/ou sexuelles par leur conjoint (dont 30% sont victimes de violences sexuelles par leur conjoint) par an, ces violences étant souvent répétées.** 19% des femmes victimes de violences conjugales physiques et/ou sexuelles portent plainte, 30% ont consulté un psychiatre ou un psychologue, 27% ont vu un médecin, 21 % ont parlé de leur situation aux services sociaux. Près d'une victime sur dix (9%) a appelé un numéro vert et la même proportion a rencontré des membres d'une association d'aide aux victimes. Certaines victimes ont pu consulter plusieurs de ces services. Enfin, un peu moins de la moitié des victimes (44 %) n'a fait aucune des démarches citées ci-dessus.
- **400 000 enfants vivent dans des ménages où des femmes adultes sont victimes de violences conjugales, physiques et/ou sexuelles** 42% ont moins de 6 ans contre 33% des enfants de la population de référence.
- **Enfants victimes des violences conjugales en cas de violences conjugales, les études que cite [le Rapport Mondial sur la violence et la santé de l'OMS en 2002](#)** montrent que les enfants sont témoins directs des violences dans 40 à 60% des cas et que 40% de cas de maltraitance sur enfants sont liés à la violence conjugale (27), l'enquête ENVEFF (5) a rapporté que 2/3 des enfants vivant dans des foyers avec violences conjugales en avaient été témoins. Dans le cadre des appels au 119 : 80% des enfants victimes de mauvais traitements ont été témoins de violences conjugales ; pour les parents, les enfants ont été perçu comme cause des violences conjugales dans 19 % des cas ; les violences conjugales augmentent le risque de mauvais traitement aux enfants (6 à 15 fois plus de risque)

# Les violences faites aux filles, aux femmes et à leurs enfants

- **Chaque année entre 120 et 150 femmes sont tuées par leur conjoint ou ex-conjoint, entre 20 et 25 hommes sont tués par leur conjointe ou ex et entre 20 et 30 enfants sont tués dans un contexte de violences conjugales.** le collectif féminicides par (ex)compagnons a déjà dénombré ce jour 45 femmes tuées par leurs conjoints ou ex.
- **En 2019, 146 femmes tuées par leurs conjoints ou ex et 27 hommes**
- **En 2020, 102 femmes tuées par leurs conjoints ou ex et 23 hommes**
- **En 2021, 113 femmes tuées par leurs conjoints ou ex**

# **LES VIOLENCES SEXUELLES FAITES AUX FEMMES ET AUX FILLES**

*Le continuum des violences sexuelles  
tout au long de la vie des femmes*

**Les femmes subissent un continuum et une accumulation de violences sexuelles tout au long de la vie dès leur plus jeune âge.**

**Le facteur de risque principal de subir ou de commettre des violences sexuelles est d'en avoir déjà subi :**

les femmes ayant subi des violences sexuelles et physique dans l'enfance ont un risque x 19 de subir des violences conjugales et sexuelles à l'âge adulte, les hommes ayant subi des violences sexuelles et physique dans l'enfance ont un risque x16 de commettre des violences sexuelles et conjugales à l'âge adulte.(Fulu, 2017).

OMS, 2010 ; IVSEA, 2015 ; Fulu, 2017

# Les violences faites aux filles aux femmes et à leurs enfants

- **Dans la famille les jeunes filles ont été particulièrement victimes de violences au cours de l'enfance et de l'adolescence (enquête CVS, : 23%** des enquêtées ont subi des violences physiques (coups violents, tabassage, menace armée, tentative de meurtre) au cours de leur vie. Dans la plupart des cas, ces violences ont été exercées par des adultes et le plus souvent dans le cadre de la famille. En effet, près des deux tiers des coups et autres brutalités ont été infligés par un membre de la famille ou un proche (père/beau-père ; mère/belle-mère ; famille et proches),
- **14% des enquêtées ont subi des agressions sexuelles (attouchements du sexe, tentative de viol, viol) au cours de leur vie (moins de 21 ans).** C'est majoritairement dans le cadre de la famille que sont commises ces agressions sexuelles et celles-ci sont principalement perpétrées par des proches. Les trois quarts des viols ont été commis par un membre de la famille, un proche ou leur petit ami. Rappelons que [les enfants handicapés subissent quatre fois plus de violence](#), les filles étant les plus touchées par ces violences.

# Les violences faites aux filles aux femmes et à leurs enfants

- **Pour les violences sexuelles dans 80% des cas l'agresseur est connu de la victime** et seules 9% des victimes portent plainte (moins de 2% en cas de viols conjugaux et intra-familiaux) ; 29% des victimes vont consulter un psychiatre et un psychologue, 13% a rencontré des membres d'une association d'aide aux victimes et 11% a parlé de sa situation aux services sociaux, 9% ont appelé un numéro vert d'aide aux victimes. Pour les chiffres vous pouvez consulter la [lettre n°1](#) de l'observatoire national des violences faites aux femmes de novembre 2013.
- **Les femmes jeunes et les filles sont en plus grand danger de subir des violences sexuelles, toutes les études montrent que près de 50% des violences sexuelles sont commises sur des filles de moins de 16 ans, 60% sur des mineures de 18 ans.** La première expérience sexuelle est forcée pour 3 à 24% des femmes suivant les pays (en France 8,7%), et le pourcentage est encore plus élevé parmi les filles de moins de 15 ans (23). De même les femmes et les filles handicapées subissent 3 à 4 fois plus de violences

# Les violences faites aux filles aux femmes et à leurs enfants

- **Aucune femme, aucune fille dans le monde n'est à l'abri de subir des violences en raison de son sexe.** A tout moment de leur vie, dans leur petite enfance, leur enfance, leur adolescence, à l'âge adulte ou pendant leur vieillesse, les femmes peuvent subir de mauvais traitements physiques ou moraux et des violences sexuelles, et vivre dans la peur.
- L'auteur des violences est majoritairement un homme, une personne connue de la victime, le plus souvent un proche. Aucun espace de vie des femmes et des filles n'est protégé. Et les espaces habituellement considérés comme les plus protecteurs - la famille, le couple - où amour, soins et sécurité devraient normalement régner, sont ceux où se produisent le plus de violences.
- **Plus les femmes sont jeunes et/ou en situation de vulnérabilité plus elles subissent de violences :** qu'elles soient mineures, femmes handicapées qui subissent quatre fois plus de violences, femmes sans toit, femmes immigrées, réfugiées, racisées, en situations prostitutionnelles, vivant dans des pays en guerre...).

# Des violences traumatisantes

- **Les violences faites aux femmes et aux filles sont particulièrement traumatisantes sur le plan psychologique et neurologique**, et elles sont à l'origine de chocs psychologiques et de troubles psychotraumatiques graves et fréquents.
- **Les violences subies par les filles, les femmes et leurs enfants sont celles qui ont le plus grand potentiel traumatisant en dehors des tortures** : jusqu'à 58 % des victimes de violences conjugales et de 60 à 80 % des victimes de violences sexuelles risquent de développer un état de stress-post-traumatique contre seulement 24% chez l'ensemble des victimes de traumatismes (1, 2).
- **Les chiffres des violences faites aux femmes étant particulièrement accablants avec le tiers des femmes qui rapportent avoir subi des violences physiques et/ou sexuelles dans leur vie**, le nombre de femmes présentant des troubles psychotraumatiques est très important

# Un grave problème de santé publique

- **"Il s'agit d'un problème mondial de santé publique, d'ampleur épidémique, qui appelle une action urgente"**, nous dit la Dre Margaret Chan, directeur général de l'OMS dans le rapport établi en 2013 avec des données recueillies pour 81 pays
- **Les études internationales et l'Organisation mondiale de la santé en 2010 ont démontré et reconnu qu'avoir subi des violences est un des déterminants principaux de la santé** : soins en psychiatrie (état de stress post traumatique, troubles anxieux, dépressions, tentatives de suicide, insomnies, phobies, troubles de la mémoire, troubles alimentaires, addictions, etc.), en médecine générale (stress, douleurs et fatigue chroniques, etc.), en cardiologie, en gynéco-obstétrique, en gastroentérologie, en endocrinologie, etc., hospitalisations répétées, multiplication des arrêts de travail, mise en invalidité...
- Le **rapport de l'OMS de 2013 (2)** montre que la violence accroît fortement la vulnérabilité des femmes face à toute une série de problèmes de santé à court et à long terme ; il souligne que le secteur de la santé doit prendre plus sérieusement en considération la violence à l'encontre des femmes», a déclaré la Dre Claudia Garcia-Moreno de l'OMS.

# Les troubles psychotraumatiques

- **Les troubles psychotraumatiques sont des conséquences normales et universelles des violences** qui s'expliquent par la mise en place de mécanismes neuro-biologiques et psychiques de survie à l'origine d'une mémoire traumatique.
- **les atteintes sont non seulement psychologiques, mais également neurologiques avec des dysfonctionnements importants des circuits émotionnels et de la mémoire, visibles sur des IRM**, dont nous connaissons depuis plusieurs années les mécanismes psychologiques et neuro-biologiques
- **Ils ne sont pas liés à la victime mais avant tout à la gravité de l'agression, au caractère insensé des violences, à l'impossibilité d'y échapper, ainsi qu'à la mise en scène terrorisante et à l'intentionnalité destructrice de l'agresseur.** La vulnérabilité de la victime (liée au handicap, à la maladie, à l'âge et au fait d'avoir déjà subi des violences) est un facteur aggravant de ces psychotraumatismes.

# Les troubles psychotraumatiques

- **Sans une prise en charge adaptée ces troubles psychotraumatiques peuvent durer des années, des dizaines d'années, voire toute une vie.**
- **Ils sont à l'origine pour les victimes traumatisées d'une très grande souffrance mentale et d'un possible risque vital (suicide, conduites à risque).**
- **Ils ont un impact considérable sur leur santé démontré par les études internationales que ce soit sur leur santé mentale (troubles anxieux, dépressions, troubles du sommeil, troubles cognitifs, troubles alimentaires, addictions, etc.), leur santé physique (troubles liés au stress et aux stratégies de survie), la santé de leurs enfants et leur qualité de vie.**
- **Les troubles psychotraumatiques liés aux violences sont à l'origine d'une importante demande de soins, d'hospitalisations répétées, d'arrêt de travail, de mise en invalidité, etc.** Et nous savons aussi qu'avoir subi des violences est un des principaux déterminants voire le déterminant principal (quand les violences ont été subies dans l'enfance) de l'état de santé des personnes même 50 ans après.

# Les troubles psychotraumatiques

- **Alors que nous disposons depuis plus de 10 ans de toutes les connaissances nationales et internationales, la gravité de leurs conséquences psychotraumatiques fait toujours l'objet au mieux d'une méconnaissance, d'une sous-estimation et parfois même d'un déni** que ce soit auprès des professionnels et du grand public.
- **Et l'immense majorité des femmes victimes de violences se retrouvent seules, abandonnées, sans reconnaissance des préjudices subis, ni de leurs conséquences, sans protection, ni soins adaptés,** à elles de survivre dans une grande souffrance et une insécurité totale, de se protéger et se réparer comme elles peuvent.
- **De plus les stratégies de survie, qu'elles sont dans l'obligation de développer, sont un facteur d'exclusion, de pauvreté, et de vulnérabilité à de nouvelles violences.** Sont en cause une loi du silence implacable qui s'impose à elles, et un manque de formation des professionnels qui ne sauront pas dépister les violences, ni rechercher, diagnostiquer puis soigner les troubles psychotraumatiques.

# Les troubles psychotraumatiques un scandale de santé publique

- **Comme je le dénonce dans mon ouvrage *Le livre noir des violences sexuelles* cet abandon sans protection ni soin de la très grande majorité des victimes de violences est un véritable scandale de santé publique.** D'autant plus que nous disposons depuis plus de 10 ans de toutes les connaissances nationales et internationales sur la réalité des violences et la gravité de [leurs conséquences psychotraumatiques](#) .
- **Ces troubles psychotraumatiques peuvent durer des années, des dizaines d'années, voire toute une vie, et ils ont un impact considérable sur leur santé, la santé de leurs enfants, leur insertion sociale et professionnelle et leur qualité de vie.** Ils représentent également un coût financier très important pour les États.

# Les troubles psychotraumatiques

- **Nous savons très bien décrire cliniquement ces troubles psychotraumatiques, les diagnostiquer, et nous savons les traiter efficacement** (avec une récupération des atteintes neurologiques grâce à la neuroplasticité du cerveau), nous savons aussi qu'avoir subi des violences particulièrement dans l'enfance est un des déterminants principal voire le déterminant principal (quand les violences ont eu lieu dans l'enfance) de l'état de santé des personnes même 50 ans après (Felitti et Anda, 2010) (11).
- **Et nous savons enfin que laisser des victimes de violences traumatisées sans soin est un facteur de risque de reproduction de violences de proche en proche et de générations en générations**, les victimes présentant un risque important de subir à nouveau des violences, et aussi d'en commettre pour un petit nombre d'entre elles (ce qui suffit à alimenter sans fin un cycle des violences), comme je l'explique dans mon article [Lutter contre les violences passe par la protection et le soin des victimes](#)

# La formation des professionnels de santé

- **Pourtant, à l'heure actuelle, les médecins et les autres professionnels de la santé ne sont toujours pas formés ni en formation initiale, ni en formation continue.** Lors d'[une enquête récente auprès des étudiants en médecine](#) en 2013 (13) plus de 80 % ont déclaré ne pas avoir reçu de formation sur les violences et 95% ont demandé une formation pour mieux prendre en charge les victimes de violences ; et l'offre de soins adaptés est très rare, et n'est pas répartie sur tout le territoire et les DOM-TOM.
- **Le dépistage systématique et universel par les professionnels de santé, seul garant pour un réel dépistage des victimes de violences, et une véritable prévention primaire, et recommandé par les études internationales,** est encore très loin d'être mis en place. En France malgré le rapport Lebas seuls quelques professionnels de santé et quelques services d'obstétrique le font à l'heure actuelle.

# Des textes internationaux et européens

- **Les États ont pourtant l'obligation de protéger les femmes contre la violence et d'assurer soins, justice et réparations aux victimes.**
- **Dans son article 6 la Convention de l'ONU sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes ([CEDAW](#)), invitait en 1979 les États à prendre « toutes les mesures appropriées, y compris les dispositions législatives, pour réprimer, sous toutes leurs formes le trafic des femmes et l'exploitation de la prostitution des femmes » .**
- **Le Conseil de l'Europe a adopté en 2002 un texte juridique, [« la Recommandation »](#), définissant une approche globale pour mettre fin à la violence envers les femmes .**
- **En 2005, dans [la Déclaration de Varsovie](#) (16), les chefs d'Etats et les chefs de gouvernement du Conseil de l'Europe ont réaffirmé leur engagement à combattre la violence à l'égard des femmes sous toutes ses formes.**
- **la [Convention d'Istanbul](#) (17) du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre les violences à l'égard des femmes et de la violence domestique (convention contraignante considérée comme "norme d'excellence" par [l'ONU-Femmes](#)) à la session de la Commission de la Condition de la Femme tenue à New York, la Dre Chan s'est jointe au Secrétaire général des Nations Unies et aux chefs d'autres entités des Nations Unies pour demander que la « tolérance zéro » s'applique à la violence à l'encontre des femmes.**

# Des textes nationaux

- **En France il existe un arsenal juridique important qui en prend en compte les violences faites aux femmes, arsenal encore à parfaire mais qui pourrait s'il était réellement appliqué être déjà efficace. De plus en plus d'efforts sont faits pour lutter contre ces violences et il semblerait qu'enfin une prise en compte de ce grave problème de santé publique soit en train d'émerger :**  
nous avons à nouveau [un ministère des Droits des femmes](#), depuis 2012, un haut conseil à l'égalité femmes hommes, un observatoire national des violences faites aux femmes, la [MIPROF](#) (mission inter-ministérielle de lutte contre les violences faites aux femmes et de lutte contre la traite des êtres humains) qui a mis en place un groupe de travail sur la formation des professionnels de santé, [un quatrième plan interministériel triennal de lutte contre les violences faites aux femmes](#) et de nouvelles loi qui améliorent la protection des victimes de violences ([le projet d'une loi cadre sur les droits des femmes](#) avec un volet pour améliorer la protection des femmes victimes de violences qui a été adopté par le Sénat en première lecture le 17 septembre 2013, [loi de renforcement de la lutte contre le système prostitutionnel](#) (adopté par l'assemblée nationale le 4 décembre 2013) et un [projet de loi](#) pour la ratification de la convention d'Istanbul ayant été présenté à l'Assemblée nationale le 15 mai 2013.

# Des soins adaptés nécessaires

- Mme Najat Valaud-Belkacem, qui était ministre des Droits des femmes s'est prononcée [le 3 septembre 2013](#) sur la nécessité que les femmes victimes de violences puissent recevoir **des soins rapides sans frais par des professionnels formés** : « Ces soins sont de plus en plus pertinents, de mieux en mieux adaptés.
- **Il s'agit de les diffuser, pour qu'ils soient de plus en plus connus. La psycho-traumatologie apporte désormais des réponses solides.** Il faut veiller à ce que l'offre de soin soit à la hauteur des besoins. L'objectif est simple : faire en sorte qu'une victime de violences puisse s'inscrire, rapidement et sans frais, dans un protocole de soins établi selon les règles de l'art.»

# Les violences faites aux filles, aux femmes et à leurs enfants

- **Les violences faites aux femmes et aux filles englobent la violence physique, sexuelle et psychologique exercée au sein de la famille, au sein des relations intimes avec des partenaires, au sein des institutions, du travail, dans le cadre du soin, des études, du sport et dans les espaces publics.** Cet ensemble comporte aussi les mariages précoces, les mariages forcés, les violences liées à la dot, les crimes d'honneur, les mutilations sexuelles féminines et les autres pratiques traditionnelles préjudiciables à la femme. Il faut y ajouter la violence liée à la traite et à l'exploitation des êtres humains, au proxénétisme et à la prostitution. En font également partie la violence perpétrée ou tolérée par l'Etat, et les crimes commis contre les femmes durant les conflits armés.
- **Les violences permettent à leurs auteurs d'alimenter maints stéréotypes qui confortent toutes les formes de domination, des hommes sur les femmes, des riches sur les pauvres, des puissants sur les faibles,** stéréotypes qui, sans ces violences, auraient dû disparaître.

# Des troubles neuro-biologiques

- **L'impact des violences sexuelles chez les victimes est non seulement psychologique avec des troubles psychotraumatiques très fréquents, mais également neuro-biologique, (avec des atteintes de circuits neurologiques et des perturbations endocriniennes des réponses au stress).**
- **Une étude récente menée par une équipe de chercheurs internationaux (allemands, américains et canadiens), et publiée début juin 2013 dans l'"American Journal of Psychiatry", a mis en évidence des modifications anatomiques visibles par IRM de certaines aires corticales du cerveau de femmes adultes ayant subi dans l'enfance des violences sexuelles. ces aires corticales qui ont une épaisseur significativement diminuée par rapport à celles de femmes n'ayant pas subi de violences sont celles qui correspondent aux zones somato-sensorielles des du corps ayant été touchées lors des violences**
- **Récemment, des altérations épigénétiques ont également été mises en évidence chez des victimes de violences sexuelles dans l'enfance, avec la modification d'un gène (NR3C1) impliqué dans le contrôle des réponses au stress et de la sécrétion des hormones de stress (adrénaline, cortisol), altérations qui peuvent être transmises à la génération suivante.**

# Un problème majeur de santé publique

- <sup>1</sup> Avoir subi des violences, surtout pendant l'enfance, est un déterminant majeur de la santé des adultes (ONU), même cinquante ans après (étude de Felitti et Adda, 2010) si il n'y a pas de prise en charge spécifique, avec une corrélation très importante avec la survenue d'accidents cardio-vasculaires, de morts précoces, de suicides, de dépressions, d'addictions, d'obésité, de troubles psychiatriques, de conduites addictives, de marginalisation, de délinquance,**
- <sup>1</sup> Avoir subi des violences est le déterminant principal pour subir des violences ou en commettre ... (ONU, 2010)**
- <sup>1</sup> c'est un problème majeur de santé publique**

# Un problème majeur de santé publique

- 1 **Les conséquences des violences sur la santé sont actuellement très bien documentées par de très nombreuses études internationales (des revues analytiques très référencées de ces études internationales ont été faites en 2010 par**
- 1 **A. McFarlane** The long-term costs of traumatic stress: intertwined physical and psychological consequences *World Psychiatry*,
- 1 **et en juin 2011 par la Dre Michèle C. Blake** dans l'*American Journal of Lifestyle Medicine : Intimate partner violence and adverse Health Consequences : implications for clinicians*)
- 1 **et reconnues par [l'Organisation Mondiale de la Santé en 2010](#),**

# LES VIOLENCES CONJUGALES

- 1 Il s'agit d'**un processus** au cours duquel un partenaire ou un ex-partenaire adopte à l'encontre de l'autre des comportements agressifs, violents et destructeurs.
- 1 **Le recours à la violence a pour objectif le contrôle et la domination de l'autre, la victime est sous emprise de l'agresseur. La violence englobe la violence physique, verbale, psychologique, sexuelle, économique.**
- **les violences conjugales touchent en majorité les femmes** , elles constituent **des circonstances aggravantes** pour la justice et sont considérées comme **un délit** quelque soit l'ITT pénale (incapacité totale de travail) ou un crime (homicide, viol, actes de torture ou de barbarie).
- **.Elles sont intentionnelles et spécifiques**
- **Elles sont fréquentes, répétées et durables, elles continuent fréquemment après la séparation.**
- **Elles touchent toutes les couches de la société, tous les âges.**
- **Elles ont de graves répercussions sur la santé physique et mentale des femmes et des enfants sociales = problème de santé publique**
- **Elles de graves répercussions sociales = problème sociopolitique.**

# Violences et grossesse

- La grossesse est une situation de **plus grande vulnérabilité**
- Elle implique normalement plus de protection, la femme enceinte est censée être valorisée socialement
- Les violences pendant une grossesse sont particulièrement **impensables** et elles sont donc **les plus méconnues**, elles sont **sous-estimées voir niées**
- Les femmes enceintes qui subissent des violences se sentent d'autant plus isolées, en échec et « anormales »
- Les violences peuvent précéder la grossesse, débuter pendant la grossesse et continuer après la grossesse
- Les violences vont avoir de lourdes conséquences sur le déroulement de la grossesse (grossesse précoce, non désirée, IVG, mauvais suivi, grossesse à risque, HTA, diabète, risque d'avortement, d'accouchement prématuré, de mort foetale, d'hypotrophie, etc...)
- Quand elles précèdent la grossesse, **un viol peut-être à l'origine de la grossesse**

# Les violences pendant la grossesse

- **Les violences pendant la grossesse concernent plus de 6 % des femmes enceintes**
- **Elles sont un facteur de risque très important pour la santé de la mère, du fœtus et du nouveau-né avec de graves conséquences sur le suivi, le déroulement de la grossesse, le travail, l'accouchement et le post-partum, il est d'autant plus nécessaire de dépister ces violences le plus tôt possible.**
- **Les femmes de 15 à 45 ans ont déclaré des taux de violences plus élevés que celles de plus de 45 ans, période (15-45) qui correspond aux années de procréation de la femme (enquête canadienne, Ottawa, 1999)**
- **Chez les femmes qui ont déclaré des violences pendant leur grossesse, 90% ont subi des violences dans les 3 mois suivant l'accouchement, le nombre de violences ayant augmenté après la naissance (Muhajarine, 1999).(45).**

# Violences conjugales pendant la grossesse

- **40% des violences conjugales ont débutées pendant la grossesse**, les femmes victimes enceintes étaient **4 fois plus nombreuses** que les autres femmes victimes à dire qu'elles avaient subi des violences « extrêmement graves » (coups, strangulation, menaces de mort par armes, agressions sexuelles), **45% des femmes victimes de violences pendant leur grossesse ont subi des blessures physiques dont 10% ont déclaré avoir souffert de lésions internes et subi une fausse-couche** (enquête nationale canadienne auprès de 12300 femmes, 1993).
- les femmes enceintes victimes de violences conjugales ont **de 40 à 60 % plus de risque d'hypertension artérielle et de saignements vaginaux**, le risque de prématurité est de **37% plus élevé**; le taux d'hypotrophie est de **17% plus élevé** (Silverman,2006);
- Il a été démontré qu'un traumatisme non pénétrant infligé à l'abdomen maternel peut provoquer **un décollement du placenta, un travail et un accouchement prématuré, une hémorragie foeto-maternelle et la mort du fœtus** (Purwar,1999)
- Les femmes victimes de violences déclarent **2 fois plus de fausses-couches antérieures** (Saurel-Cubizolles et al.,1997);

# les enfants victimes des violences conjugales

- **Les enfants sont particulièrement exposés à des troubles psychotraumatiques lors des violences conjugales avec 60% de risque de développer un état de stress post-traumatique**
- **les enfants lors de violences conjugales vivent dans un climat de grande insécurité et de terreur, toute leur énergie passe dans la mise en place de stratégies de survie et de défense**
- **Il est essentiel de les protéger, d'assurer leur sécurité et de leur donner des soins spécialisés**
- **Il est essentiel aussi pour leur avenir de leur donner une meilleure image du monde adulte, en leur redonnant confiance en un monde d'égalité, de fraternité et de justice où la loi du plus fort ne règne plus**

# les conséquences des troubles psychotraumatiques sur les enfants

- **Les enfants témoin des violences conjugales présentent davantage de problème de santé :**
  - retard de croissance, allergies, troubles ORL et dermatologiques, maux de tête, maux de ventre, troubles du sommeil et de l'alimentation, et ils sont plus victimes d'accidents (8 x plus d'interventions chirurgicales)
- **ils présentent fréquemment des troubles de l'adaptation :**
  - phobies scolaires, angoisse de séparation, hyperactivité, irritabilité, difficultés d'apprentissage, troubles de la concentration
- **ils présentent fréquemment des troubles du comportement**
  - 10 à 17 fois plus que des enfants dans un foyer sans violence, dont des comportements agressifs vis à vis des autres enfants, 50% des jeunes délinquants ont vécu dans un milieu familial violent dans l'enfance

# les conséquences des troubles psychotraumatiques

- **Les enfants traumatisés par des violences conjugales peuvent présenter à l'âge adulte (Rossman – 2001) une augmentation :**
  - du risque d'être à nouveau **victimes de violences tout au long de la vie**
  - du risque de présenter **des conduites agressives**
  - du risque de présenter **des conduites à risque**
  - du risque de présenter **des conduites délinquantes et des troubles psychiatriques** (40 à 60 % d'hommes violents avec leur partenaires ont été témoin de violence conjugale dans l'enfance).
- **Les troubles psychotraumatiques peuvent représenter pour ces enfants un risque vital :**
  - avec une augmentation du risque d'avoir **un accident mortel** et une **augmentation du risque suicidaire** ( à x 20)

# Les violences psychologiques

- **Au sein du couple des conjoints (majoritairement des hommes) peuvent s'autoriser à exercer des violences psychologiques dans le cadre d'un rapport de domination et d'instrumentalisation sur leur partenaire et sur les enfants, le plus souvent en toute impunité (au 39-19, 84% des violences rapportées sont des violences psychologiques) parce que notre société inégalitaire banalise voir tolère ces violences**
- **Ces violences sont le plus souvent des conduites dissociantes et anesthésiantes, d'auto-traitement. Elles sont une drogue et génèrent une véritable addiction** qui permet aux agresseurs d'échapper à situations de stress, de malaise et de souffrance psychique liée à une mémoire traumatique provenant le plus souvent de violences subies dans l'enfance ou de violences conjugales dont ils ont été témoins.
- **Ces rapports de domination parasitent gravement les relations de couple entre les hommes et les femmes du fait des stéréotypes véhiculés mais aussi des symptômes psychotraumatiques qui brouillent les représentations sur les rapports amoureux et la sexualité des hommes et des femmes**

# Les violences psychologiques

- **Ces violences psychologiques sont souvent présentes dès les premières rencontres** mais elles sont noyées dans un climat de séduction
- **Elles sont repérées mais la conjointe ne s'autorise pas à en tenir compte du fait des stéréotypes sexistes véhiculés par la société** (les hommes c'est comme ça ils sont maladroits, ils sont exigeants, ils ont des besoins sexuels, dans un couple il faut faire des concessions, les femmes sont plus sensibles et romantiques, c'est normal d'être au service de l'homme que l'on aime) **et du fait qu'elle pense que ce n'est pas intentionnel** (il ne se rend pas compte, il a souffert, je vais le changer, lui expliquer...) et du fait de la tolérance de la société aux comportements de pression et d'abus d'autorité
- **Elles vont s'intensifier ensuite progressivement tissant une toile d'araignée autour de la victime** au fur et à mesure de son engagement et des efforts qu'elle va déployer pour s'adapter

# Les violences psychologiques

- **L'arme principale utilisée lors de violence psychologique est l'incohérence au niveau de la communication** : incohérence au niveau des propos, des attitudes, des réactions, des comportements, des émotions,
- **associé à la mise en place de tout un climat d'intimidation, de pression, de dénigrement, de critiques incessantes et d'humiliation.**
- **Cette incohérence et ce climat va rapidement déstabiliser la victime et entraîner chez elle une paralysie psychique, une grande confusion, une importante douleur morale** et des stratégies de survie et d'évitement qui vont entraîner la détérioration de son image et un sentiment douloureux d'incompétence que ce soit au niveau intellectuel, comportemental, relationnel, social et émotionnel très culpabilisant.
- **Ce processus transforme la victime en esclave soumise, robotisée, sous emprise à la merci de l'agresseur**

# Les violences sexuelles

- **Les violences sexuelles n'ont rien à voir avec le désir sexuel** ce sont des violences particulièrement efficaces pour exercer sur autrui **une domination, mettre en place une emprise, dégrader, détruire, réduire en esclavage, instrumentaliser** les victimes pour son confort personnel (comme « médicaments », comme « source de revenus », comme « esclave »)
- **L'auteur des violences est seul responsable de ses actes**, les violences sont intentionnelles et le plus souvent préméditées, la victime est piégée dans un scénario qui ne la concerne pas
- **Elles sont utilisées comme armes de guerre (de plus en plus), comme instruments de tortures, comme armes de domination, d'esclavage, de soumission et de prise de possession** du corps et du psychisme des victimes
- **Tout comme la torture la dégradation, l'humiliation, l'atteinte à la dignité humaine génèrent chez les victimes un sentiment de mort psychique et de réification**, elles se perçoivent comme des survivantes et même comme des « mortes vivantes » réduites à des objets, leur vie devient un enfer

# Les violences sexuelles

- **Les hommes (majoritairement) peuvent s'autoriser à exercer des violences sexuelles dans le cadre d'un rapport de domination et d'instrumentalisation sur les enfants et les femmes, le plus souvent en toute impunité (en France moins de 10% des viols (12 000/120 000) font l'objet d'une plainte et 3% d'un jugement et 1% d'une condamnation 1200/120 000), parce que notre société inégalitaire banalise voir tolère ces violences**
- **Ces violences sexuelles des adultes sur les enfants et des hommes sur les femmes sont le plus souvent des conduites dissociantes et anesthésiantes, d'auto-traitement. Elles sont une drogue et génèrent une véritable addiction qui permet aux agresseurs d'échapper à une souffrance psychique liée à une mémoire traumatique provenant le plus souvent par de violences subies dans l'enfance.**
- **Ces violences sexuelles sont tellement omniprésentes qu'elles parasitent gravement les relations amoureuses entre les hommes et les femmes du fait des stéréotypes véhiculés mais aussi des symptômes psychotraumatiques qui brouillent les représentations sur la sexualité des hommes et des femmes**

# Un crime ou un délit parfait ?

- **Les violences sexuelles sont le prototype de « crime parfait »**
- **Dans l'immense majorité les agresseurs restent impunis** (pour les viols seulement 10 % font l'objet de plaintes, 3% de jugement)
- **La loi du silence règne particulièrement à l'intérieur des familles, du couple des institutions des entreprises**, c'est à la victime de ne pas faire de vagues, de ne pas « détruire » la famille, le couple..., d'être compréhensive ....., d'être gentille ....., que ce n'est pas si grave, qu'il y a pire ailleurs ...
- **Un pourcentage important des victimes mineures de violences sexuelles 38 % vont être totalement amnésique des faits à l'âge adulte (étude WILLIAM, 1994) ou être amnésique 59 % lors de période plus ou moins longues(étude Briere, 1993)**
- **La méconnaissance des conséquences psychotraumatiques des violences, des mécanismes neuro-biologiques en jeu**, font que les symptômes présentés par les victimes sont presque jamais reliés aux violences, les professionnels des secteurs du social et de la santé posent encore trop rarement la question des violences subies particulièrement sexuelles
- **Le déni des agressions sexuelles chez les victimes est extrêmement fréquent et que les allégations mensongères des victimes sont rares < à 3% et que 22% des victimes par peur se rétractent**

# Les situations prostitutionnelles

- **Les situations prostitutionnelles sont multi-traumatiques avec des violences répétées et prolongées** constituant de graves atteintes à l'intégrité psychique et physiques et aux droits fondamentaux de l'être humain, **elles réifient les femmes en les transformant en marchandises**
- **c'est un processus d'emprise, de soumission, d'asservissement et de mise en esclavage par de multiples violences exercées le plus souvent depuis la petite enfance** (maltraitance 59%, agression sexuelles dans l'enfance de 55% à 90%, étude de Mélissa Farley en 2003 (dans 9 pays et 854 personnes prostituées) : 63% avec en moyenne 4 auteurs pour chaque enfant), la majorité des situations prostitutionnelles débutent avant 18 ans (moyenne 13-14 ans)
- **pendant la situation prostitutionnelle des violences graves, fréquentes et répétées**: 71% des personnes prostituées ont subis des violences physiques avec dommages corporels (clients, proxénètes), 63% ont subis des viols, 64% ont été menacées avec des armes, 75% ont été en situation de SDF à un moment de leur parcours, 89% veulent sortir de la prostitution
- **Elles entraînent de graves troubles psychotraumatiques accompagnées de troubles de la personnalité très importants** (dissociation, dépersonnalisation, décorporalisation, perte d'identité, anesthésie émotionnelle et physique, «robotisation»), **68% à 80 % d'état de stress-post-traumatique**

# Les psychotraumatismes

- **Définition du traumatisme :**

- phénomène d'effraction du psychisme et de débordement de ses défenses par les excitations violentes lié à la survenue d'un événement agressant ou menaçant pour la vie ou l'intégrité physique ou psychique d'une personne qui y est exposée comme victime, comme témoin ou comme acteur (L. Crocq)

- **Définition du psychotraumatisme :**

- Personne ayant vécu un ou plusieurs événements traumatiques ayant menacé leur intégrité physique et psychique ou celle d'autres personnes présentes, ayant provoqué une peur intense, un sentiment d'impuissance ou d'horreur et ayant développé des troubles psychiques liés à ce(s) traumatisme(s) (DSM IV)

- **On distingue deux types de psychotraumatismes :**

- **Psychotraumatisme de type I** quand l'évènement est unique
- **Psychotraumatisme de type II** quand l'évènement est répété ou durable

# LES PSYCHOTRAUMATISMES

- **Les psychotraumatismes sont liés à des mécanismes psychologiques et neurobiologiques de sauvegardes exceptionnels (découverts depuis seulement quelques années) mis en place par le cerveau pour échapper à un risque vital intrinsèque cardiovasculaire et neurologique induit par une réponse émotionnelle dépassée et non contrôlée (stress extrême) par un psychisme en état de sidération**
- **Ces mécanismes neurobiologiques de sauvegardes exceptionnels s'apparentent à une disjonction du circuit émotionnel lors d'un survoltage par stress extrême et sont à l'origine d'une mémoire traumatique, de troubles dissociatifs et d'une anesthésie psychique et physique qui vont être responsables des symptômes les plus graves des psychotraumatismes et d'une grande souffrance.**

# les troubles psychotraumatiques

- **Ces troubles psychotraumatiques sont méconnus, sous-estimés, rarement dépistés et diagnostiqués par les professionnels de la santé** qui n'ont pas été formés pendant leurs études médicales à la psychotraumatologie et à la victimologie, et qui ne le sont toujours pas
- **Ces troubles psychotraumatiques sont spécifiques et le symptôme principal : la mémoire traumatique** (les réminiscences des violences) **est pathognomonique** c'est à dire non seulement caractéristique des violences traumatisantes mais aussi pouvant établir la preuve diagnostique d'un traumatisme
- **Or la prise en charge des troubles psychotraumatiques et de leurs conséquences est essentielle et doit être la plus précoce possible** ce qui la rend d'autant plus efficace et ce qui permet d'éviter des vies fracassées, et d'arrêter des violences subies ou agies qui se produisent de générations en générations.

# les troubles psychotraumatiques

- **Mémoire traumatique et dissociation sont responsables de toutes les conséquences médicales (somatiques et psychologiques) les plus sévères les plus chroniques et les plus handicapantes,**
- **Ce sont des conséquences normales et habituelles des situations de violences,** elles ne sont pas dues à des caractéristiques intrinsèques de la victime, toutes les victimes de violences peuvent développer ces troubles
- **Conséquences sociales des violences sur l'apprentissage, sur les capacités cognitives, sur la socialisation, sur les risques de conduites asociales et de délinquance, sur les risques d'être à nouveau victime de violences ou d'en être auteur.**

# méconnaissance des troubles psychotraumatiques

- **Tradition de sous-estimation des violences faites aux enfants**, de leur gravité, de leur fréquence, tradition de banalisation d'une grande partie de celles-ci, voire de justification (violence éducative : châtiments corporels)
- **Méconnaissance de la gravité des conséquences sur la santé des violences, particulièrement sur la santé psychique**, les violences sont « **des situations anormales entraînant des conséquences psychotraumatiques normales** » fréquentes, graves et durables liées à la mise en place de mécanismes psychologiques et neurobiologiques de sauvegarde.
- **Méconnaissance des conséquences sociales des violences** sur l'apprentissage, sur les capacités cognitives, sur la socialisation, sur les risques de conduites asociales et de délinquance, sur les risques d'être à nouveau victime de violences ou d'en être auteur.

# les troubles psychotraumatiques

- **Ces troubles psychotraumatiques sont à l'origine :**
  - **d'une dissociation entraînant une anesthésie émotionnelle** accompagnée de troubles de la conscience (sentiment d'irréalité, d'être spectateur de la scène violente, de dépersonnalisation, absences)
  - **d'une mémoire traumatique**, véritable bombe à retardement, avec des réminiscences intrusives faisant revivre sans fin les violences avec la même souffrance et la même détresse
  - **d'une hypervigilance, de conduites de contrôle et d'évitements et conduites à risques** qui sont des stratégies efficaces mais très handicapantes pour échapper à la mémoire traumatique
- **Ils sont aussi à l'origine de troubles cognitifs, de troubles du comportement et de la personnalité**
- **ce sont des conséquences normales et spécifiques de de violences traumatiques**

# méconnaissance des troubles psychotraumatiques

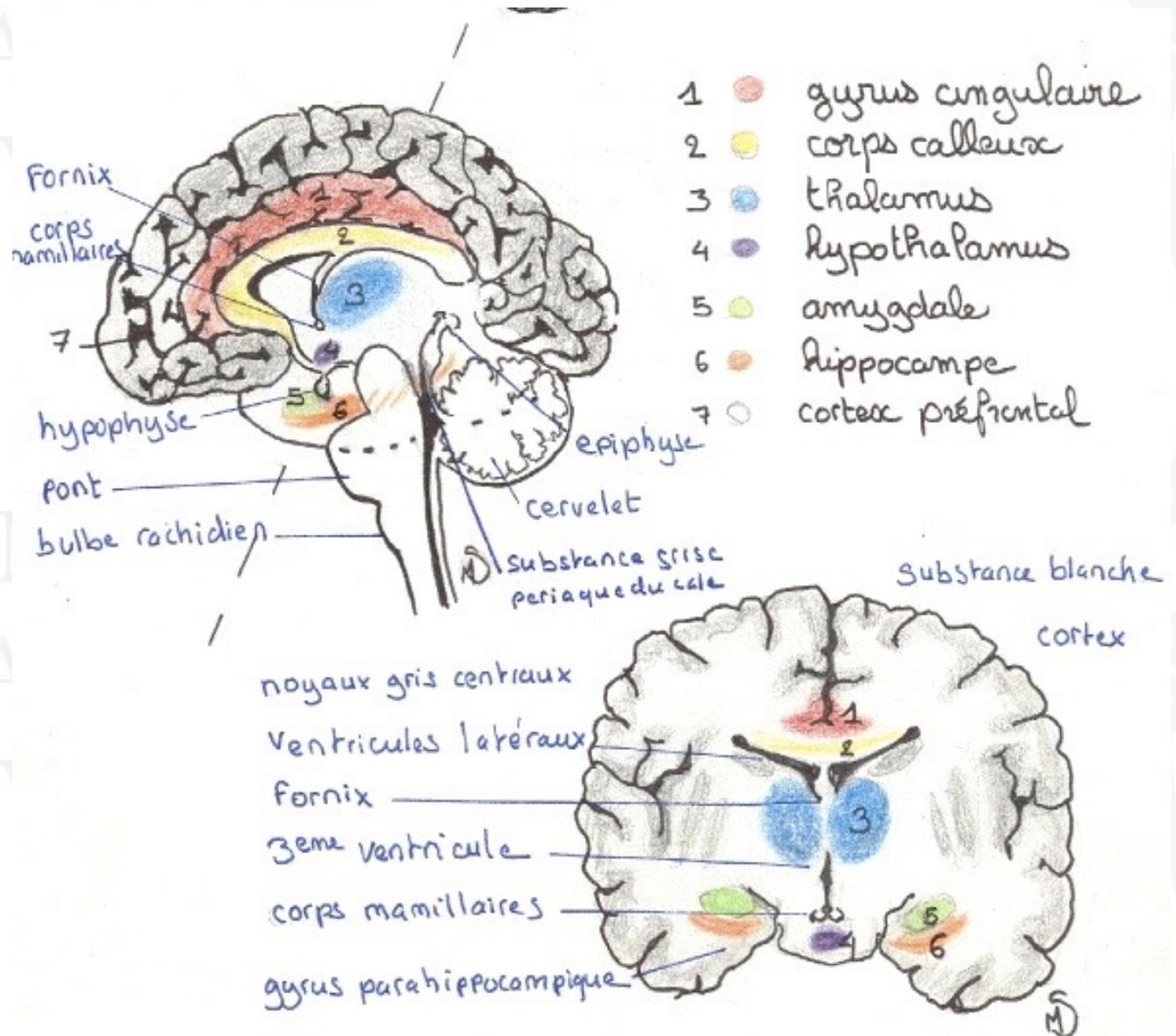
- **Stigmatisation des troubles de la conduite et des troubles du comportement des adolescents** qui masquent **une souffrance non reconnue** et qui sont directement liés à des troubles psychotraumatiques (mémoire traumatique et dissociation).
- **Banalisation de signes de souffrance** mis sur le compte de l'âge de l'enfant, de la crise d'adolescence
- **Dramatisation à l'inverse de symptômes psychotraumatiques** (dissociatifs et intrusifs) étiquetés psychotiques et traités abusivement comme tels.

# Historique : grandes dates

- **La reconnaissance de l' impact des traumatismes sur les enfants, de la fréquence de la maltraitance des enfants et des psychotraumatismes chez les enfants a été encore plus tardive que pour les adultes :**
- **Articles de médecins légistes français (Tardieu 1860, Laucassagne 1886, Bernard 1886) fin du 19 ème siècle** sur les sévices et mauvais traitement exercés sur des enfants qui vont être à l'origine de plusieurs textes législatifs de protection des mineurs avec surtout la loi de 1889 (protection des enfants maltraités qui permet de déchoir les parents de leur puissance paternelle) et les lois de 1898, de 1901 relative à la prostitution des enfants
- **Pendant la deuxième guerre mondiale** et les bombardements sur Londres, Anna Freud a décrit des syndromes de répétition chez les enfants
- **En 1962, le syndrome de l'enfant battu ou syndrome de Silvermann décrit par Kempe pédiatre à Denver** (avant était évoqué pour expliquer les lésions traumatiques : le rachitisme, le scorbut, la fragilité osseuse constitutionnelle, en 1939 Ingraham suggère l'origine traumatique par violence de certains hématomes extra-duraux, Caffey en 1946 démontre que l'association d'un hématome sous-dural et de fractures des os longs est évocatrices de violences volontaires)

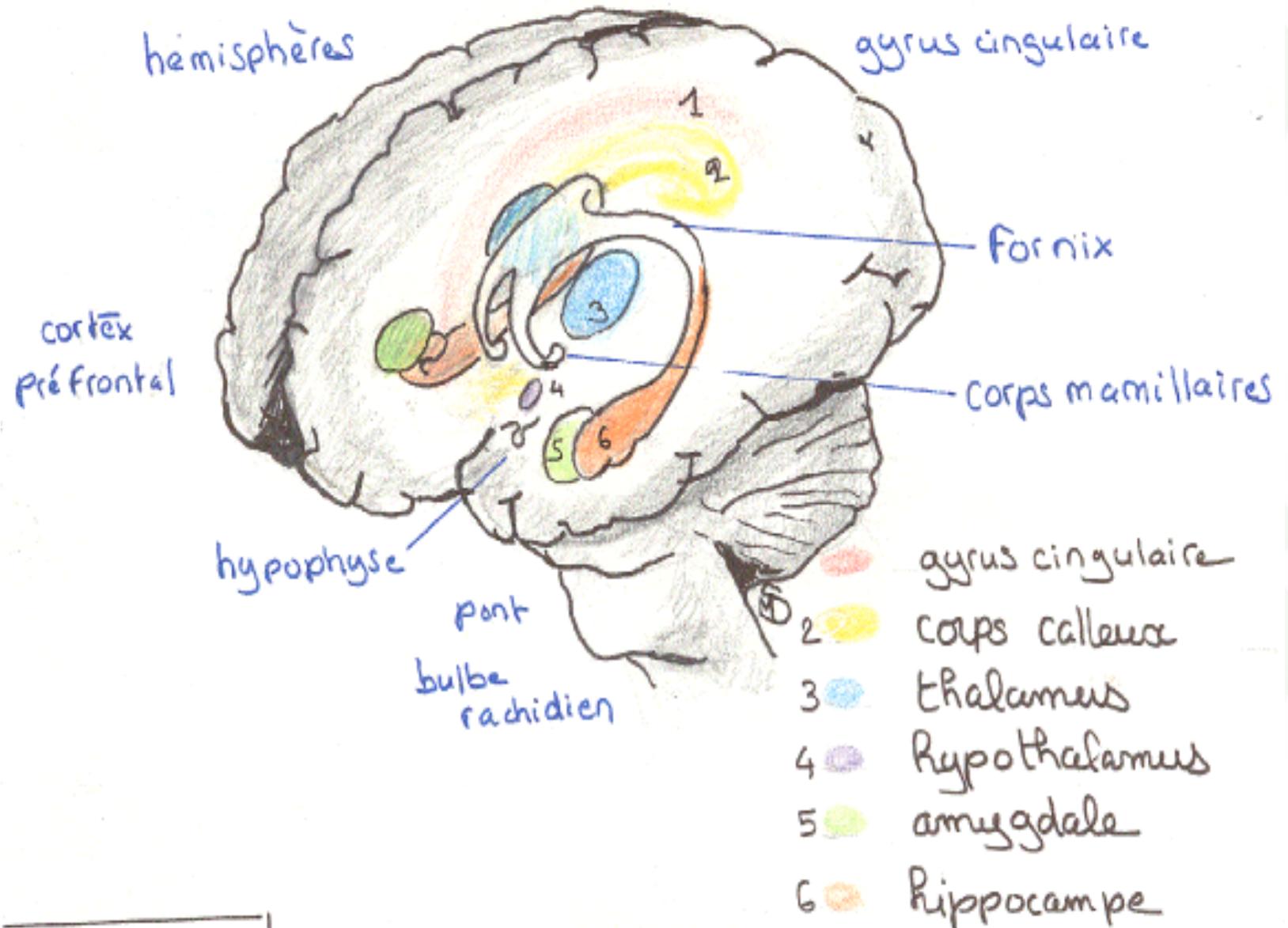
# Le système limbique

- coupe frontale
- et sagittale



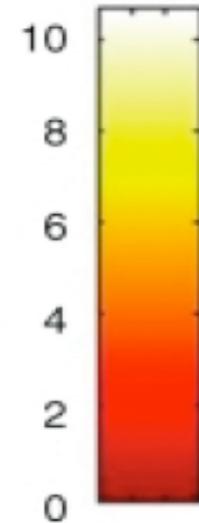
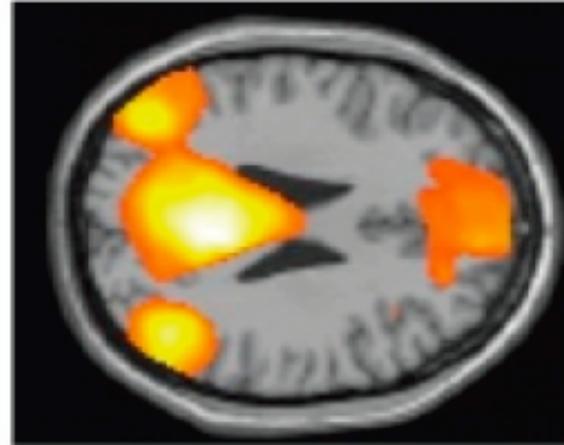
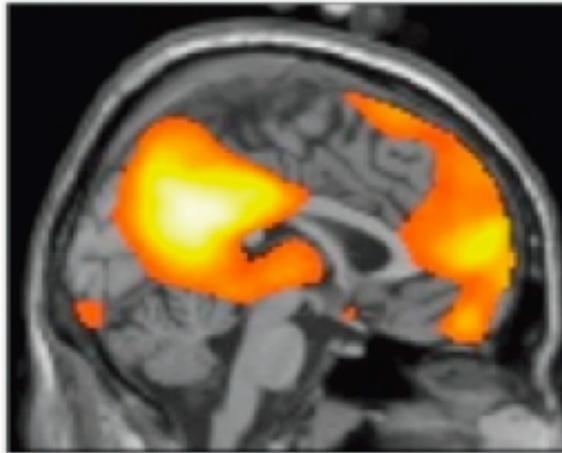
# Le système limbique

- en 3 D

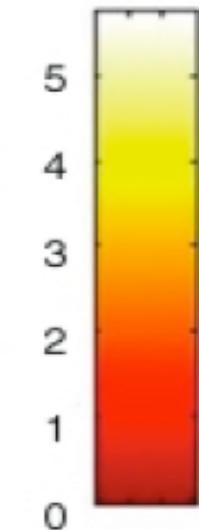
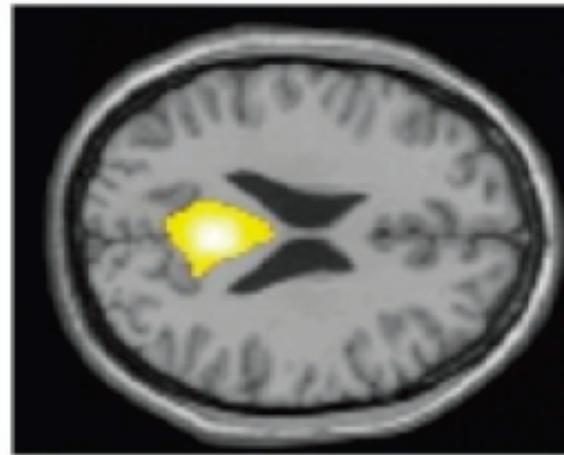
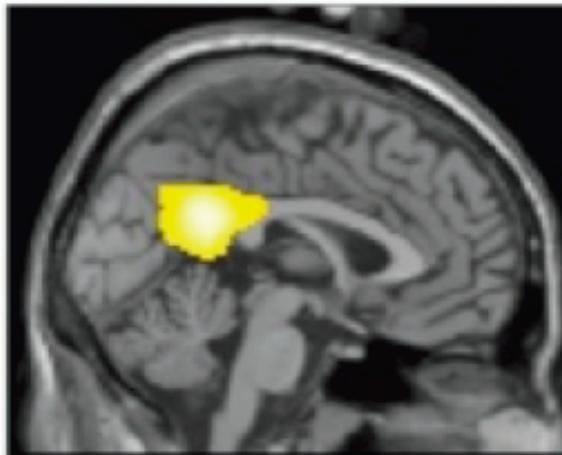


# images IRM fonctionnelles

Controls: positive correlation 0, -56, 20



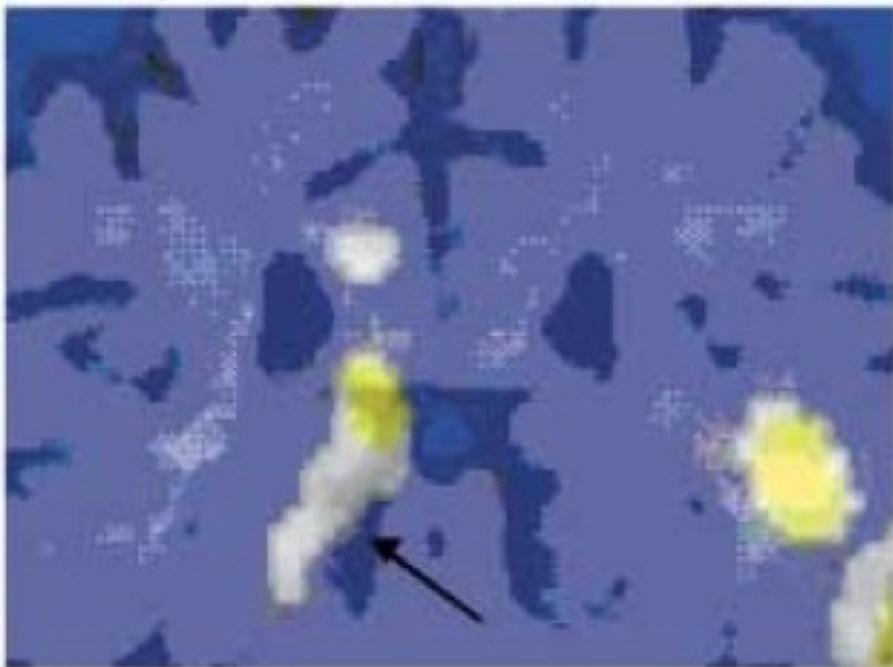
PTSD: positive correlation 0, -56, 20



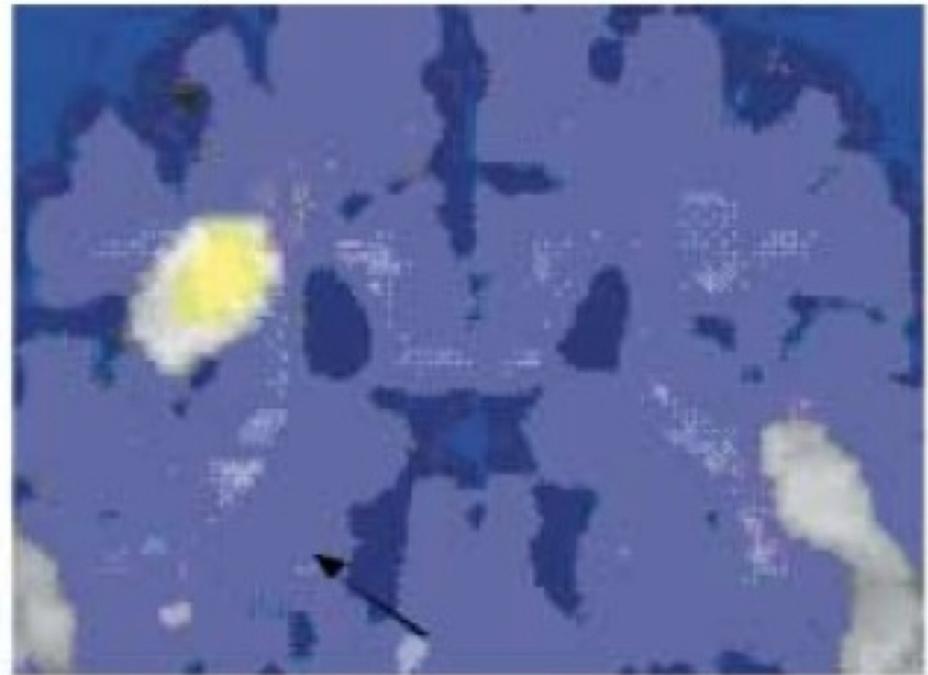
# Images IRM fonctionnelles

- réponse de l'amygdale cérébrale et de l'hippocampe à un stimuli rappelant un traumatisme chez des victimes suivant la présence ou non de troubles psychotraumatiques

Subjects With Abuse and Without PTSD (N=12)



Subjects With Both Abuse and PTSD (N=10)



# La réponse émotionnelle normale

- lors d'un danger une structure sous-corticale s'active de façon immédiate incontrôlée et non consciente une structure corticale s'active : **l'amygale cérébrale**
- cette structure commande **une réponse émotionnelle** par l'activation du système nerveux autonome et de l'axe hypothalamo-hypophysaire et la sécrétion d'hormones de stress : **l'adrénaline et le cortisol**
- ces hormones permettent de mobiliser **une grande réserve énergétique** en augmentant le flux sanguin, l'apport d'oxygène et de glucose à tous les organes

# La réponse émotionnelle normale

- **Au total la situation stressante a généré une réponse émotionnelle** (entraînant un stress physiologique et un stress psychologique) avec une première réaction comportementale et une préparation de l'organisme pour une éventuelle réponse psycho-motrice ( a ) après analyse corticale de la situation (avec l'aide de l'hippocampe)
- **L'analyse cortico-hippocampique et la réponse psycho-motrice permettent de moduler la réponse amygdalienne voire de l'éteindre** quand la situation stressante est résolue avec un retour au calme
- **La mémoire émotionnelle de l'évènement est intégrée par l'hippocampe**, transformée en **mémoire explicite autobiographique et en expérience** elle peut créer de nouveaux apprentissages

# La réponse émotionnelle normale

- l'augmentation du rythme cardiaque, de la fréquence respiratoire, la mobilisation de glucose en grande quantité permettent de faire face au danger ou de le fuir
- **l'amygdale fonctionne comme une alarme** elle ne va s'éteindre que si le danger est écarté
- l'activité corticale avec ses fonctions supérieures va permettre par l'analyse des informations sensorielles et émotionnelles, la mobilisation de représentations, de connaissances et d'apprentissage et la prise de décision
- **c'est l'activité corticale qui va moduler ou éteindre l'amygdale et la réponse émotionnelle**

# La réponse émotionnelle traumatique

- Lors de violences, l'effroi, l'impuissance, l'incompréhension, le caractère insensé des actes vont entraîner **une sidération et une paralysie psychique**,
- **l'activité corticale est en panne et ne peut pas moduler ou éteindre la réponse émotionnelle**
- **la réponse émotionnelle devient extrême** (stress dépassé) avec une sécrétion trop importante d'hormones de stress (adrénaline et cortisol)
- **il y a survoltage et risque vital cardiovasculaire et neurologique**

# La réponse émotionnelle traumatique

- Pour protéger les organes et éviter le risque vital le cerveau **va faire disjoncter la réponse émotionnelle** (comme lors un court circuit) **et isoler l'amygdale cérébrale**
- Avec principalement **des neurotransmetteurs assimilables à des drogues dures morphine-like et kétamine-like**
- **l'amygdale reste activée mais elle ne peut plus commander de réponse émotionnelle**
- il y a alors arrêt du risque vital et l'installation **d'une anesthésie émotionnelle et physique**

# La réponse émotionnelle traumatique

- **Le Risque vital lié au SURVOLTAGE de l'amygdale va entraîner la mise en place d'une voie de secours exceptionnelle**
- Tout se passe comme dans un circuit électrique, un **survoltage** risque d'endommager gravement les appareils du circuit, pour les protéger, **le circuit disjuncte, les appareils sont déconnectés** et donc protégés mais ils arrêtent de fonctionner
- C'est ce qui se passe pour le circuit limbique du stress qui va disjoncter grâce à **la production de neuro-médiateurs : des Endorphines** (avec effet **morphine-like**, morphines endogènes secrétées au niveau de l'hypophyse et de la substance grise périacqueducale) et **des antagonistes des récepteurs NMDA** (N-Méthyl-D-Aspartate) du système glutamatergique (avec un **effet Kétamine-like**),
- **le circuit DISJONCTE et DÉCONNECTE l'amygdale**

# La réponse émotionnelle traumatique

- il s 'agit d'une **disjonction de sauvegarde exceptionnelle** qui évite le risque vital et soulage une souffrance émotionnelle et physique intolérable
- L'amygdale est donc **déconnectée du circuit émotionnel** et la **réponse émotionnelle s'éteint**, malgré le traumatisme qui se poursuit l'état de stress s'apaise **le Système nerveux sympathique et l'axe HHS ne sont plus stimulés** , il n'y a plus de souffrance psychique = **Anesthésie émotionnelle**, les endorphines provoquent une **Anesthésie physique**, il n'y a plus de souffrance physique;
- **mais cette disjonction déconnecte aussi l'amygdale du cortex et de l'hippocampe**

# La réponse émotionnelle traumatique

- **L'amygdale est déconnecté du cortex associatif** qui ne va plus recevoir d'information émotionnelle, les stimuli traumatiques vont continuer d'arriver via le thalamus au cortex sensoriel, ils vont être traités par le cortex associatif **mais sans connotation émotionnelle, sans souffrance psychologique, sans souffrance physique, ce qui va donner une impression d'étrangeté, d'irréalité, d'être spectateur de ce qui arrive, de voir un film, de confusion, de dépersonnalisation = c'est la**  
**Dissociation**

# La dissociation traumatique

- **Tant que la victime reste en contact avec son agresseur, le danger et la sidération persistent ainsi que le stress extrême, et le mécanisme de sauvegarde continue d'être enclenché produisant chez la victime un état de dissociation traumatique chronique.**
- **Cet état déconnecte la victime de ses émotions**, elle se sent spectatrice des événements, comme détachée et privée de ses émotions et de ses ressentis, avec un sentiment d'irréalité. L'anesthésie émotionnelle et physique que produit la dissociation l'empêche d'organiser sa défense et de prendre la mesure de ce qu'elle subit puisqu'elle paraît tout supporter. Les faits les plus graves, vécus sans affect, ni douleur exprimée, semblent si irréels qu'ils en perdent toute consistance et paraissent n'avoir jamais existé (**amnésie dissociative post-traumatique**).
- **L'entourage et la plupart des professionnels, face à la dissociation de la victime et son apparent détachement, ne vont pas ressentir sa détresse, ni prendre conscience du danger** (Salmona, 2013). La victime se sentira d'autant plus isolée, et sera d'autant moins reconnue et protégée.
- **De plus, la dissociation est une véritable hémorragie psychique qui vide la victime et qui annihile ses désirs et sa volonté. Elle se sent perdue et ne se reconnaît plus, elle est comme un pantin.** De ce fait, il lui est très difficile de s'opposer, de se projeter dans un autre espace, une autre vie, elle s'en sent incapable. Cet état facilite grandement **l'emprise par l'agresseur** qui en profite pour coloniser le psychisme de la victime et la réduire en esclavage.

# La réponse émotionnelle traumatique

- **L'amygdale est déconnectée de l'hippocampe** qui ne va plus recevoir le contenu de la mémoire implicite émotionnelle et sensorielle celle-ci ne pourra pas, soit totalement, soit partiellement être transformée en mémoire déclarative autobiographique et affective = la mémoire émotionnelle piégée est à l'origine **d'un circuit de peur conditionnée permanent** dont l'extinction ne peut pas se faire, **le cortex associatif et l'hippocampe ne pouvant jouer leur rôles modulateurs** = c'est la **mémoire traumatique**

# La réponse émotionnelle traumatique

- **La mémoire traumatique** implicite, inconsciente, émotionnelle des violences est piégée dans l'amygdale, elle va être à l'origine d'un circuit de peur conditionnée, véritable « **bombe à retardement** » prête à exploser à l'occasion de tout stimulus sensoriel, cénesthésique, algique, contextuel en lien avec les traumatismes et qui va « allumer » **une amygdale hypersensible**, puisque le cortex et l'hippocampe ne peuvent rien moduler (pas d'information, ni souvenir précis disponible).
- **Elle y est hors temps, hors de toute possibilité d'analyse et de tri.** Elle est indifférenciée comme un magma qui contient à la fois tout ce qu'a ressenti la victime, les violences, et les mises en scène, les paroles, la haine et le mépris de l'agresseur.

# La mémoire traumatique

- **L'amygdale hypersensible :**

- va alors transmettre **des informations « fantômes »** au cortex des **réminiscences= flash-back, images**, qui peuvent donner l'impression de revivre les violences, mais aussi des sensations, des pensées, des émotions, des douleurs toujours liées aux violences mais sans repères de temps, d'espace et donc incompréhensible
- et **activer les réponses émotionnelles de stress** (axes HHS et SNA) avec **une grande souffrance psychique et une sensation de danger imminent** redéclenchant la même détresse, les mêmes terreurs que lors des violences = **angoisses, détresse, attaques de panique.**
- **La vie devient un terrain miné : avec un sentiment d'insécurité permanent.**

- **Mais si la victime reste en contact avec l'agresseur ou le contexte des violence, le mécanisme de sauvegarde reste enclenchée et elle est alors dissociée la mémoire traumatique la colonise, mais elle n'en ressent pas les émotions qui y sont attachées.**

# Mémoire et dissociation traumatiques

- **Mais, aussitôt que la victime n'est momentanément plus en état de dissociation** (par exemple si l'agresseur est absent, si elle est protégée, ou si une violence encore plus extrême dépasse les capacités de disjonction), elle ressent alors lors des flashbacks la même terreur et les mêmes douleurs que celles provoquées par les violences, avec une acuité intolérable sous la forme d'attaques de panique avec des sensations de mort imminente, la dissociation n'étant plus là pour les atténuer.
- Il y a alors un grand risque qu'elle retourne avec son agresseur qui, en ayant le pouvoir de la dissocier aussitôt, va l'anesthésier ; elle pourra croire qu'elle l'a dans la peau et qu'elle est dépendante de lui et qu'elle ne peut pas s'en passer de lui
- **Ce comportement, en apparence paradoxal, est un processus psychotraumatique habituel qui aurait pu être traité, ou tout au moins expliqué, ce qui aurait permis à la victime d'anticiper et de désamorcer ces émotions traumatiques trompeuses qui l'empêchent de se libérer de l'agresseur**, la condamnant à des allers et retours qui vont encore plus la priver de soutien, les proches et les professionnels ne comprenant et ne supportant pas ces comportements qu'ils jugent incohérents (Salmona, 2015).

# La réponse émotionnelle traumatique : conséquences

- Pour éviter que cette mémoire traumatique ne se déclenche les victimes mettent en place **des conduites d'évitement, des conduites de contrôle et une hypervigilance** :
- des conduites d'évitement et de contrôles **pour éviter toutes les situations, toutes les sensations, toutes les émotions susceptibles de rappeler les violences et de déclencher la mémoire traumatique**
- Elles sont à l'origine d'un retrait social et affectif, de phobies, d'obsessions, de peur de tout changement, d'intolérance au stress, de troubles du sommeil et de troubles cognitifs

# La réponse émotionnelle traumatique : conséquences

- et quand malgré les conduites de contrôles et d'évitement la mémoire traumatique se déclenche et envahit le psychisme de la victime elle ré-entraîne **la même sidération, la même détresse, le même état de stress dépassé, le même risque vital**
- **soit la disjonction se fait spontanément et une dissociation et une anesthésie émotionnelle et physique s'installe**
- **soit la disjonction spontanée ne peut pas se faire** en raison de phénomènes de tolérance et d'accoutumance aux drogues du cerveaux **et un auto-traitement se met alors en place pour obtenir une disjonction provoquée**

# La réponse émotionnelle traumatique : conséquences

- **La disjonction provoquée s'obtient de deux façons :**
  - **soit par augmentation de sécrétion des drogues dissociantes endogènes** (les neuro-transmetteurs morphine-like et kétamine-like) par le cerveau **en augmentant le niveau de stress ou de douleur par des conduites à risque, des mises en danger, des violences**
  - **soit par adjonction de drogues dissociantes externes : alcool, drogues,** Les psychotraumatismes sont à l'origine de consommation d'alcool chez 52 % des hommes et 28 % des femmes et de consommation d'autres substances psychoactives chez 35 % des hommes et 27 % des femmes

# La réponse émotionnelle traumatique : conséquences

- **Ils s'agit de recréer l'état de dissociation et d'anesthésie vécu lors du traumatisme, solution transitoire efficace mais qui à moyen terme va s'avérer catastrophique** (car ces solutions vont faire perdurer et augmenter tous les symptômes liés à la déconnexion : troubles de la mémoire, mémoire traumatique, troubles de la personnalité, vulnérabilité au stress, image de soi très négative....)
- **Deux manières de le recréer :**
  - **Par le survoltage** : il faut augmenter le niveau de stress soit par **des conduites dangereuses qui reproduisent le traumatisme initial**, soit par **des conduites auto-agressives** (se faire mal : automutilations, se mettre en danger), soit par **des conduites hétéro-agressives** (système agresseur)
  - **Par un effet “déconnexion-like”**: grâce à des **drogues ayant un effet dissociant** : **alcool, cannabis et hallucinogènes** (effet antagonistes de la NMDA), **héroïne** (effet sur les récepteurs opiacés endogènes) ou **psychostimulants** (effet stress extrême par augmentation des cathécolamines, l'anorexie produit le même effet)

# Conduites à risque dissociantes

- **Ce sont des conduites d'auto-traitement** qui par le stress émotionnel important supplémentaire qu'elles génèrent (par la mise en danger) reproduisent un survoltage et re-déclenche la disjonction du circuit émotionnel
- **Cette disjonction provoquée entraîne comme lors des violences une dissociation avec anesthésie physique et psychique et va calmer momentanément les angoisses**
- **Il s'agit donc ou de produire du stress extrême** soit en se mettant directement en danger, soit en créant des situations violentes, soit en utilisant des drogues stress-like (amphétamines), **ou de produire directement la dissociation** avec des drogues disjonction-like (alcool, cannabis, héroïne...)

# Conduites à risque dissociantes

- **Ces conduites qui paraissent paradoxales surtout quand elles reproduisent au plus près les violences subies sont donc des stratégies efficaces pour échapper à une souffrance intolérable mais au prix :**
  - **d'une aggravation de la mémoire traumatique** (qui se recharge et qui va générer de nouvelles angoisses) et donc entraîner des conduites à risques de plus en plus dangereuses et de plus en plus compulsives et addictives (phénomène de tolérance et de dépendance)
  - **de symptômes dissociatifs** (sentiment d'étrangeté, de coupure) lui donnant l'impression de n'être pas comme les autres, d'être fou,
  - **de conséquences catastrophiques sur la vie du couple et la vie familiale** (risque vital, risque sur la santé de tous, sur l'intégrité physique et psychique des victimes)

# Les conduites à risques

- **Les conduites à risques sont des mises en danger délibérées** qui auraient normalement pu être prévenues ou évitées, avec même une recherche active voire compulsive de situations, de comportements ou d'usages de produits connus comme pouvant être dangereux à court ou à moyen terme;
- **Le danger est recherché pour son pouvoir dissociant**, pour sa capacité, par le stress extrême qu'il entraîne, à mettre en place un mécanisme de sauvegarde neuro-biologique exceptionnel qui va déconnecter les réponses émotionnelles et donc créer une anesthésie émotionnelle et un état dissociatif;
- **Le but est d'échapper à une souffrance psychique intolérable incompréhensible et incontrôlable;**
- **Cette souffrance étant liée à une mémoire traumatique** produite le plus souvent par des violences subies : maltraitances, violences sexuelles pouvant remonter à la petite enfance ou pouvant être plus récentes;

# La violence comme conduite dissociante

- **Femmes victimes et hommes violents ont très fréquemment subi des violences dans leur enfance ou ont été témoins de violences conjugales.**
- Une étude de Fulu très récente publiée en 2017 dans une grande revue scientifique internationale montre que « pour les hommes, toutes les formes de traumatismes chez l'enfant étaient associées à toutes les formes de perpétration de violence conjugale. Pour les femmes, toutes les formes de traumatismes chez les enfants ont été associées à la violence conjugale physique et à la violence conjugale sexuelle » (Fulu, 2017).
- **Les troubles psychotraumatiques qui en sont la conséquence vont être à l'origine d'une mémoire traumatique, de troubles dissociatifs et de stratégies de survie.**
- **Si on n'est pas responsable des violences qu'on a subi, ni de leurs conséquences traumatiques, en revanche on a le choix des ses stratégies de survie** (conduite d'évitement et conduites dissociantes anesthésiantes). La violence exercée sur autrui en est une, elle fait partie des conduites dissociantes qui permettent de s'anesthésier, comme une drogue.
- **Une société inégalitaire où les hommes peuvent facilement choisir de mettre en scène une prétendue supériorité au dépens des femmes, facilite le choix de s'autoriser à être violent, en s'identifiant à l'agresseur de son enfance, pour «traiter» une mémoire traumatique**

# LES TROUBLES PSYCHIQUES SPÉCIFIQUES

- **L'état de stress aigu** (jusqu'à 1 mois après le traumatisme) avec ou sans dissociation péritraumatique et avec ou sans troubles psychotiques brefs;
- **L'état de stress post traumatique** (> 1 mois), chronique (> 6 mois), différé ; avec la triade de symptômes de l'état de stress post-traumatique soit :
  - **1) syndrome de reviviscence = mémoire traumatique** : pensées récurrentes sur les violences, ruminations, souvenirs intrusifs de tout ou partie de l'évènement ( sensations douleurs, bruits, paroles ), agissements soudains comme si l'évènement allait se reproduire, flash-back, illusions, rêves répétitifs, cauchemars; vécus intensément avec une forte angoisse et une détresse, l'accouchement peut être une situation de réactivation des réminiscences;
  - **2) syndrome d'évitement** (évitement phobique de toutes situations se rapportant au traumatisme ou pouvant rappeler l'évènement, évitement de la pensée, développement d'un monde imaginaire); évitement de toute situation douloureuse ou stressante, émoussement des affects, désinvestissement des relations interpersonnelles, perte de l'anticipation positive de l'avenir;
  - **3) syndrome d'hypéractivité neuro végétative** (hypervigilance, état d'alerte, sursaut, insomnie, réveils nocturnes, hypersensibilité, irritabilité, colères explosives, troubles de la concentration et de l'attention);
  - **Et des symptômes dissociatifs importants** (troubles de la mémoire, amnésie, absences, perte de connaissance, épisode de confusion, sentiment d'étrangeté, sentiment d'être spectateur de sa vie, activité automatique dépersonnalisation, déréalisation, distorsion du temps et de l'espace, anesthésie affective, indifférence à la douleur, déconnexion, vie imaginaire envahissante, compagnon imaginaire);

# LE TRAITEMENT DES PSYCHOTRAUMATISMES

- **Le traitement est essentiellement psychothérapique** mais il s'agit en urgence d'éviter le risque suicidaire, d'éviter que les violences se poursuivent, d'éviter l' "allumage de la mémoire traumatique" et la très grande souffrance qu'elle entraîne et ainsi de limiter les conduites à risques
- 
- **1- de mettre en sécurité**
  - ++ **d'évaluer l'urgence, le risque direct que font courir les violences et le risque suicidaire**, d'en parler ++, d'hospitaliser si nécessaire, signalement si nécessaire pour les mineurs ou les personnes vulnérables (procureur de la République), centre d'hébergement
  - **De sécuriser l'espace de vie du patient, en favorisant dans un premier temps les conduites et les stratégies d'évitement, en favorisant toutes les conduites et situations apaisantes qui ont fait leurs preuves** (++ de questionner le patient sur ce qui l'apaise), **en favorisant tous les liens avec les personnes de confiance et en informant celles-ci, en leur donnant tous les outils pour mieux comprendre les conséquences psychotraumatiques des violences** pour qu'elles soient à même de sécuriser et d'apaiser le patient, en les faisant prendre en charge si c'est nécessaire
  - **D'évaluer la sécurité des enfants, de s'assurer qu'ils bénéficient des soins nécessaires** : mesures de protection

# ÉVALUATION DU DANGER DE FÉMINICIDE

## LES 12 FACTEURS DE RISQUE DE FÉMINICIDES LES PLUS IMPORTANTS LORS DE VIOLENCE S CONJUGALES (étude de Campbel, 2003 ; Grass, 2008 ; Hilton, 2008)

1.

### **1. AGGRAVATION DES VIOLENCES ET/OU PEUR DE MOURIR**

Si les violences deviennent de plus en plus fréquentes et de plus en plus graves dans l'année qui précède.

### **2. TENTATIVES DE MEURTRE ET/OU MENACES DE MORT**

Risque maximal quand il y a déjà eu une ou des tentatives de meurtre, 7 fois plus quand il y a eu étranglement, 4 fois plus de risque quand il y a eu des menaces de mort avec arme, 2,50 fois plus de risque quand il y a eu des menaces de mort sans arme.

**3. ACCÈS À UNE ARME À FEU** Quand il y a une arme à feu à domicile (5,5 fois plus de risque mais ce risque est très augmenté si il y a déjà eu des menaces avec une arme à feu (plus de 40 fois).

**4. CHÔMAGE OU INACTIVITÉ DU CONJOINT OU DU PARTENAIRE VIOLENT** il y a 5 fois plus de risque de féminicides si le conjoint ou le partenaire n'a pas d'activité professionnelle, si il est au chômage ou à la retraite.

**5. SÉPARATION** il y a 3,64 fois plus de risque de risque de féminicide en cas de séparation du conjoint ou du partenaire violent après avoir vécu avec lui, 3,19 fois plus de risque quand la victime lui demande de partir, 5 fois plus de risque si la victime a un nouveau partenaire et si le conjoint est jaloux, et même 9 fois plus de risque en cas de séparation si le conjoint ou le partenaire intime exerçait un contrôle coercitif et harcèlement permanent.

**6. CONTRÔLE COERCITIF/ÉPISODES DE SÉQUESTRATION** il y a 2,9 plus de risque de féminicide quand le conjoint ou partenaire exerce un contrôle important, et 9 fois plus de risque en cas contrôle coercitif ET de séparation.

# ÉVALUATION DU DANGER DE FÉMINICIDE

## LES 12 FACTEURS DE RISQUE DE FÉMINICIDES LES PLUS IMPORTANTS LORS DE VIOLENCES CONJUGALES (étude de Campbel, 2003 ; Grass, 2008 ; Hilton, 2008)

### **7. PRÉSENCE D'UN ENFANT DONT LE CONJOINT OU PARTENAIRE VIOLENT N'EST PAS LE PÈRE BIOLOGIQUE**

il y a 2,2 fois plus de risque quand il y a la présence d'un enfant de la victime qui n'est pas l'enfant biologique du conjoint ou du partenaire violent

**8. VIOLS CONJUGAUX** il y a près de 2 fois plus de risques de féminicide si il y a eu des viols ou des agressions sexuelles

**9. VIOLENCES ET SÉVICES PENDANT LA GROSSESSE** le risque de féminicide augmente si il y a eu des violences pendant la grossesse le risque de féminicide augmente (Campbel, 1998)

**10. MALTRAITANCES SUR LES ENFANTS** le risque de féminicide augmente si il y a des maltraitances commises sur les enfants par le conjoint ou le partenaire intime violent

**11. MENACES OU TENTATIVES DE SUICIDE DU CONJOINT OU DU PARTENAIRE VIOLENT** le risque de féminicide augmente si le conjoint ou le partenaire intime violent menace de se suicider

**12. CONSOMMATION DE DROGUES PAR LE CONJOINT OU LE PARTENAIRE VIOLENT** le risque de féminicide augmente si il y a une prise de drogue

# Questions à poser pour évaluer le danger de féminicide

1. Vous sentez-vous en grand danger en ce moment ?
2. Avez-vous déjà eu peur de mourir ?
3. Avez-vous peur d'être tuée par votre conjoint ou ex-conjoint ?
4. Avez-vous peur que vos enfants ou vos proches soient tués par votre conjoint ou ex-conjoint ?
5. Votre conjoint ou ex-conjoint vous a-t-il étranglée sans vouloir vous tuer et/ou a-t-il déjà tenté de vous tuer (étranglement, tentatives de défenestration, et autres tentatives de meurtres) ?
6. Votre conjoint ou ex-conjoint vous a-t-il déjà menacé de mort ?
7. Votre conjoint a-t-il été violent physiquement sur vous et les violences sont-elles plus fréquentes et plus graves depuis ces derniers mois ?
8. Votre conjoint ou ex-conjoint a-t-il commis des violences sexuelles sur vous ?
9. Votre conjoint ou ex-conjoint exerce-t-il des violences psychologiques, un contrôle coercitif et du chantage sur vous ?

# Questions à poser pour évaluer le danger de féminicide

## 10. Votre conjoint (évaluation de facteurs de risque) :

1. Prend-t-il de la drogue ?
2. S'alcoolise-t-il tous les jours ou presque tous les jours ?
3. A-t-il subi ou été exposé à des violences intra-familiales dans l'enfance (violences physiques, sexuelles, violences conjugales) ou a d'autres traumatismes ?
4. A-t-il déjà été violent avec d'autres personnes, avec des animaux ?
5. A-t-il des antécédents de délinquance et de condamnations ?
6. A-t-il
7. Est-il exposé à des situations traumatiques dans le cadre de son travail ?
8. Est-il sans activité professionnelle, au chômage ou à la retraite ?
9. En cas d'annonce de séparation ou de séparation met-il en scène qu'il ne la supporte pas et exerce-t-il des pressions, des chantages, un harcèlement ou une traque ?

## 11. Vous-même (évaluation de facteurs de risque de subir des violences + danger suicidaire) :

1. Avez-vous des idées suicidaires ?
2. Avez-vous fait des tentatives de suicide ?
3. Avez-vous subi ou avez-vous été exposée à des violences intra-familiales dans l'enfance (16 fois plus de risques en cas de violences physiques et sexuelles dans l'enfance, être exposée à des violences conjugales) ou a d'autres traumatismes ?
4. Avez-vous subi d'autres violences depuis votre majorité ?
5. Êtes-vous en situation de handicap ou de grande vulnérabilité (4 fois plus de risque de subir des violences conjugales en situation de handicap) ?
6. Êtes-vous enceinte ?
7. Vous sentez-vous souvent déconnectée, anesthésiée, sans émotion, comme spectatrice des événements (dissociation traumatique) ?

# **LE TRAITEMENT DES PSYCHOTRAUMATISMES**

- **2- En donnant un traitement efficace pour soulager la souffrance psychique :**
- **3- En donnant un traitement efficace pour soulager la souffrance physique :** ++ traitement antalgique efficace associé, ++ kiné, ++ relaxation,
- **4- En donnant un traitement efficace pour éviter des montées de stress (adrénaline) trop importantes (qui vont réveiller la mémoire traumatique) :** traitement préventif par bêta-bloquant non cardio-sélectifs (avlocardyl)
- **5- En expliquant les mécanismes neuro-biologiques et en donnant toutes les informations nécessaires sur les psychotraumatismes +++++**

# LE TRAITEMENT DES PSYCHOTRAUMATISMES

- **Le traitement est essentiellement psychothérapique, psychothérapie dynamique, thérapies comportementales et cognitives avec comme principes de base (suite)**
  - **3 Il s'agit de réunir et en replacer toutes les pièces isolées qui vont permettre de reconstruire l'événement traumatique en évitant la sidération, avec cette fois-ci un accompagnement, une chronologie retrouvée et une élaboration de grilles de lecture, de représentations, d'interprétation et d'intégration qui vont être efficaces pour moduler et éteindre les réponses émotionnelles sans le recours à la disjonction et rendre ainsi inutiles les conduites d'évitement et les conduites dissociantes. La mémoire traumatique "démunie", "désamorcée" va pouvoir être réintégrée dans une mémoire explicite narrative et autobiographique libérant l'espace psychique, l'arrêt des conduites dissociantes va permettre une récupération neurologique (neurogénèse) et la récupération d'un sentiment de cohérence et d'unité, de "retrouvaille avec soi-même". Dans les études récentes quand les patients vont mieux on voit sur les IRM et les SCANNER une augmentation du volume de l'hippocampe qui signe une repousse neuronale, les atteintes neuronales ne sont pas définitives +++**

# LE TRAITEMENT DES PSYCHOTRAUMATISMES

- **4 Il est essentiel d'aider le patient à se « re-narcissiser », à retrouver une estime de soi , à reprendre confiance dans ses compétences cognitives et professionnelles, dans ses capacités d'analyses, à se recréer un univers sécurisé et à faire des projets, à restaurer des liens affectifs et sociaux, à redévelopper des activités personnelles (créatives, sportives, associatives)**
- **5 Il est essentiel d'expliquer les mécanismes à l'oeuvre chez l'agresseur** pour permettre une meilleure compréhension de son comportement (de sa mémoire traumatique), de la position perverse d'emprise de l'agresseur (et de mieux se défendre), de nommer les agressions de faire référence à la loi et de ne plus banaliser les violences, de ne plus être fataliste face à la violence subie, de savoir que l'agresseur peut renoncer à la violence et se faire traiter
  - **Le système agresseur se construit à la fois :**
    - **sur un terrain d'inégalité et de discrimination** qui permet le recours à des stratégies d'emprise et de domination, le dominé étant au service du dominant, soumis à ses désirs, instrumentalisé pour offrir au dominant plus de confort matériel, physique, psychologique et sexuel, le domaine familial étant le lieu privilégié où cette domination peut s'exercer (sur les femmes par les hommes, sur les enfants par les adultes) avec la complicité de la société qui ferme trop les yeux sur cette violence.
    - **et sur un terrain traumatique de l'enfance,** l'agresseur va pouvoir traiter ses angoisses (que l'univers familial, en réactivant une mémoire traumatique, réveille chez lui) aux dépens des plus faibles ( ceux qui sont désignés comme « inférieurs », femmes, enfants) en rejouant des scènes traumatiques de son passé mais cette fois-ci en s'identifiant à son ancien agresseur, il se permet grâce à son sentiment de supériorité et d'impunité (offert par une société inégalitaire) d'utiliser le court-circuitage de l'amygdale, que génère le survoltage créé par la crise de violence, pour se soulager grâce à la dissociation et à l'anesthésie procurées. Il n'a pas à gérer lui-même sa souffrance psychique, un ou des « esclaves » sont là pour la gérer à sa place soit en dépensant toute leur énergie pour éviter toutes les situations susceptibles de déclencher chez l'agresseur des crises, soit en cas d' « échec » en subissant la violence qui servira à le soulager.

# LE TRAITEMENT DES PSYCHOTRAUMATISMES

- **Les agresseurs peuvent et doivent se faire traiter**, il s'agit de les « désintoxiquer » de leur recours à la violence comme conduites dissociantes, de les sortir de leur anesthésie affectives (attention souvent quand les agresseurs renoncent à leur conduites violentes et ne sont plus dissociés et anesthésiés ils y a un grand risque qu'ils se dépriment +++ en prenant consciences de la gravité des violences qu'ils ont commises, risque suicidaire +++), il faut un accompagnement +++ et un traitement efficace de leur souffrance psychique
- **L'accompagnement social, associatif et juridique est essentiel**
  - +++ de travailler en réseau, avec les médecins généralistes, spécialistes, avec des assistantes sociales les professionnels de l'éducation nationale, les travailleurs sociaux, l'ASE, les missions locales, la justice, la PJJ et les associations des juristes, de connaître les associations utiles
  - +++ d'avoir une connaissance minimale du droit pénal et civil (lois, parcours judiciaire), du droit du travail (recours : médecin du travail, inspection du travail, médecin inspecteur du travail, CH-CT, droit de retrait, accident du travail, maladie professionnelle), du droit de la sécurité sociale (ALD : troubles graves de la personnalité, article L. 322-3 15 (soins gratuits pour les victimes d'agressions sexuels sur mineurs))
  - +++ pour les plus jeunes de connaître les possibilité d'aides en cas d'handicap lié à la santé (médecine scolaire, cliniques études, unité psycho pédagogique, aménagement de la scolarité PAI, 1/3 temps, contrat d'intégration, CNED, DAEU) de la réinsertion professionnelle (missions locales) de la réinsertion sociale), d'orientation (DAEU)

# En conclusion

- **Les violences sont un problème lié à une société inégalitaire et qui ne protège pas assez les plus vulnérables, les plus faibles, les femmes, les enfants**
- **La mère, les enfants se retrouvent en situation d'esclaves instrumentalisés** pour mettre en place à la place du père des conduites d'évitement et quand ces conduites échouent servir de « médicaments anesthésiants » en subissant une violence qui est une conduite dissociante
- **Les hommes violents peuvent s'autoriser à exercer des violences sur leur femme, les enfants,** le plus souvent en toute impunité, sans se poser de question sur leur comportement incohérent
- **Ces violences des agresseurs sur les femmes et les enfants sont des conduites dissociantes, anesthésiantes, d'auto-traitement** qui permettent à l'agresseur d'échapper à une souffrance psychique liée à une mémoire traumatique produite le plus souvent par des violences subies dans l'enfance. Par exemple les pleurs d'un enfant réveille la mémoire traumatique de l'adulte (les pleurs rappellent des violences subies) et génère une souffrance et une angoisse importante, l'enfant est considéré comme responsable « tu vas me faire devenir fou » et une compulsion à la violence va permettre à l'adulte de disjoncter et de s'anesthésier. À l'enfant sont imposées des conduites d'évitement pour ne pas allumer la mémoire traumatique de l'adulte.
- **Il est essentiel de faire prendre conscience aux adultes violents des mécanismes de disjonction, de la gravité de leur conduite et de les aider à calmer leur mémoire traumatique**
- **Il est essentiel de protéger les victimes et leurs enfants, et de leur proposer des soins adaptés**
- **les agresseurs doivent être pris en charge et doivent répondre de leurs actes face à la justice**

# Le site [memoiretraumatique.org](http://memoiretraumatique.org)

**Site d'information de l'association Mémoire Traumatique et Victimologie**

**[www.memoiretraumatique.org](http://www.memoiretraumatique.org)**

pour les professionnels et le grand public qui comprend des articles, des informations, la plaquette en téléchargement, des conduites à tenir en cas de violences, un annuaire de ressources, une bibliographie, etc.

**Un blog [stopauxviolences](http://stopauxviolences.blogspot.com)** où sont publié de nombreux articles et informations :

- le site <http://memoiretraumatique.org/>
- le blog <http://stopauxviolences.blogspot.com/>

### Quand on te fait du mal

Informations sur les violences et leurs conséquences



Texte de Dre Muriel Salmona et Sokhna Fall adapté et illustré par Claude Ponti.  
Brochure pour les maternelles, CP, CE1  
distribuée par l'association Mémoire Traumatique et Victimologie.

Brochure destinée  
aux enfants,  
dessinée et adaptée  
par Claude Ponti

### LES ACTUALITÉS DE L'ASSOCIATION

[Toutes les actualités](#)



♦ 2022 - QUARTIER INTERDIT  
AVEC MURIEL SALMONA

Le 17 février 2022

Interviewée par Aude Lancelin,  
Muriel explicite les résultats de la



♦ MODULE DE FORMATION  
INTERACTIF SUR LES  
VIOLENCES SEXUELLES FAITES  
AUX ENFANTS

Le 24 octobre 2021



♦ NOUVEAU COMMUNIQUÉ :  
VOTE À L'ASSEMBLÉE  
NATIONALE DE LA LOI BILLON

Le 02 mai 2021

Vote en deuxième lecture à



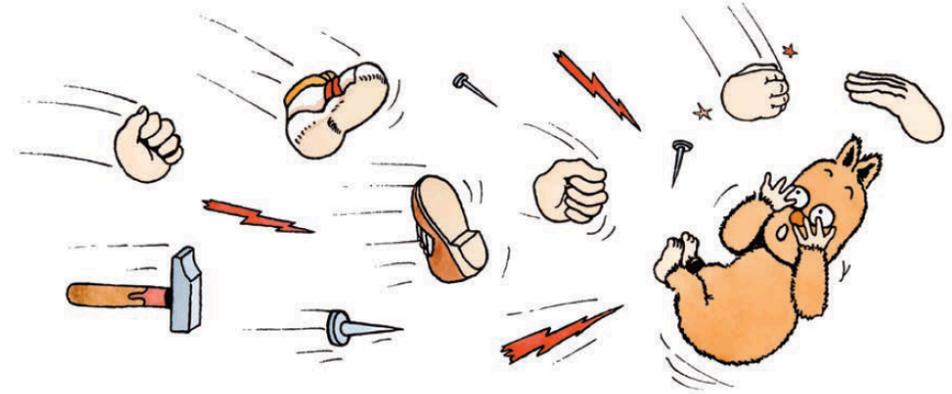
ARTICLES DE LA  
DOCTEUR MURIEL  
SALMONA

VOUS EN SAVOIR PLUS



**Personne n'a le droit de te faire du mal exprès.**

Ni à toi, ni aux autres.

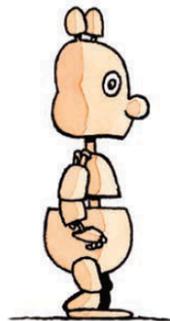


Quand on te tape, quand on te dit des mots méchants, quand on te fait faire des choses gênantes, quand on te montre des choses dégoûtantes, ou quand tu vois faire ces choses à quelqu'un d'autre... Ce n'est pas normal, c'est interdit, c'est de la violence.

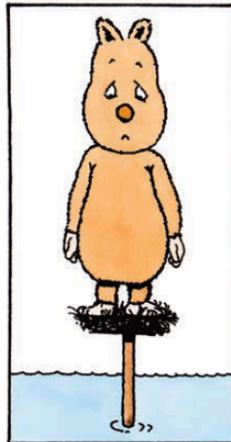
**Est-ce qu'il t'arrive?**



D'être très mal, d'avoir des idées embêtantes dans la tête, de faire beaucoup de cauchemars?



De te sentir bizarre, de ne rien ressentir, comme si tu étais un robot?



De penser que tout est de ta faute, que tu n'es pas comme les autres, de te sentir nul?

**Est-ce qu'il t'arrive?**

D'avoir peur tout le temps, de faire attention à tout?



De craindre des endroits ou des personnes, d'avoir le cœur qui bat très fort?



De ne pas comprendre pourquoi tu es en colère?



De ne plus pouvoir respirer, ni penser, d'être énervé?

Est-ce qu'il t'arrive?



D'être triste,  
de pleurer tout le temps,  
de te sentir seul?



De ne pas avoir envie  
de jouer, de ne pas aller  
voir tes amis?



De ne pas travailler à l'école  
comme tu voudrais, de mal  
réfléchir, de mal dormir?

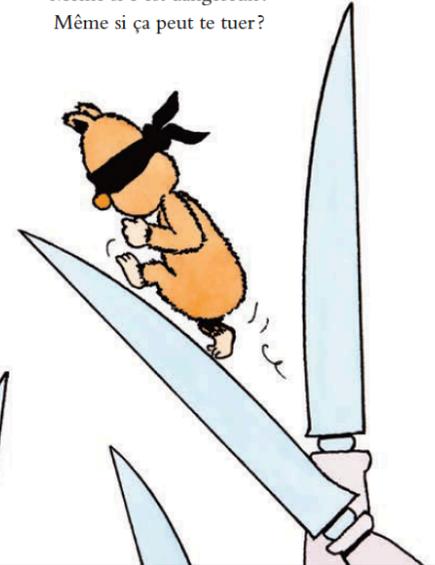
Est-ce qu'il t'arrive?

De ne pas comprendre ce que tu fais,  
de faire n'importe quoi?



Même si ça peut faire mal aux autres?

Même si c'est dangereux?  
Même si ça peut te tuer?



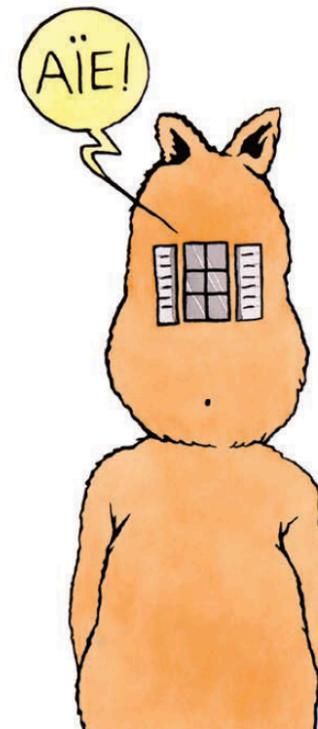
Et si tout ce mal que tu ressens à l'intérieur de toi,  
c'était à cause de violences qu'on t'a faites  
ou que tu as vues?



Tu penses peut-être que tu es nul,  
inutile, mauvais, différent...  
Ce n'est pas vrai.

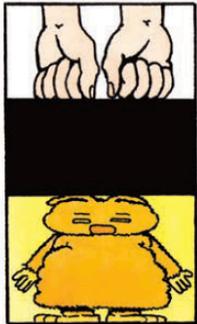


C'est normal de se sentir comme ça,  
quand il arrive des choses  
qui ne sont pas normales.



Les scientifiques ont découvert  
que se sentir aussi mal,  
c'est avoir une blessure  
à l'intérieur de soi.  
Ils appellent cette blessure  
un psychotraumatisme.  
Et surtout ils ont découvert  
que cette blessure  
peut être soignée.  
Il y a même des personnes  
dont c'est le métier.

## C'est quoi les violences?



Les violences  
c'est quand  
on te fait peur,  
qu'on te menace.



Quand on menace de te tuer,  
de t'abandonner, de te jeter,  
de faire mal à tes animaux,  
de casser tes jouets...

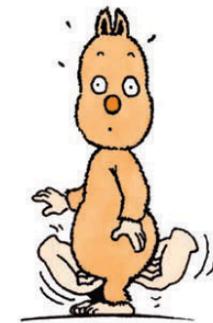


C'est quand  
on fait du mal, à toi  
ou à quelqu'un d'autre,  
devant toi.

## C'est quoi les violences sexuelles?

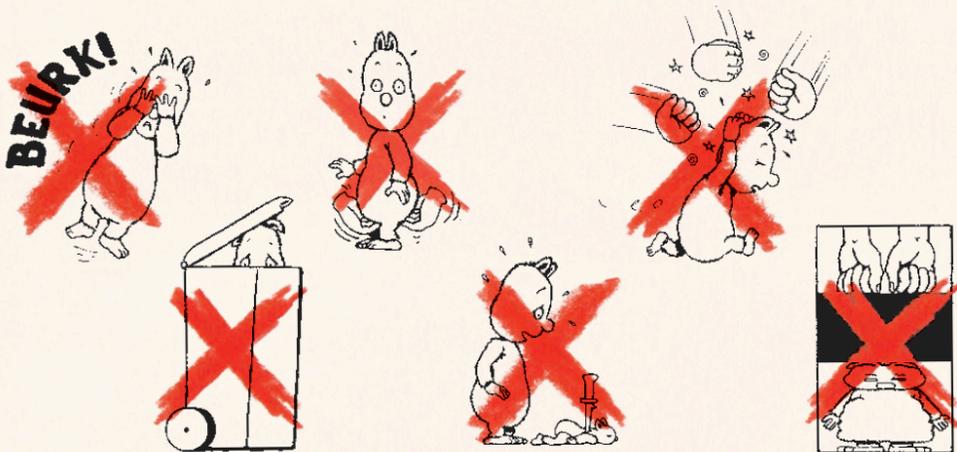


C'est quand on te montre  
des choses sexuelles en vrai ou en film,  
qu'on t'en parle,  
qu'on t'oblige à te montrer tout nu,  
à voir des personnes toutes nues,  
qu'on te parle de choses sexuelles d'adultes.

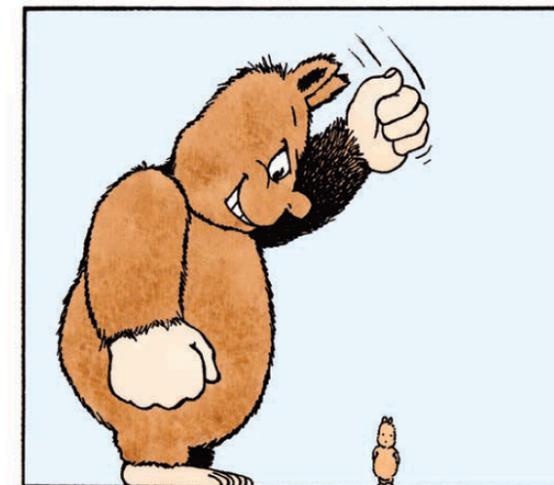


C'est quand on te fait quelque chose  
de gênant et de sexuel, qu'on te touche  
dans tes parties intimes, zizi ou zézette,  
et qu'on veut te faire des choses gênantes  
ou dégoûtantes que tu ne comprends pas  
et qui te font peur.

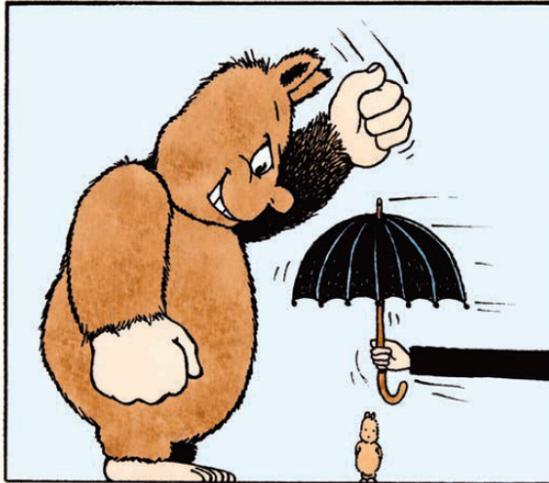
## Les violences sont interdites et punies par la loi.



Personne n'a le droit de faire ça. Même une seule fois. Toi non plus tu n'as pas le droit.  
Les grandes personnes doivent empêcher les violences, et protéger les enfants.  
Quand ça arrive, ce n'est jamais rien, ce n'est jamais pour ton bien. Non.



Si une personne plus grande que toi te fait violence,  
elle n'en a jamais le droit, même si tu as fait des bêtises.  
Elle profite de se sentir plus forte que toi pour te faire du mal.



Tu peux te sentir obligé d'obéir, mais non, c'est faux.  
Quand ça arrive, ce n'est pas ta faute,  
c'est la faute de la personne qui te fait du mal.

Parfois, c'est une personne  
que tu connais ou qui t'es très proche,  
même de ta famille, ou quelqu'un  
qui s'occupe de toi, même de ton école,  
c'est interdit.

Parfois, c'est dans ta maison,  
dans les endroits où tu études,  
où tu fais du sport, où on te soigne,  
où on te garde, dans les transports,  
c'est interdit.

Ce sont presque toujours les personnes  
les plus fortes, ou celles qui ont le droit  
de dire ce qu'il faut faire,  
qui sont violentes contre les plus faibles.

Les violences sexuelles dans la famille  
sont les plus dangereuses.  
Ce sont les violences  
qui font le plus de mal.

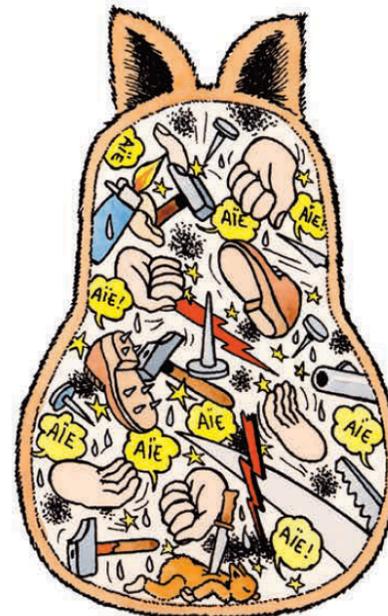
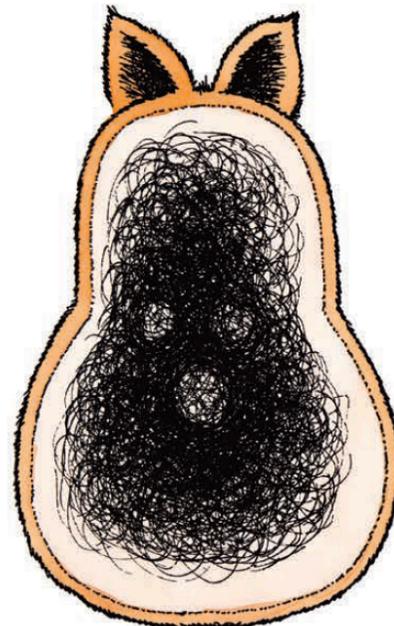


### Comment les violences peuvent-elles te rendre malade?

Si on te fait violence,  
tu peux avoir très mal et très peur.  
Tellement mal et tellement peur que  
tu ne peux pas comprendre ce qui t'arrive.  
Sans pouvoir parler ni bouger.

Cela s'appelle la sidération.

Pendant la sidération, alors que la violence  
te fait tellement mal et tellement peur,  
ton cerveau se débranche pour  
que tu ne sentes pas la souffrance.

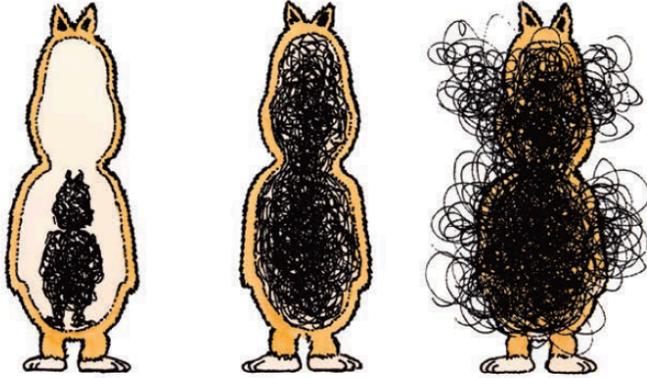


Tu ne ressens alors plus rien,  
comme si tu n'étais plus là  
et que tu regardais ce qui se passe.

Cela s'appelle la dissociation.

Quand le cerveau se débranche,  
il ne peut pas faire son travail comme d'habitude.  
Il enregistre en désordre ce qui arrive.  
Les cris, la douleur, l'endroit où ça se passe,  
les odeurs, les bruits autour,  
et bien d'autres choses qui seront  
des souvenirs tout mélangés, cachés  
qu'on appelle la mémoire traumatique.

## Que font ces souvenirs?



Ces souvenirs mélangés, cachés de la violence sont enfouis n'importe comment et n'importe où dans ta mémoire. Comme une fausse personne de toi, en toi.



Chaque fois qu'il se passe quelque chose qui te rappelle la violence que tu as subie, (par exemple une odeur, une couleur, un mot, un vêtement, un geste, un bruit...) la fausse personne sort avec les souvenirs de la violence. Elle va dans ta tête, ton corps, ton sommeil, ta vie.

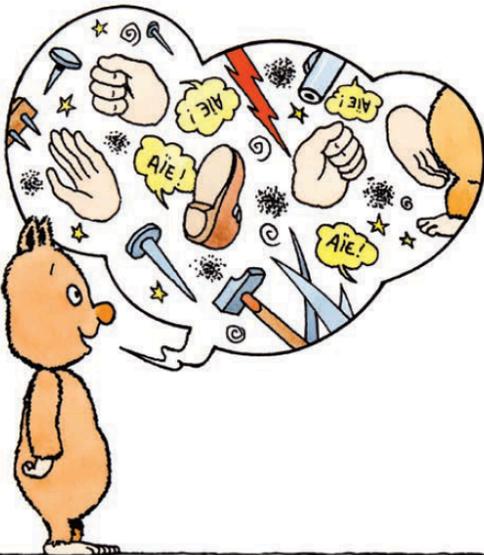
Alors ton cerveau se redébranche. Il te fait revivre les violences et ta souffrance.

Et tu risques d'avoir très peur et de te comporter comme si ce n'était pas toi. D'être méchant et grossier comme on l'a été avec toi.

De faire des choses interdites, dangereuses, qui ne sont pas de ton âge, comme des choses sexuelles, de faire du mal à toi ou à quelqu'un d'autre.

D'être très triste, très fatigué, tout le temps malade ou grognon...

## Tout cela se guérit, ce sont des blessures!



Il y a des docteurs, des psychologues et des thérapeutes qui savent les soigner. Ce sont des blessures qui ne se voient pas. Si ce sont les tiennes, elles sont dans ta tête. Dans ta fausse personne.

Tu pourrais croire qu'il faut cacher encore plus ta fausse personne au fond de toi pour qu'elle disparaisse... C'est le contraire!

Avec des soignants, tu peux écouter la fausse personne. Et la comprendre. Elle veut te protéger, mais elle s'y prend mal, elle est toute mélangée.

Quand elle est comprise, ta fausse personne disparaît, elle ne sert plus à rien.

Il te restera une histoire de fausse personne sans danger.

## Que faire?



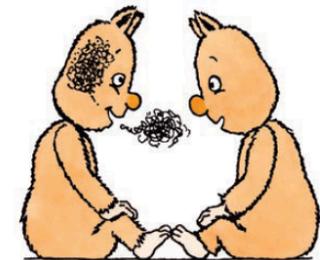
Si tu as reconnu des choses que tu ressens en lisant cette plaquette, tu peux être aidé.

Et tu dois être protégé.

Les adultes ont l'obligation de protéger les enfants.

Les personnes qui te font du mal n'ont pas le droit de le faire. Elles doivent arrêter.

Il y a les lois et la justice pour ça.



Tu as sûrement trop peur et trop honte pour raconter la violence qu'on te fait.

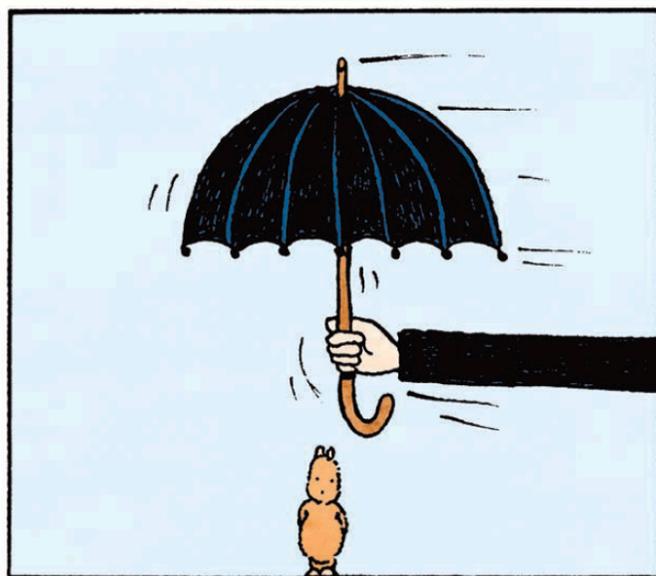
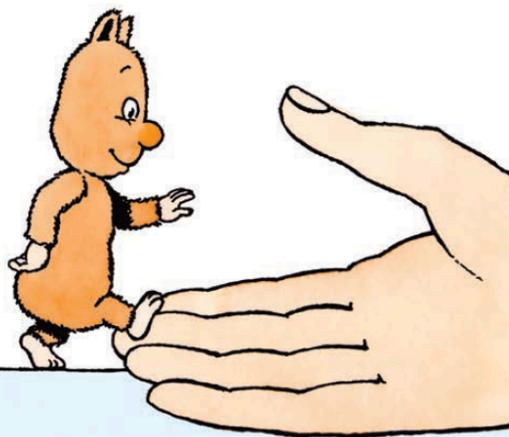
Tu penses que personne ne peut rien faire pour t'aider. C'est faux.

Il y a certainement autour de toi, ou pas loin, une personne en qui tu as confiance. Parle-lui.

## Comment faire?

Parle à une personne en qui tu as confiance, un adulte qui ne te fait pas peur.  
Ce peut être quelqu'un de ta famille, ton médecin, un adulte de l'école,  
du centre de loisirs, de tes activités extra-scolaires...  
Peut-être que tu es la personne de confiance d'un copain ou d'une copine?  
Tu peux demander de l'aide pour lui ou pour elle.

Tu as le droit d'aller voir directement  
la police ou la gendarmerie.  
Tu peux appeler au numéro gratuit  
pour les enfants, le 119,  
ou contacter par tchat la plateforme  
de signalement des violences sexuelles  
et sexistes et parler 24h/24  
avec un policier ou un gendarme sur:  
<https://www.service-public.fr/cmi>



## À l'attention des adultes:

Il est impératif de protéger les enfants de toute forme de violences et de leur rendre justice.

Il est essentiel de faire prendre en charge toutes les conséquences des violences sur leur santé par des professionnels de la santé, et de mettre en place des aides éducatives nécessaires.

Le signalement est obligatoire si un enfant vous révèle des violences, ou si vous pensez qu'il est en danger:

- au procureur de la République du Tribunal de Grande Instance.
- à la police ou la gendarmerie par téléphone au 17, ou au 112, par SMS au 114, en ligne (tchat avec des policiers et des gendarmes formés à ces violences qui vous répondront 24h/24 et 7j/7).

En cas de violences sexistes ou sexuelles:

<https://www.service-public.fr/cmi>

Et en cas de cyberharcèlement:

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31985>

Si vous avez des doutes ou besoin de conseils vous pouvez appeler:

- le 119 Enfance en danger, appel gratuit 24h/24 et 7j/7, il est possible de signaler en ligne sur le site <https://www.allo119.gouv.fr/recueil-de-situation>
- 3020 Harcèlement ou violences scolaires
- 3018 Cyberharcèlement
- 116 006 Numéro d'aide aux victimes
- 0808 807 700 Jeunes Violences écoute
- 0800 235 236 Fil Santé Jeune

Vous pouvez aussi appeler les cellules de recueil des informations préoccupantes CRIP qui ont été mises en place dans chaque département.

Pour en savoir plus, vous trouverez des informations sur les violences faites aux enfants et leurs conséquences, des conseils sur la conduite à tenir, des fiches et des modules sur le site:

<https://www.memoiretraumatique.org>



*Brochure de prévention de l'association Mémoire Traumatique et Victimologie  
distribuée gratuitement et téléchargeable sur le site [memoiretraumatique.org](http://memoiretraumatique.org)  
Pour tout contact et demande d'exemplaire: [memoiretraumatique@gmail.com](mailto:memoiretraumatique@gmail.com)*

# IMPACT DES VIOLENCES SEXUELLES DE L'ENFANCE À L'ÂGE ADULTE

---

DÉNI DE PROTECTION, DE RECONNAISSANCE  
ET DE PRISE EN CHARGE : **ENQUÊTE NATIONALE  
AUPRÈS DES VICTIMES.**

ASSOCIATION MÉMOIRE TRAUMATIQUE ET VICTIMOLOGIE  
Mars 2015



# IMPACT DES VIOLENCES SEXUELLES DE L'ENFANCE À L'ÂGE ADULTE

LES RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE - MARS 2015

---

# L'ENQUÊTE

## MÉTHODOLOGIE

---

- **Une enquête conduite auprès des victimes : une grande première**
- 1214 répondant-e-s
- 184 questions, dont 122 fermées et 62 ouvertes
- Auto-administration par ordinateur
- Précautions de traitement et d'analyse

# LES VICTIMES ET LES VIOLENCES SUBIES QUI SONT LES RÉPONDANT-E-S

- 95% de femmes (1153), 5% d'hommes (61)
- Âgé-e-s de 15 à 72 ans, les tranches d'âge les plus représentées sont les 25-44 ans
- 49% en activité et 25% en situation de précarité (chômage, RSA, arrêt maladie, invalidité)
- La proportion d'hommes en situation de précarité est de 31%



# PROTECTION ET JUSTICE

## MESURES DE PROTECTION

---

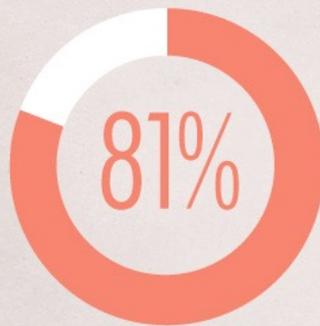
- **83%** des victimes déclarent n'avoir jamais été protégées
- Parmi les personnes interrogées qui ont porté plainte, **67%** n'ont jamais bénéficié de mesures de protection, et près de **70%** lorsqu'elles étaient mineures au moment des faits
- seules **4%** des victimes agressées dans l'enfance rapportent avoir été prises en charge par l'Aide sociale à l'enfance.
- « [J'aurais eu besoin] d'une prise en charge complète et effective de mon cousin, qui lui aurait évité de recommencer. [J'aurais eu besoin de] l'acceptation d'une plainte, plutôt que d'enregistrer seulement "une déposition", car même si nous étions tous les deux mineurs de moins de 13 ans, il a été en capacité de me violer à plusieurs reprises. »

# VIOLENCES SEXUELLES FAITES AUX ENFANTS

ENQUÊTE DE RECONNAISSANCE  
IMPACT & PRISE EN CHARGE DES VIOLENCES SEXUELLES  
ENQUÊTE AUPRÈS DES VICTIMES



## LES ENFANTS SONT LES PRINCIPALES VICTIMES DES VIOLENCES SEXUELLES



Dans 81% des cas  
les violences sexuelles  
**DÉBUTENT AVANT 18 ANS**



**AVANT 11 ANS**  
POUR 1 VICTIME SUR 2



**AVANT 6 ANS**  
POUR 1 VICTIME SUR 5



70% des victimes  
subiront au moins  
**UNE AUTRE AGRESSION**  
**À CARACTÈRE SEXUEL**  
au cours de leur vie

**Source :**

Enquête nationale (France) auprès des victimes, *Impact et prise en charge des violences sexuelles de l'enfance à l'âge adulte*, Association Mémoire Traumatique et Victimologie, 2014



MEMOIRE  
TRAUMATIQUE  
ET VICTIMOLOGIE

Soyons solidaires,  
n'abandonnons pas les victimes de violences  
[www.stopaudeni.com](http://www.stopaudeni.com)

**#EndViolence**

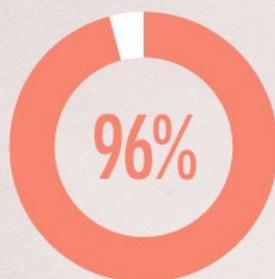
Avec le soutien de  
**unicef**

# VIOLENCES SEXUELLES FAITES AUX ENFANTS

ENQUÊTE DE RECONNAISSANCE  
IMPACT & PRISE EN CHARGE DES VIOLENCES SEXUELLES  
ENQUÊTE AUPRÈS DES VICTIMES



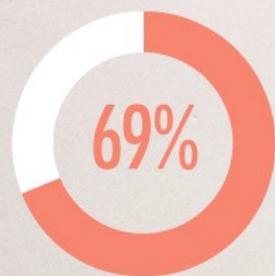
## DE LOURDES CONSÉQUENCES



Des conséquences sur  
**LA SANTÉ MENTALE**  
pour 96% des victimes agressées dans l'enfance

flash-backs **troubles du sommeil** amnésies **stress**  
perte d'espoir **idées suicidaires** dépression **anxiété**  
phobies **perte d'estime de soi** hypervigilance

**1** victime sur **2**  
agressée dans l'enfance  
**A TENTÉ DE**  
**SE SUICIDER**



Des conséquences sur  
**LA SANTÉ PHYSIQUE**  
pour 69% des victimes agressées dans l'enfance

pathologies de l'appareil uro-génital  
migraines **fibromyalgie** troubles gastro-intestinaux  
**douleurs chroniques** maladies auto-immunes  
papillomavirus dysfonctionnements thyroïdiens cancers  
affections dermatologiques **troubles alimentaires**  
**fatigue chronique**



**1** GROSSESSE  
consécutive  
à un viol sur **5**  
**AFFECTE UNE**  
**MINEURE**

Source :

Enquête nationale (France) auprès des victimes, *Impact et prise en charge des violences sexuelles de l'enfance à l'âge adulte*, Association Mémoire Traumatique et Victimologie, 2014



MEMOIRE  
TRAUMATIQUE  
ET VICTIMOLOGIE

Soyons solidaires,  
n'abandonnons pas les victimes de violences  
[www.stopaudeni.com](http://www.stopaudeni.com)

#EndViolence

Avec le soutien de  
**unicef**

# VIOLENCES SEXUELLES FAITES AUX ENFANTS

ENQUÊTE DE RECONNAISSANCE  
IMPACT & PRISE EN CHARGE DES VIOLENCES SEXUELLES  
ENQUÊTE AUPRÈS DES VICTIMES



## QUI SONT LES AGRESSEURS ?



Dans 96% des cas  
**LES AGRESSEURS SONT  
DES HOMMES**



1 agresseur sur 4  
**EST MINEUR**



Dans 94% des cas  
**LES AGRESSEURS SONT  
DES PROCHES**



1 enfant sur 2 est agressé par  
**UN MEMBRE DE SA FAMILLE**

**68%**

des agresseurs mineurs  
**COMMETTENT  
DES VIOLS**

**Source :**

Enquête nationale (France) auprès des victimes, *Impact et prise en charge des violences sexuelles de l'enfance à l'âge adulte*, Association Mémoire Traumatique et Victimologie, 2014



MEMOIRE  
TRAUMATIQUE  
ET VICTIMOLOGIE

Soyons solidaires,  
n'abandonnons pas les victimes de violences  
[www.stopaudeni.com](http://www.stopaudeni.com)

**#EndViolence**

Avec le soutien de  
**unicef**



## VIOLENCES SEXUELLES

### QUI SONT LES AGRESSEURS?



Les agresseurs sont **DES HOMMES** dans 97% des cas



Les agresseurs sont **DES PROCHES** dans 91% des cas

### LORSQUE LA VICTIME EST MAJEURE :



**1 viol sur 2** est le fait d'un **PARTENAIRE**



Les violences sexuelles ont lieu **AU SEIN DU COUPLE** dans 58% des cas



**1 victime sur 5** a été agressée **DANS LE CADRE DU TRAVAIL**

Enquête nationale auprès des victimes, *Impact et prise en charge des violences sexuelles de l'enfance à l'âge adulte*, Association Mémoire Traumatique et Victimologie, 2014.



## VIOLENCES SEXUELLES

### UN IMPACT IMPORTANT



**1 victime de viol sur 2 a TENTÉ DE SE SUICIDER**



Le risque de **TENTATIVE DE SUICIDE** est **7 fois plus élevé** chez les victimes de violences sexuelles que dans la population générale



**71% des victimes déclarent UN IMPACT IMPORTANT À TRÈS IMPORTANT SUR LEUR QUALITÉ DE VIE** lorsque l'agresseur est un partenaire



**1 victime sur 2 s'est retrouvée en SITUATION DE PRÉCARITÉ OU D'EXCLUSION SOCIALE** suite aux violences

Enquête nationale auprès des victimes, *Impact et prise en charge des violences sexuelles de l'enfance à l'âge adulte*, Association Mémoire Traumatique et Victimologie, 2014.



3.

## VIOLENCES SEXUELLES

### DE LOURDES CONSÉQUENCES SUR LA SANTÉ



Des **CONSÉQUENCES SUR LA SANTÉ MENTALE** pour **95% des victimes**



**1 victime sur 2** est sujette à des **TROUBLES ADDICTIFS**



Des **CONSÉQUENCES SUR LA SANTÉ PHYSIQUE** pour **69% des victimes**



**1 viol sur 12** entraîne une **GROSSESSE**



**25% des victimes enceintes** suite à un viol mènent **LA GROSSESSE À SON TERME**

Enquête nationale auprès des victimes, *Impact et prise en charge des violences sexuelles de l'enfance à l'âge adulte*, Association Mémoire Traumatique et Victimologie, 2014.



## VIOLENCES SEXUELLES

### LA PRISE EN CHARGE MÉDICALE



**78% des victimes  
N'ONT PAS PU BÉNÉFICIER  
D'UNE PRISE EN CHARGE  
D'URGENCE**



**Parmi les victimes de viol prises  
en charge en urgence, 84%  
N'ONT PAS BÉNÉFICIÉ D'UNE  
CONTRACEPTION D'URGENCE**



**Un tiers des victimes  
N'ONT PAS TROUVÉ  
DE PSYCHIATRE OU DE  
PSYCHOTHÉRAPEUTES  
FORMÉ-E-S à la prise en charge  
des violences sexuelles**



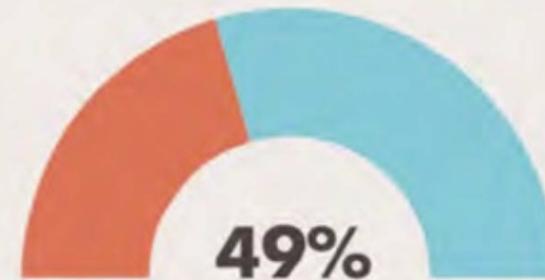
**Les soins gynécologiques,  
dentaires et kinésithérapiques  
(manipulation du corps)  
sont **CONSIDÉRÉS COMME TRÈS  
ANXIOGÈNES** par les victimes**

Enquête nationale auprès des victimes, *Impact et prise en charge des violences sexuelles de l'enfance à l'âge adulte*,  
Association Mémoire Traumatique et Victimologie, 2014.

# LES CONSÉQUENCES

## PRÉCARITÉ DES VICTIMES

- des périodes de chômage sont rapportées par **37%** des répondant-e-s
- **Les victimes de violences sexuelles ont un risque de se retrouver en situation de précarité multiplié par 3 par rapport à la population générale \***



DES VICTIMES ONT TRAVERSÉ  
DES PÉRIODES DE PRÉCARITÉ  
ET D'EXCLUSION SOCIALE



\* En France, 18,4% de la population est confrontée à la pauvreté et à l'exclusion

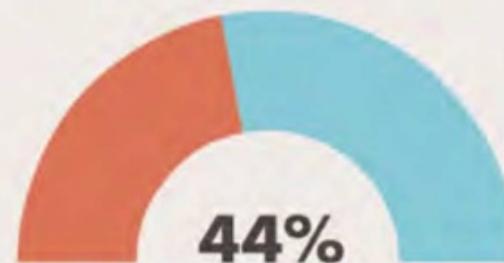
Source : Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale, *Crise économique, marché du travail et pauvreté*, Rapport 2011-2012, ONPES, 2012, p.29.



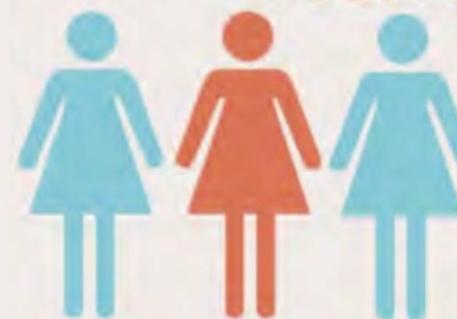
# LES CONSÉQUENCES

## IMPACT SUR LA VIE

- **Un impact important sur la qualité de vie :**
  - ▶ pour **65%** des victimes
  - ▶ pour **80%** des victimes de violences sexuelles conjugales
  - ▶ pour **83%** des victimes de viol en situation d'inceste
- **Un impact très important sur la vie affective pour 1 victime sur 2**
- **52%** des répondant-e-s déclarent un impact très important sur leur vie familiale.



**44%**  
DES VICTIMES DÉCLARENT UN  
SENTIMENT DE SOLITUDE  
MAXIMAL



**1 VICTIME  
SUR 3** A ROMPU  
AVEC UNE  
PARTIE DE SA  
FAMILLE SUITE  
AUX  
VIOLENCES

# CONSÉQUENCES SUR LA SANTÉ

## CONSÉQUENCES SUR LA SANTÉ PHYSIQUE

- Les victimes de violences sexuelles présentent fréquemment des troubles alimentaires et addictifs dans le cadre de conduites dissociantes.
- Plus d'un tiers (36%) des répondant-e-s déclarent avoir souffert de troubles alimentaires anorexiques et 29% de troubles alimentaires boulimiques.
- 48% des répondant-e-s rapportent également des conduites addictives (alcool, tabac, drogues, jeux...) et plus d'un tiers mentionnent des compulsions sexuelles et des conduites sexuelles à risques (35%) ainsi que des conduites auto-agressives (34%).



# CONSÉQUENCES SUR LA SANTÉ

## CONSÉQUENCES SUR LA SANTÉ MENTALE

- Les répondant-e-s sont **58%** à évaluer leur souffrance mentale actuelle due aux violences comme importante
- Et **64%** à l'avoir estimée comme maximale au moment où elle a été la plus importante.
- Les symptômes associés aux violences sont multiples

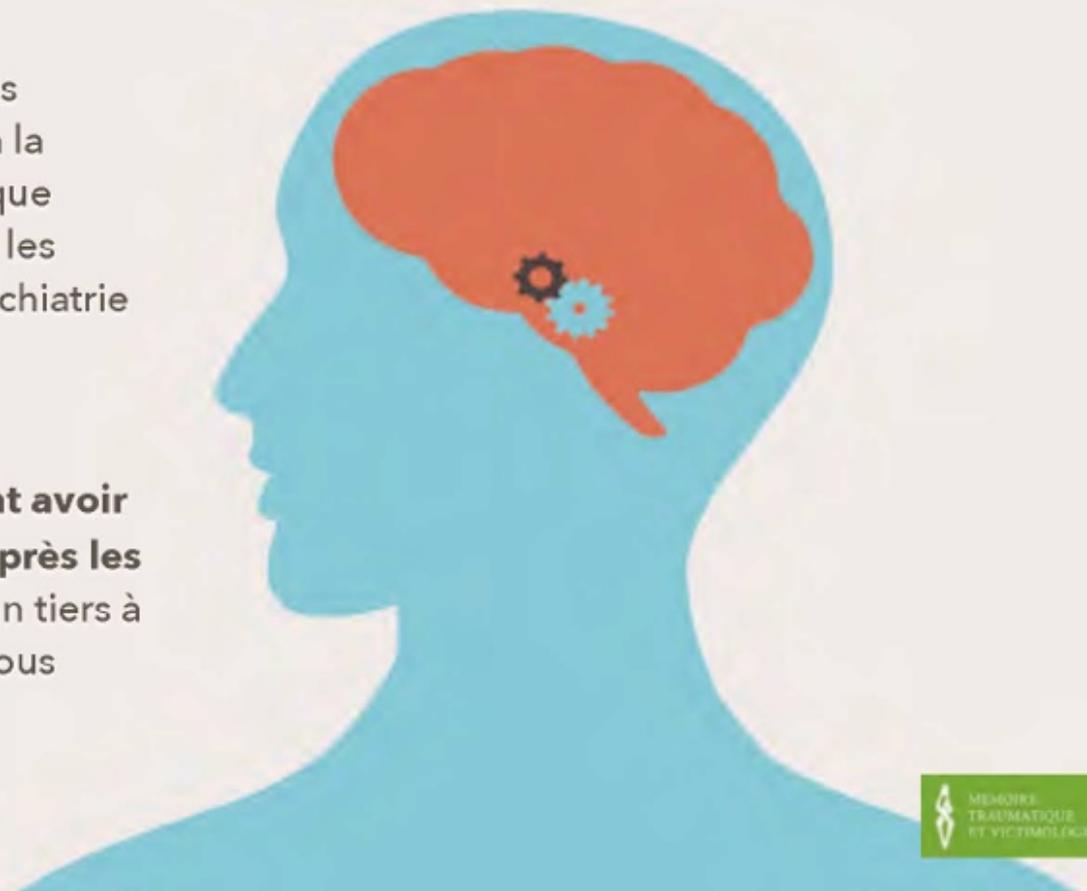
STRESS FLASH-BACKS **ANXIÉTÉ**  
IDÉES **SUICIDAIRES** DÉPRESSION  
**PERTE D'ESTIME DE SOI**  
AMNÉSIES **TROUBLES DU SOMMEIL**  
PERTE D'ESPOIR **PHOBIES** HYPERVIGILANCE



# CONSÉQUENCES SUR LA SANTÉ

## CONSÉQUENCES SUR LA SANTÉ MENTALE

- **10%** des victimes rapportent avoir souffert de « **bouffées délirantes** » et **16%** d'**hallucinations** (auditives, olfactives, visuelles, sensitives). Ces symptômes, qui sont fortement liés à la réactivation de la mémoire traumatique peuvent malheureusement conduire les victimes à une hospitalisation en psychiatrie et/ou à être diagnostiquées comme souffrant de troubles psychotiques
- **16%** des répondant-e-s rapportent avoir été **hospitalisé-e-s en psychiatrie** après les **violences sexuelles subies**, plus d'un tiers à plusieurs reprises et plus d'un tiers sous contrainte.

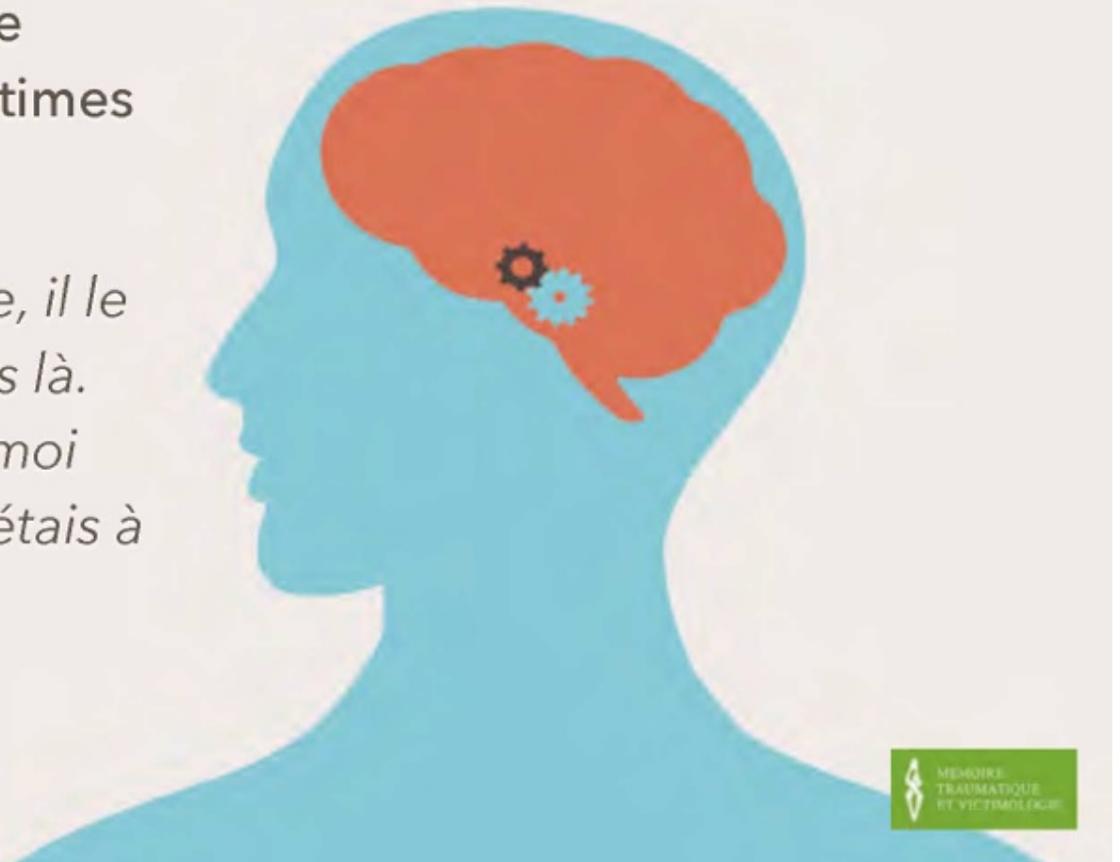


# CONSÉQUENCES SUR LA SANTÉ

## CONSÉQUENCES SUR LA SANTÉ MENTALE

---

- Une anesthésie émotionnelle est rapportée par plus de deux tiers (**68%**) des victimes
- *« Complètement. Pour supporter l'insupportable, il le fallait bien. Je n'étais plus là. Je me regardais. C'était moi que je voyais mais moi j'étais à l'extérieur. »*



# PROTECTION ET JUSTICE

## MESURES DE PROTECTION

---

- **83%** des victimes déclarent n'avoir jamais été protégées
- Parmi les personnes interrogées qui ont porté plainte, **67%** n'ont jamais bénéficié de mesures de protection, et près de **70%** lorsqu'elles étaient mineures au moment des faits
- seules **4%** des victimes agressées dans l'enfance rapportent avoir été prises en charge par l'Aide sociale à l'enfance.
- « [J'aurais eu besoin] d'une prise en charge complète et effective de mon cousin, qui lui aurait évité de recommencer. [J'aurais eu besoin de] l'acceptation d'une plainte, plutôt que d'enregistrer seulement "une déposition", car même si nous étions tous les deux mineurs de moins de 13 ans, il a été en capacité de me violer à plusieurs reprises. »

# PROTECTION ET JUSTICE

## MESURES DE PROTECTION

---

- Les répondant-e-s insistent sur le fait qu'**il faudrait que les professionnel-le-s soient formé-e-s à faire le lien entre un mal-être persistant et d'éventuelles violences subies**, afin de mieux dépister les situations de violences sexuelles.
- « [J'aurais eu besoin] *que pendant mon enfance, mon adolescence, les enseignants, par exemple, soient plus à l'écoute, plus formés et fassent le lien entre mon mal-être et un danger à la maison...* »

# PROTECTION ET JUSTICE

## LE DÉPÔT DE PLAINTE

---

- **380 répondant-e-s ont porté plainte, soit 31%**
- *« J'ai tenté de porter plainte pour le deuxième viol subi à 18 ans par l'homme inconnu, trois jours après les faits, mais les policiers ont refusé d'enregistrer ma plainte, mettant en doute ma version des faits, exerçant des pressions pour que je renonce. »*
- Les répondant-e-s portent majoritairement plainte pour être reconnues comme victimes et empêcher l'agresseur de faire de nouvelles victimes
- **82% des victimes ont mal vécu leur dépôt de plainte**



# PROTECTION ET JUSTICE

## LE DÉPÔT DE PLAINTE

---

- **82%** des victimes ont mal vécu leur dépôt de plainte
- *« Enfermer une enfant de 14 ans devant un représentant de la loi qui la traite de menteuse et qui lui dit que si elle continue à raconter ce genre de connerie elle finira en prison est inadmissible... J'ai pensé au suicide. »*

# PROTECTION ET JUSTICE

## L'ENQUÊTE

---

- **Parmi les 380 répondant-e-s ayant porté plainte, 77% rapportent avoir mal vécu l'enquête policière, les auditions et la procédure judiciaire.**
- *« Quant à l'enquête toujours en cours, il faut savoir qu'à ce jour elle n'a uniquement pour objet que de passer ma vie et ma vie sexuelle au crible. L'auteur n'a toujours pas été inquiété. »*
- *« Auditions en gendarmerie traumatisantes. Maltraitance psychologique et verbale de leur part. Cinq heures d'audition sans pause en essayant de me faire me contredire ou me dédire, me disant que j'allais briser son couple, sa vie... Lui n'a été entendu que 40 minutes ! »*
- *« Pendant la confrontation en gendarmerie ils m'ont laissée seule avec lui [l'agresseur] dans le bureau pendant dix minutes sans aucune surveillance... »*



# PROTECTION ET JUSTICE

## LE PROCÈS

---

- **Parmi les victimes qui sont allées jusqu'au procès, 89% d'entre elles déclarent l'avoir mal vécu**
- *« La procédure est longue et c'est douloureux de toujours devoir se répéter sur les faits et donc psychologiquement j'ai revécu ce viol à chaque fois. Je me suis sentie humiliée à chaque moment de cette procédure. »*
- *« Les avocats qui minimisent les faits en disant que c'est sa parole contre la mienne et que le doute profite à l'accusé. Ça me révolte. On a l'impression que c'est le violeur la victime. »*

# PROTECTION ET JUSTICE

## UN SENTIMENT D'INJUSTICE

---

- Prescription et correctionnalisation des viols
- **81%** des répondant-e-s pensent que la justice n'a pas joué son rôle
- *« Le manque de compétences et la culpabilisation de la victime sont pour mon expérience systématiques, je n'ai aucune confiance dans le système. »*
- **82%** des répondant-e-s estiment ne pas avoir été protégé-e-s par la justice ou de façon très insuffisante

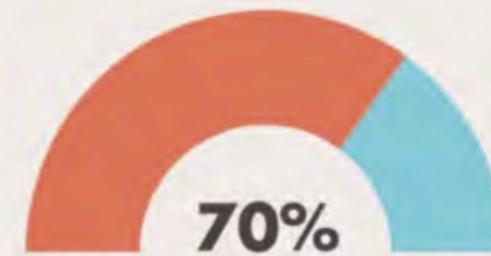


# PROTECTION ET JUSTICE

## UN SENTIMENT D'INJUSTICE

---

- **les répondant-e-s qui ont affirmé qu'ils ou elles ne s'étaient pas senti-e-s reconnu-e-s comme victimes par la police et la justice ont eu plus tendance à tenter de se suicider que les autres.**
- Le parcours judiciaire est vu comme une « seconde peine »



DES VICTIMES NE SE SONT PAS SENTIES RECONNUES PAR LA POLICE ET LA JUSTICE

# PROTECTION ET JUSTICE

## LE DÉSIR DE RECONNAISSANCE

---

- Malgré le tableau effrayant qu'elles dressent de la prise en charge judiciaire des violences sexuelles, **62% des victimes seraient prêtes à porter plainte à nouveau si c'était à refaire.**
- Ce chiffre peut s'expliquer par les motivations invoquées pour la plainte : l'espoir d'être reconnue comme victime et la préoccupation pour le sort des autres victimes.

# CONSÉQUENCES SUR LA SANTÉ

## CONSÉQUENCES SUR LA SANTÉ PHYSIQUE

- **Une anesthésie physique est rapportée par de nombreux-ses répondant-e-s.** Plus d'un tiers des répondant-e-s évoquent un seuil de résistance accru à la douleur, les conduisant parfois à laisser évoluer certaines pathologies pendant un long laps de temps avant de consulter un médecin.
- *« Je ne ressens pas les douleurs physiques ce qui m'empêche d'entendre les alertes de santé (péritonite etc.) et a pour conséquence que les médecins banalisent toujours mes symptômes. »*
- *« J'ai pu marcher avec une fracture du fémur pendant 3 semaines. »*





## VIOLENCES SEXUELLES

### LA PRISE EN CHARGE MÉDICALE



**78% des victimes  
N'ONT PAS PU BÉNÉFICIER  
D'UNE PRISE EN CHARGE  
D'URGENCE**



**Parmi les victimes de viol prises  
en charge en urgence, 84%  
N'ONT PAS BÉNÉFICIÉ D'UNE  
CONTRACEPTION D'URGENCE**



**Un tiers des victimes  
N'ONT PAS TROUVÉ  
DE PSYCHIATRE OU DE  
PSYCHOTHÉRAPEUTES  
FORMÉ-E-S à la prise en charge  
des violences sexuelles**



**Les soins gynécologiques,  
dentaires et kinésithérapiques  
(manipulation du corps)  
sont **CONSIDÉRÉS COMME TRÈS  
ANXIOGÈNES** par les victimes**

Enquête nationale auprès des victimes, *Impact et prise en charge des violences sexuelles de l'enfance à l'âge adulte*,  
Association Mémoire Traumatique et Victimologie, 2014.

# Les insuffisances de la prise en charge médicale

- 78% des répondant-e-s n'ont pas eu de prise en charge en urgence
- 1 victime sur 5 parle pour la 1ère fois à un professionnel de santé
- pour 1/3 il n'a pas été possible de trouver des psychiatres ou des psychothérapeutes formés à la prise en charge des violences
- 41% rapportent que les praticiens n'ont pas recherchés ou diagnostiqués des troubles psychotraumatiques et dans 2/3 des cas qu'ils n'ont pas expliqué que les conséquences se soignaient
- une psychose a été diagnostiquée chez près d'1 victime sur 5
- 50% des soins n'ont pas été centrés sur les violences subies
- 50% jugent négativement les soins reçus
- 41% considèrent que certains soins ont été maltraitants

**Les victimes mettent 13 ans en moyenne pour trouver une prise en charge adaptée**

ENQUÊTE « LES FRANÇAIS-E-S ET LES REPRÉSENTATIONS  
SUR LE VIOL ET LES VIOLENCES SEXUELLES »

---

# MÉMOIRE TRAUMATIQUE ET VICTIMOLOGIE



MEMOIRE  
TRAUMATIQUE  
ET VICTIMOLOGIE

## POURQUOI UNE TELLE ENQUÊTE

- ▶ Le déni du viol et la mise en cause des victimes sont encore très répandus : trop de personnes y adhèrent et diffusent des idées fausses qui nuisent gravement aux victimes et garantissent l'impunité aux agresseurs.
- ▶ Pour la première fois en France, il s'agissait d'établir une photographie précise des représentations que les Français-e-s peuvent avoir sur le viol et les violences sexuelles pour :
  - évaluer l'impact des campagnes d'information et de sensibilisation sur cette thématique ;
  - analyser sur quels axes prioritaires les efforts doivent être développés afin de mieux lutter contre ces violences.

## FICHE TECHNIQUE

- ▶ Une enquête réalisée par IPSOS pour l'association Mémoire Traumatique et Victimologie

### FICHE TECHNIQUE



#### ÉCHANTILLON

**1 001** personnes constituant un échantillon représentatif de la population française âgée de 18 ans



#### DATES DE TERRAIN

Du **25** novembre au **2** décembre 2015.



#### MÉTHODE

Échantillon interrogé **Internet**  
**Méthode des quotas** : sexe, âge, profession, catégorie



# LES CONSÉQUENCES DE LA CULTURE DU VIOL

## LES VIOLS SONT FRÉQUENTS



visuel créé par graphique de Neve Project

EN FRANCE,  
1 FEMME SUR 6 ET 1 HOMME SUR 20  
DÉCLARENT AVOIR SUBI DES VIOLS OU DES  
TENTATIVES DE VIOL AU COURS DE LEUR VIE

SEULES 10% DES VICTIMES  
PORTENT PLAINTÉ SUITE AUX VIOLS  
OU TENTATIVES DE VIOL SUBIS

## LES VIOLS SONT PEU DÉNONCÉS



visuel créé par L'œil Public de Neve Project

## LES VOLEURS RESTENT IMPUNIS



visuel créé par graphique de Neve Project

SEULS 1% DES VIOLS  
FONT L'OBJET D'UNE CONDAMNATION

POUR 4 FRANÇAIS-E-S SUR 10,  
LA RESPONSABILITÉ DU VOLEUR EST  
ATTÉNUÉE SI LA VICTIME A EU UNE  
ATTITUDE PROVOCANTE EN PUBLIC  
OU A FLIRTÉ AVEC LUI

## LES VICTIMES SONT MISES EN CAUSE



visuel créé par Chloé Bell et Mikael Angele de Neve Project

### SOURCES :

Enquête « Contexte de la sexualité en France » (CSF), INSEEM-INED, 2006.

Enquête « Cadre de Vie et Sécurité 2010-2015 », INSEE-ONDIP.

Bilan annuel « Criminalité et délinquance enregistrées en 2012 » ONDRP 2012.

Enquête « Les Français-e-s et les représentations sur le viol », Mémoire Traumatique et Victimologie-IPSO5, 2015.

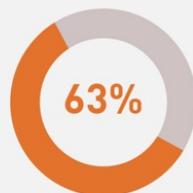


# DES STÉRÉOTYPES SEXISTES QUI PERDURENT

2 TIERS DES FRANÇAIS-E-S ESTIMENT QUE  
LES HOMMES ONT UNE SEXUALITÉ PLUS  
SIMPLE QUE LES FEMMES



SEXISME



63% DES FRANÇAIS-E-S CONSIDÈRENT  
QU'IL EST PLUS DIFFICILE POUR LES  
HOMMES QUE POUR LES FEMMES DE  
MAÎTRISER LEUR DÉsir SEXUEL

SEXISME

3 QUARTS DES FRANÇAIS-E-S ESTIMENT  
QUE LES FEMMES ONT PLUS TENDANCE À  
CONSIDÉRER COMME VIOLENTS DES  
ÉVÉNEMENTS QUE LES HOMMES  
NE PERÇOIVENT PAS COMME TELS

SEXISME



1 FRANÇAIS-E SUR 4 CONSIDÈRE QUE  
DANS LE DOMAINE SEXUEL, LES FEMMES  
NE SAURAIENT PAS VRAIMENT CE QU'ELLES  
VEULENT PAR RAPPORT AUX HOMMES

SEXISME



MEMOIRE  
TRAUMATIQUE  
ET VICTIMOLOGIE

[www.memoiretraumatique.org](http://www.memoiretraumatique.org)  
[www.stopaudeni.com](http://www.stopaudeni.com)

SOURCE : Enquête « Les Français-e-s et les représentations sur le viol », Mémoire Traumatique et Victimologie-IPSDS, décembre 2015.



# UNE FORTE ADHÉSION À LA CULTURE DU VIOL

1 FRANÇAIS-E SUR 5 CONSIDÈRE  
QUE BEAUCOUP DE FEMMES QUI DISENT  
« NON » À UNE PROPOSITION DE RELATION  
SEXUELLE VEULENT EN FAIT DIRE « OUI »



CULTURE DU VIOL



40% DES FRANÇAIS-E-S ESTIMENT  
QUE SI LA VICTIMÉ A EU UNE ATTITUDE  
PROVOCANTE EN PUBLIC, CELA ATTÉNUÉ  
LA RESPONSABILITÉ DU VIOLEUR

CULTURE DU VIOL

1 FRANÇAIS-E SUR 5 JUGE QUE LORS  
D'UNE RELATION SEXUELLE, LES FEMMES  
PEUVENT PRENDRE DU PLAISIR À ÊTRE  
FORCÉES



CULTURE DU VIOL



29% DES FRANÇAIS-E-S PENSENT  
QU'À L'ORIGINE D'UN VIOL, IL Y A  
SOUVENT UN MALENTENDU

CULTURE DU VIOL





# LA MISE EN CAUSE DES VICTIMES DE VIOL

POUR 27% DES FRANÇAIS-E-S  
CELA ATTÉNUÉ LA RESPONSABILITÉ  
DU VIOLEUR SI LA VICTIME PORTAIT  
UNE TENUE SEXY (MINI-JUPE, DÉCOLLETÉ)



VICTIM-BLAMING\*



POUR 15% DES FRANÇAIS-E-S, UNE  
VICTIME EST EN PARTIE RESPONSABLE  
DE SON VIOL SI ELLE A ACCEPTÉ DE  
SE RENDRE SEULE CHEZ UN INCONNU

VICTIM-BLAMING\*

4 FRANÇAIS-E-S SUR 10 ESTIMENT QUE  
SI L'ON SE DÉFEND VRAIMENT AUTANT QUE  
L'ON PEUT ET QUE L'ON CRIE, ON FAIT  
LE PLUS SOUVENT FUIR LE VIOLEUR



VICTIM-BLAMING\*



1 FRANÇAIS-E SUR 4 CONSIDÈRE QUE  
SI L'ON RESPECTE CERTAINES RÈGLES  
SIMPLES DE PRÉCAUTION ON N'A QUASIMENT  
AUCUN RISQUE D'ÊTRE VICTIME DE VIOL

VICTIM-BLAMING\*



MEMOIRE  
TRAUMATIQUE  
ET VICTIMOLOGIE

[www.memoiretraumatique.org](http://www.memoiretraumatique.org)  
[www.stopaudeni.com](http://www.stopaudeni.com)

\* VICTIM-BLAMING est un terme anglais que l'on peut traduire par "responsabilisation et culpabilisation de la victime", cela revient à présupposer qu'une victime est en partie, voire entièrement, responsable de ce qu'elle a subi. Cela revient par exemple à considérer qu'une victime de viol "l'a cherché" en ayant adopté un comportement "provocant" ou par manque de prudence.

SOURCE : Enquête « Les Français-e-s et les représentations sur le viol », Mémoire Traumatique et Victimologie-IPSDS, décembre 2015.



## LA MÉCONNAISSANCE DE LA DÉFINITION LÉGALE DU VIOL

1 FRANÇAIS-E SUR 4 CONSIDÈRE QUE  
FORCER UNE PERSONNE À FAIRE UNE  
FELLATION N'EST PAS UN VIOL, MAIS  
UNE AGRESSION SEXUELLE

**FAUX**



1 FRANÇAIS-E SUR 4 CONSIDÈRE QUE  
RÉALISER UN ACTE DE PÉNÉTRATION  
AVEC LE DOIGT SUR UNE PERSONNE  
QUI LE REFUSE N'EST PAS UN VIOL

**FAUX**

PLUS D'1 FRANÇAIS-E SUR 5 ESTIME QU'IL  
N'Y A PAS VIOL LORSQUE LA PERSONNE  
CÈDE QUAND ON LA FORCE

**FAUX**



17% DES FRANÇAIS-E-S ESTIMENT QUE  
FORCER SA CONJOINTE À AVOIR UN  
RAPPORT SEXUEL ALORS QU'ELLE LE  
REFUSE N'EST PAS UN VIOL

**FAUX**

« TOUT ACTE DE PÉNÉTRATION SEXUELLE, DE QUELQUE NATURE QU'IL SOIT, COMMIS SUR LA PERSONNE D'AUTRUI PAR VIOLENCE, CONTRAINTE, MENACE OU SURPRISE EST UN VIOL. » - ARTICLE 222-23 DU CODE PÉNAL



# LA MÉCONNAISSANCE DES STATISTIQUES DU VIOL

57% DES FRANÇAIS-E-S CONSIDÈRENT QUE C'EST À L'ADOLESCENCE QU'UN VIOL A LE PLUS DE RISQUE D'INTERVENIR :

**PAS SI VRAI**

Source : Enquête sur les Français et le Meurtre



51% DES VICTIMES DÉCLARENT AVOIR SUBI LES PREMIÈRES VIOLENCES SEXUELLES AVANT 11 ANS, ET 81% AVANT 18 ANS

Enquête « Impact des violences sexuelles de l'enfance à l'âge adulte », Mémoire Traumatique et Victimologie, 2015.



90% DES VIOLS SONT COMMIS PAR DES PROCHES DE LA VICTIME

Enquête « Cadre de Vie et Sécurité 2010-2015 », INSEE-ONDORP.

44% DES FRANÇAIS-E-S CONSIDÈRENT QUE C'EST PAR UN INCONNU QUE L'ON COURT LE PLUS DE RISQUE D'ÊTRE VIOLÉ-E

**FAUX**

Source : Enquête sur les Français et le Meurtre

65% DES FRANÇAIS-E-S PENSENT QU'IL Y AURAIT MOINS DE 50 000 VIOLS CHAQUE ANNÉE EN FRANCE

**FAUX**

98 000 VIOLS ET TENTATIVES DE VIOL SONT RECENSÉS CHAQUE ANNÉE EN FRANCE SUR LES 18-75 ANS, DONT 84 000 SUR DES FEMMES. CE CHIFFRE NE TIENT PAS COMPTE DES MINEUR-E-S, QUI, SELON LES ESTIMATIONS, SERAIENT 154 000 À ÊTRE VICTIMES DE VIOLS ET TENTATIVES DE VIOL CHAQUE ANNÉE

Enquête « Cadre de Vie et Sécurité 2010-2015 », INSEE-ONDORP.



SEULES 10% DES VICTIMES DE VIOL PORTENT PLAINTÉ

Enquête « Cadre de Vie et Sécurité 2010-2015 », INSEE-ONDORP.

47% DES FRANÇAIS-E-S ESTIMENT QUE LES VICTIMES DE VIOL PORTENT PLAINTÉ DANS 25% DES CAS

**FAUX**

Source : Enquête sur les Français et le Meurtre



# UNE RECONNAISSANCE DE L'IMPACT DES VIOLS

**95% DES FRANÇAIS-E-S CONSIDÈRENT QUE LES VIOLENCES SEXUELLES ONT DE GRAVES CONSÉQUENCES SUR LA SANTÉ DES VICTIMES**

**VRAI**

violent créé par Chris Kerr de Neau Project



PATHOLOGIES CARDIO-VASCULAIRES MALADIES AUTO-IMMUNES  
DOULEURS CHRONIQUES CANCER TROUBLES NEUROLOGIQUES  
TROUBLES ANXIÉUX PATHOLOGIES PULMONAIRES TROUBLES  
DU SOMMEIL PHOBIES HYPERVIGILANCE IDÉES SUICIDAIRES  
TROUBLES GASTRO-INTESTINAUX APPÉTITS DÉTRIMENTS  
MIGRAINES FATIGUE CHRONIQUE FIBROMYALGIE

**UN IMPACT SUR LA SANTÉ MENTALE POUR 95% DES VICTIMES, SUR LA SANTÉ PHYSIQUE POUR 69% D'ENTRE ELLES.**

Enquête « Impact des violences sexuelles de l'enfance à l'âge adulte », Mémoire Traumatique et Victimologie, 2015.



**1 VICTIME SUR 2 EST SUJETTE À DES TROUBLES ADDICTIFS**

Enquête « Impact des violences sexuelles de l'enfance à l'âge adulte », Mémoire Traumatique et Victimologie, 2015.

**81% DES FRANÇAIS-E-S ESTIMENT QUE LES VICTIMES DE VIOL ONT PLUS DE RISQUES DE DÉVELOPPER DES CONDUITES ADDICTIVES OU DES TROUBLES PSYCHIQUES**

**VRAI**

violent créé par Mirena Jurgevic de Neau Project

**67% DES FRANÇAIS-E-S JUGENT QU'IL EST IMPOSSIBLE DE SE REMETTRE D'UN VIOL,**

**FAUX**

**LES CONSÉQUENCES PSYCHOTRAUMATIQUES DES VIOLENCES SEXUELLES NE SONT PAS IRRÉMÉDIABLES, DES SOINS ADAPTÉS PERMETTENT DE LES TRAITER**

SALMONA, Mariel, « Violences sexuelles. Les 40 questions-réponses incontournables », Paris, Dunod, 2015.



**83% DES VICTIMES N'ONT REÇU AUCUNE PROTECTION**  
**78% N'ONT PAS PU BÉNÉFICIER D'UNE PRISE EN CHARGE EN URGENCE**  
**1 VICTIME SUR 3 N'A PAS PU TROUVER DE PSYCHOTHÉRAPEUTE FORMÉ-E**

Enquête « Impact des violences sexuelles de l'enfance à l'âge adulte », Mémoire Traumatique et Victimologie, 2015.

**72% DES FRANÇAIS-E-S ESTIMENT QUE, DANS L'ENSEMBLE, LES VICTIMES DE VIOL NE SONT PAS BIEN SOIGNÉES ET PROTÉGÉES**

**VRAI**

violent créé par Mirena Jurgevic de Neau Project

## RECOMMANDATIONS

### 1/ Mettre en œuvre une vraie politique de lutte contre ces violences :

- ▶ un plan national spécifique,
- ▶ un observatoire national spécifique pour recenser et faire des études afin d'améliorer la connaissance des violences sexuelles, mais aussi renforcer la prévention de ces violences

### 2/ Créer des campagnes d'information et de sensibilisation à destination du grand public pour :

- ▶ déconstruire les idées fausses et tous les stéréotypes qui alimentent la culture du viol
- ▶ améliorer la prévention
- ▶ améliorer la connaissance de la loi et des droits des personnes
- ▶ donner des outils de compréhension pour expliquer les réactions des victimes
- ▶ informer sur les conséquences des violences sexuelles sur la santé mentale et physique

## RECOMMANDATIONS

### 3/ Former les professionnel-le-s susceptibles d'être en contact avec des victimes de violences sexuelles :

- ▶ pour améliorer la prévention et le dépistage en population générale
- ▶ améliorer la protection et la prise en charge des victimes

### 4/ Une prévention des violences sexistes et sexuelles et une éducation à l'égalité femme-homme et au respect des droits des personnes dès le plus jeune âge

### 5/ Prendre en compte de la gravité des conséquences sur la santé des victimes :

- ▶ avec le renforcement de la formation des professionnel-le-s de la santé
- ▶ et la création immédiate par décret de centres de soins et d'accueil en urgence spécifiques et pluridisciplinaires pour toutes les victimes de violences sexuelles sur l'ensemble du territoire

## RECOMMANDATIONS

**6/ Créer un observatoire national sur l'impact des violences sexuelles sur la santé, et sur l'accompagnement et le soin des victimes**

- ▶ voué à la conduite de programmes de recherche et de collecte de données

**7/ Lutter contre l'impunité des agresseurs et pour l'amélioration et l'application effective des lois**

**8/ Créer une charte en concertation avec les différents médias d'information et de production de contenu**

- ▶ afin qu'ils ne participent plus à la diffusion de représentations sexistes, de stéréotypes et d'idées fausses concernant les violences sexuelles



FÉVRIER 2019

# LES FRANÇAIS ET LES REPRÉSENTATIONS SUR LE VIOL

VAGUE 2

Préparé pour **Mémoire Traumatique et Victimologie**

Par Anthony Barea ([anthony.barea@ipsos.com](mailto:anthony.barea@ipsos.com))

Zoé Desforges ([zoe.desforges@ipsos.com](mailto:zoe.desforges@ipsos.com))

Amélie Marmuse ([amelie.marmuse@ipsos.com](mailto:amelie.marmuse@ipsos.com))

GAME CHANGERS



# LES FRANÇAIS.E.S ET LES REPRÉSENTATIONS SUR LE VIOL

## Vague 2, 2019

- **3 ans après** la première enquête sur les représentations des Français.e.s sur le viol et les violences sexuelles de notre association Mémoire Traumatique et Victimologie réalisée en décembre 2015 par l'institut IPSOS et présentée en mars 2016
- **et 1 an et demi** après le début du mouvement #MeToo et l'annonce du plan de lutte gouvernemental contre les violences sexistes et sexuelles #NeRienLaisserPasser dans le cadre de la grande cause du quinquennat pour l'égalité femme-homme,
- Une nouvelle enquête nationale conduite par Ipsos pour notre association pour évaluer si la médiatisation accrue de ces violences, la prise de parole de plus en plus fréquente des victimes et les nouvelles mesures législatives avaient modifié les représentations stéréotypées et les mythes sur le viol, ainsi que la connaissance de la loi et des statistiques du viol

# FICHE TECHNIQUE

RAPPEL

## Dispositif mis en place



### MÉTHODE D'ÉCHANTILLONNAGE

- **Echantillon grand public** constitué par tirage aléatoire dans la base des panélistes éligibles pour l'étude.



### CIBLE INTERROGÉE

- **1 000 individus représentatif de la population française** âgée de 18 ans et plus, obtenu selon la méthode des quotas (données INSEE)



### COLLECTE

- Online sur système **CAWI**
- Dates de terrain : **du 22 février au 28 février 2019**



### TRAITEMENT STATISTIQUE

- Echantillon grand public pondéré selon la méthode du **Rim Weighting** sur les critères de sexe, âge, profession de l'individu, région et catégorie d'agglomération



Ce rapport a été élaboré dans le respect de la norme internationale ISO 20252 « Etudes de marché, études sociales et d'opinion ». Ce rapport a été relu par Etienne Mercier, Directeur de département.



# LES CONSÉQUENCES DE LA CULTURE DU VIOL

## LES VIOLS SONT FRÉQUENTS



EN FRANCE,  
1 FEMME SUR 6 ET 1 HOMME SUR 20  
DÉCLARENT AVOIR SUBI DES VIOLS OU DES  
TENTATIVES DE VIOL AU COURS DE LEUR VIE

visuels créés par Jonathan de Massi Project

SEULES 10% DES VICTIMES  
PORTENT PLAINTE SUITE AUX VIOLS  
OU TENTATIVES DE VIOL SUBIS

## LES VIOLS SONT PEU DÉNONCÉS



visuels créés par Les Français et Ipsos

## LES VOLEURS RESTENT IMPUNIS



74% DES PLAINTES SONT CLASSÉES SANS  
SUITE, SEULES 10% ABOUTISSENT À UN  
PROCÈS POUR VIOL ET LES CONDAMNATIONS  
POUR VIOL ONT DIMINUÉ DE 40% EN 10 ANS

visuels créés par Jonathan de Massi Project

POUR 4 FRANÇAIS-ES SUR 10,  
LA RESPONSABILITÉ DU VOLEUR EST  
ATTÉNUÉE SI LA VICTIME A EU UNE  
ATTITUDE PROVOCANTE EN PUBLIC  
OU A FLIRTÉ AVEC LUI

## LES VICTIMES SONT MISES EN CAUSE



visuels créés par Chris Kerr et Wilma Joseph de Massi Project

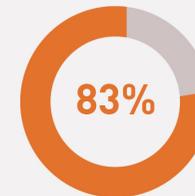


### SOURCES :



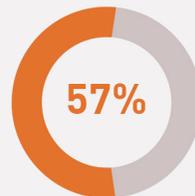
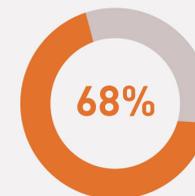
## UN EFFET #METOO CONSIDÉRÉ COMME POSITIF

83% DES FRANÇAIS-ES PENSENT QUE  
#METOO A EU UN EFFET POSITIF SUR LA  
LIBÉRATION DE LA PAROLE DES FEMMES  
ET LEUR CAPACITÉ À PORTER PLAINTE



79% DES FRANÇAIS-ES CONSIDÈRENT  
QUE LE MOUVEMENT #METOO  
A PERMIS UNE AUGMENTATION  
DU NOMBRE DE PLAINTES

68% DES FRANÇAIS-ES ESTIMENT  
QUE #METOO A EU UN IMPACT POSITIF  
SUR L'ATTITUDE ET LES RÉACTIONS  
DES TÉMOINS DE VIOLENCES SEXUELLES

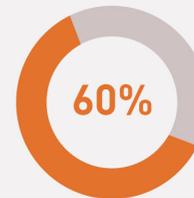


57% DES FRANÇAIS-ES CONSIDÈRENT  
QUE LE MOUVEMENT #METOO  
A EU UN EFFET POSITIF SUR LE RESPECT  
DES HOMMES À L'ÉGARD DES FEMMES

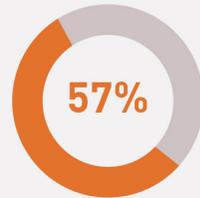


## DES STÉRÉOTYPES SEXISTES QUI PERDURENT

60% DES FRANÇAIS-ES ESTIMENT QUE  
LES HOMMES ONT UNE SEXUALITÉ PLUS  
SIMPLE QUE LES FEMMES  
(CONTRE 66% EN 2015)



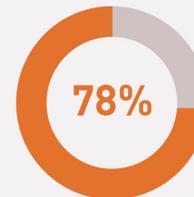
SEXISME



57% DES FRANÇAIS-ES CONSIDÈRENT  
QU'IL EST PLUS DIFFICILE POUR LES  
HOMMES QUE POUR LES FEMMES DE  
MAÎTRISER LEUR DÉSIR SEXUEL  
(CONTRE 63% EN 2015)

SEXISME

78% DES FRANÇAIS-ES ESTIMENT QUE  
DE NOMBREUX ÉVÉNEMENTS SONT RESENTIS  
COMME VIOLENTS PAR LES FEMMES ALORS  
QU'ILS NE LE SONT PAS PAR LES HOMMES  
(CONTRE 76% EN 2015)



SEXISME

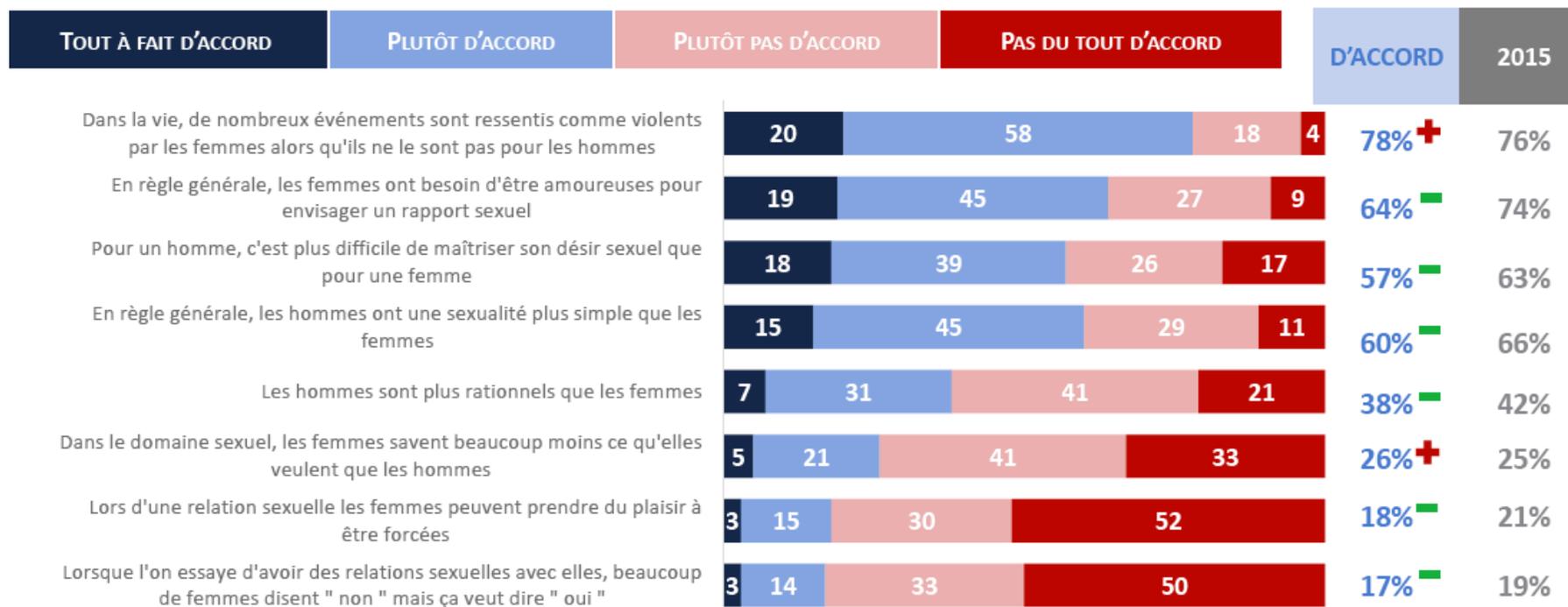


26% DES FRANÇAIS-ES CONSIDÈRENT  
QUE DANS LE DOMAINE SEXUEL  
LES FEMMES SAVENT MOINS BIEN CE  
QU'ELLES VEULENT QUE LES HOMMES  
(CONTRE 25% EN 2015)

SEXISME



## Même s'ils sont en léger recul par rapport à 2015, certains stéréotypes hommes / femmes persistent toujours au sein de la société française



Base : 1000

Q14. Pour chacune des propositions suivantes, dites-moi si vous êtes tout à fait, plutôt, plutôt pas, pas du tout d'accord :



## UNE FORTE ADHÉSION À LA CULTURE DU VIOL

17% DES FRANÇAIS-ES CONSIDÈRENT  
QUE BEAUCOUP DE FEMMES QUI DISENT  
« NON » À UNE PROPOSITION DE RELATION  
SEXUELLE VEULENT EN FAIT DIRE « OUI »  
(CONTRE 19% EN 2015)



CULTURE DU VIOL



42% DES FRANÇAIS-ES ESTIMENT  
QUE SI LA VICTIME A EU UNE ATTITUDE  
PROVOCANTE EN PUBLIC, CELA ATTÉNUÉ  
LA RESPONSABILITÉ DU VIOLEUR  
(CONTRE 40% EN 2015)

CULTURE DU VIOL

18% DES FRANÇAIS-ES JUGENT QUE LORS  
D'UNE RELATION SEXUELLE, LES FEMMES  
PEUVENT PRENDRE DU PLAISIR À ÊTRE  
FORCÉES  
(CONTRE 21% EN 2015)



CULTURE DU VIOL



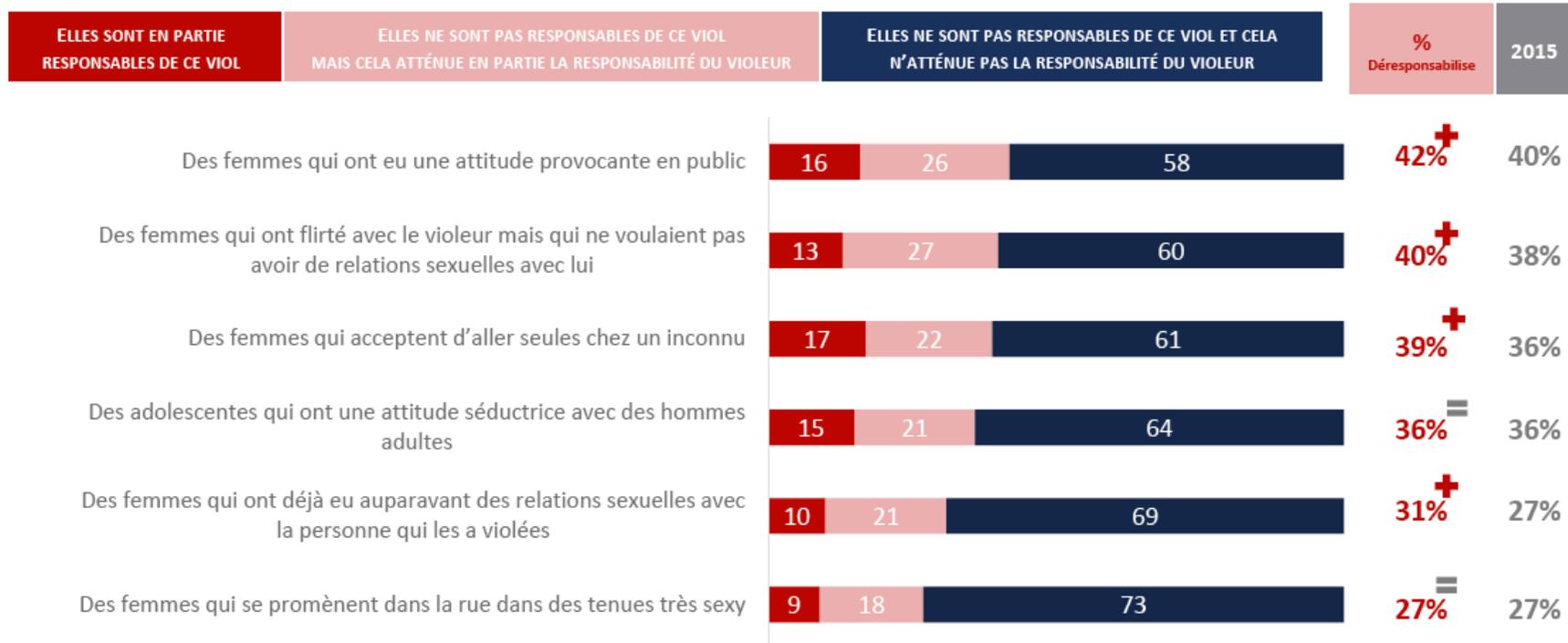
32% DES FRANÇAIS-ES PENSENT  
QU'À L'ORIGINE D'UN VIOL, IL Y A  
SOUVENT UN MALENTENDU  
(CONTRE 29% EN 2015)

CULTURE DU VIOL





## La « provocation » de la victime, un motif de déresponsabilisation de plus en plus évoqué par les Français pour déresponsabiliser le violeur



Base : 1000

Q16. Nous allons parler des femmes victimes de viol, c'est-à-dire qui ont dû subir un rapport sexuel alors qu'elles n'étaient pas consentantes. Personnellement, que pensez-vous des femmes qui sont violées dans les situations suivantes ?

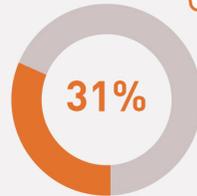


## LES VICTIMES DE VIOL DE PLUS EN PLUS MISES EN CAUSE

POUR 42% DES FRANÇAIS-ES  
CELA ATTÉNUÉ LA RESPONSABILITÉ  
DU VIOLEUR SI LA VICTIME A EU UNE  
ATTITUDE PROVOCANTE EN PUBLIC  
(CONTRE 40% EN 2015)



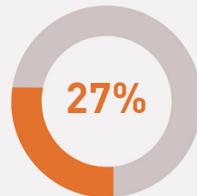
VICTIM-BLAMING\*



POUR 31% DES FRANÇAIS-ES, UNE VICTIME  
EST EN PARTIE RESPONSABLE SI ELLE A  
DÉJÀ EU DES RELATIONS SEXUELLES  
AVEC LE VIOLEUR  
(CONTRE 27% EN 2015)

VICTIM-BLAMING\*

37% DES FRANÇAIS-ES  
CONSIDÈRENT QUE LES VICTIMES ACCUSENT  
SOUVENT À TORT PAR DÉCEPTION AMOUREUSE  
OU POUR SE VENGER  
(CONTRE 32% EN 2015)



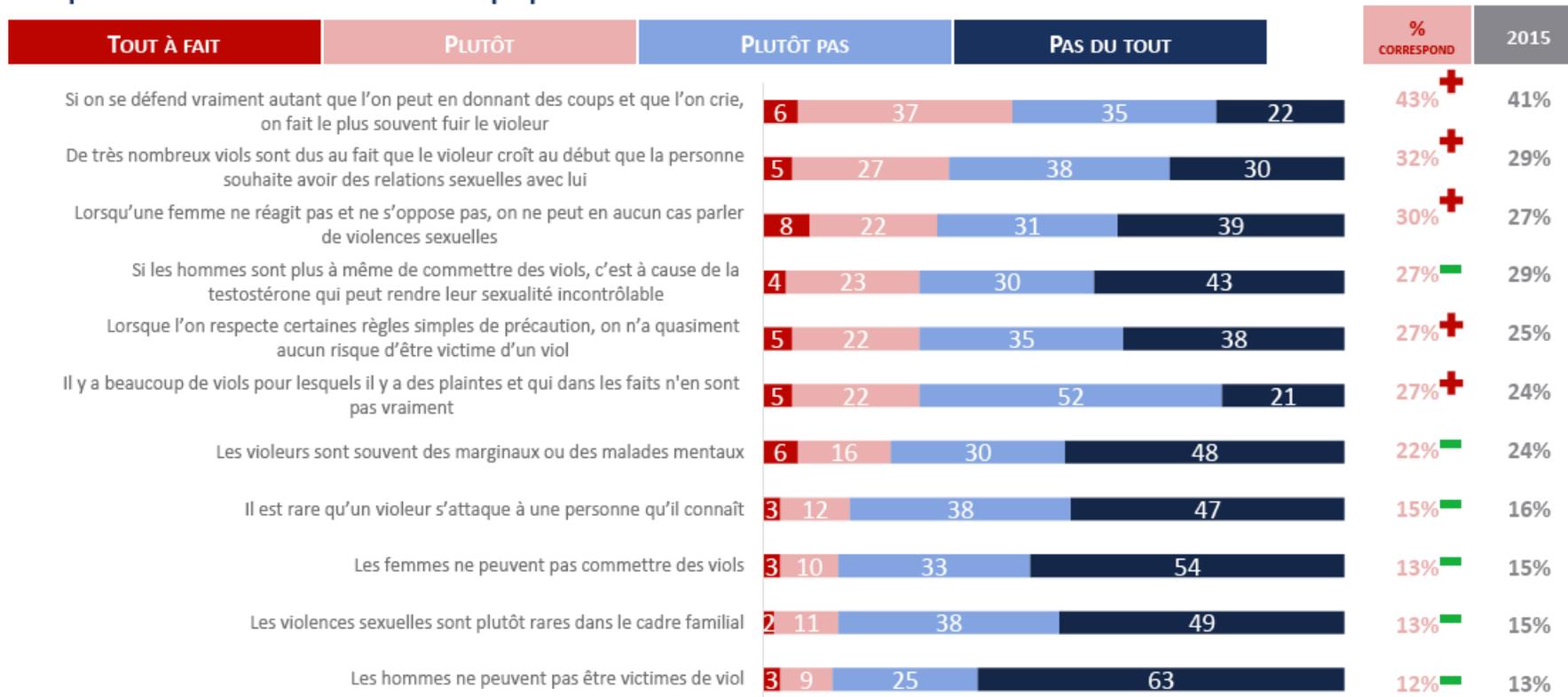
27% DES FRANÇAIS-ES  
PENSENT QUE BEAUCOUP DE VIOLS  
AYANT FAIT L'OBJET DE PLAINTES  
N'EN SONT EN FAIT PAS  
(CONTRE 24% EN 2015)

\* VICTIM-BLAMING est un terme anglais que l'on peut traduire par "responsabilisation et culpabilisation de la victime", cela revient à présumer qu'une victime est en partie, voire entièrement, responsable de ce qu'elle a subi. Cela revient par exemple à considérer qu'une victime de viol "l'a cherché" en ayant adopté un comportement "provocant" ou par manque de prudence.

SOURCES : Enquête « Les Français et les représentations sur le viol », Mémoire Traumatique et Victimologie-IPSOS, février 2019 et décembre 2015.



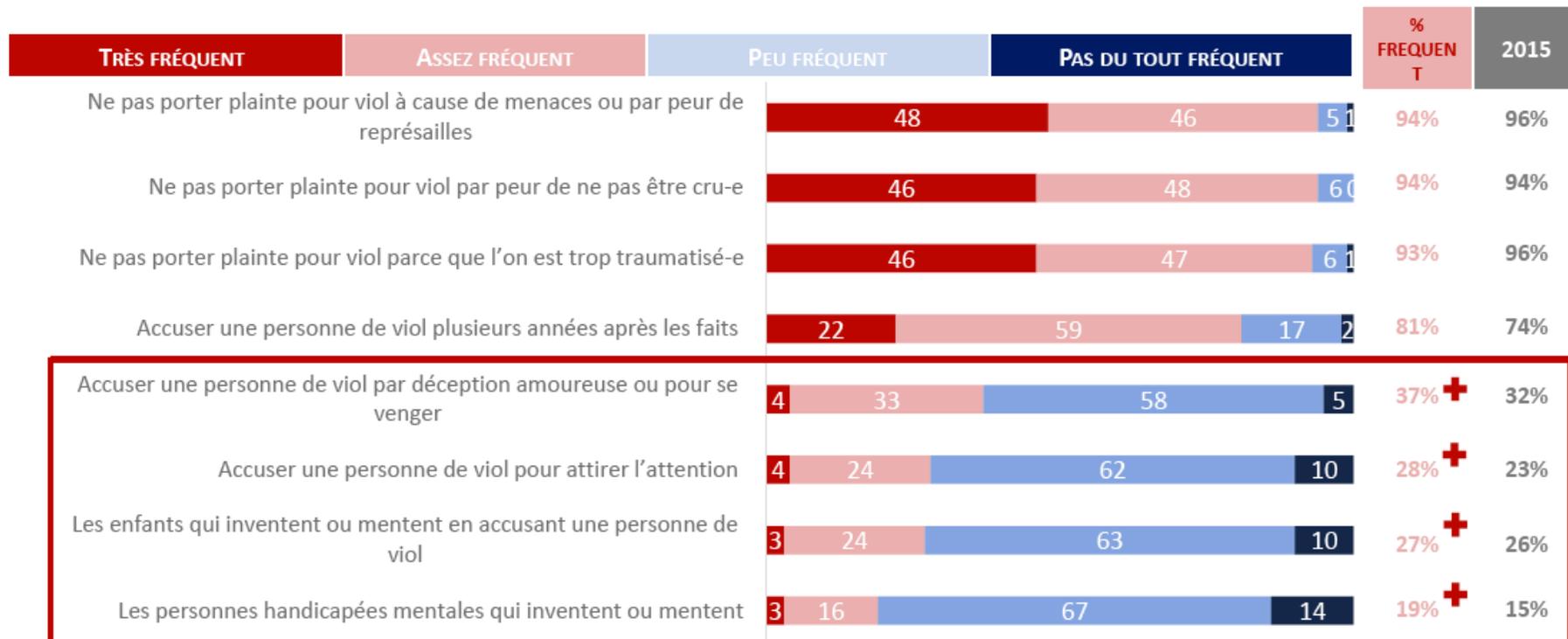
## Des mythes sur le viol encore répandus au sein de la société française, qu'il s'agisse des moyens pour s'en « prémunir » ou des malentendus qui peuvent mener à un viol



Base : 1000

Q17. Pour chacune des affirmations suivantes, dites-moi si elle correspond tout à fait, plutôt, plutôt pas ou pas du tout à ce que vous pensez ?

## Même si les Français sont conscients de la difficulté de porter plainte suite à un viol, de plus en plus de Français considèrent que certaines victimes accusent à tort leur agresseur



Q18. Selon vous, est-il très, assez, peu ou pas du tout fréquent que des personnes fassent les choses suivantes ?

Base : 1000



## LA MÉCONNAISSANCE DES STATISTIQUES DU VIOL

PLUS D'UN TIERS DES FRANÇAIS-ES  
CONSIDÈRENT QUE C'EST APRÈS 18 ANS  
QU'UN VIOL A LE PLUS DE RISQUE  
D'INTERVENIR

**FAUX**

Visual créé par Albin Levesque de Neuf Project



**51%** DES VICTIMES DÉCLARENT AVOIR SUBI LES  
PREMIÈRES VIOLENCES SEXUELLES AVANT 11 ANS,  
ET 81% AVANT 18 ANS

Enquête « Impact des violences sexuelles de l'enfance à l'âge adulte », Mémoire Traumatique et Victimologie, 2015.



**90%** DES VIOLS SONT COMMIS PAR DES  
PROCHES DE LA VICTIME

Enquête « Cadre de Vie et Sécurité 2010-2015 », INSEE-ONDRP.

PLUS D'1 FRANÇAIS-E SUR 2 CONSIDÈRE  
QUE C'EST DANS L'ESPACE PUBLIC  
QUE L'ON COURT LE PLUS DE RISQUE  
D'ÊTRE VIOLÉ-E

**FAUX**

Visual créé par Megan Mitchell de Neuf Project

91% DES FRANÇAIS-ES PENSENT QUE  
LES CONDAMNATIONS POUR VIOL  
ONT AUGMENTÉ EN FRANCE

**FAUX**

Visual créé par Judysse de Neuf Project



LES CONDAMNATIONS POUR VIOL ONT DIMINUÉ DE  
**40% DEPUIS 10 ANS**

Enquête « Infostat Justice », Ministère de la justice, septembre 2018, n°164.



SEULES **10%** DES VICTIMES DE VIOL PORTENT PLAINTÉ

La lettre de l'Observatoire national des violences faites aux femmes, n°13, novembre 2018.

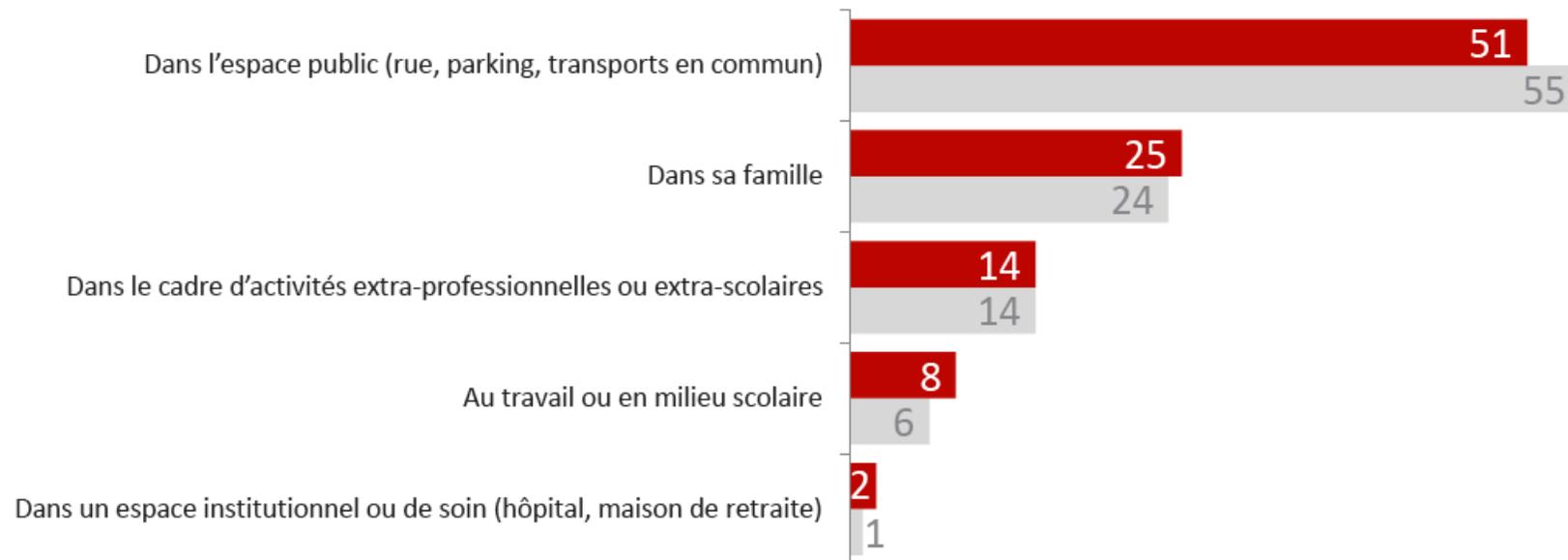
**69%** DES FRANÇAIS-ES ESTIMENT QUE  
LES VICTIMES DE VIOL PORTENT PLAINTÉ  
DANS 1 QUART DES CAS

**FAUX**

Visual créé par Albin Levesque de Neuf Project



## Des mythes sur le viol toujours répandus au sein de la société française : l'espace public, toujours perçu comme un lieu à haut risque, et ce toujours loin devant le cercle familial

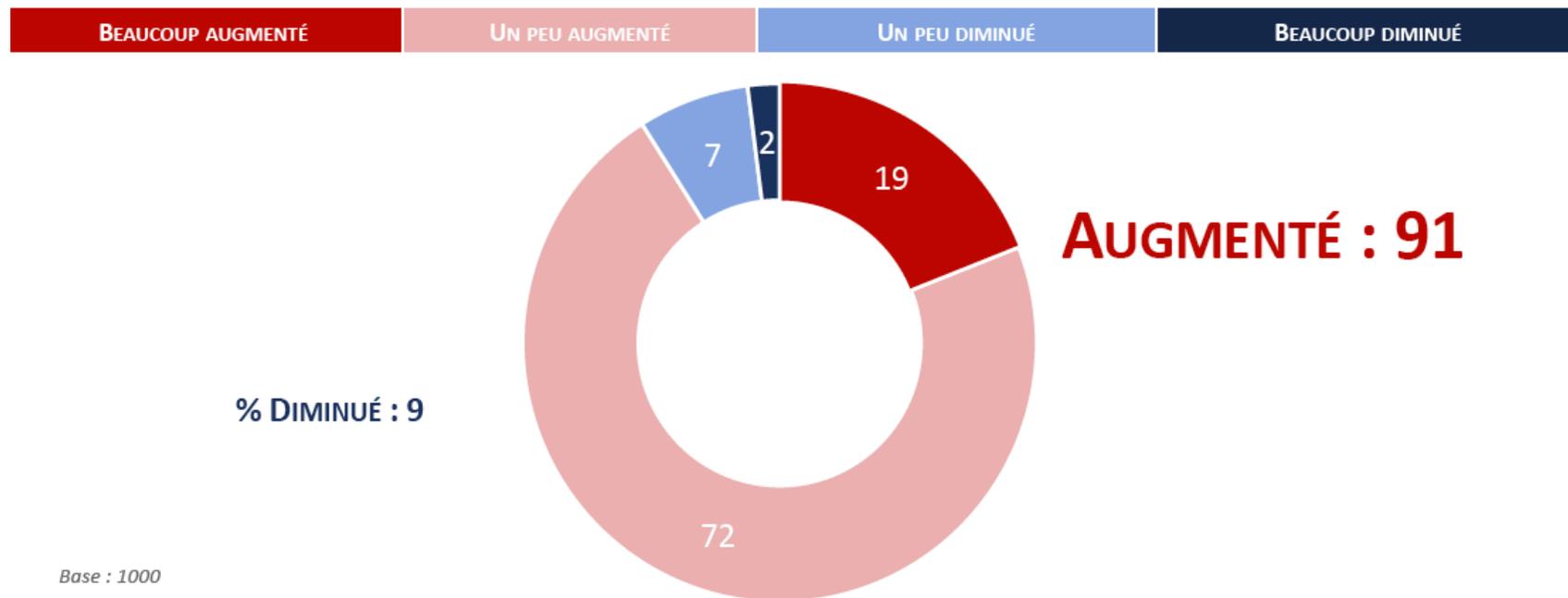


Base : 1000

Q22. A votre avis, dans quelle situation une personne court-elle le plus de risque d'être violée ?



## Près de 9 Français sur 10 ont même le sentiment que le nombre de condamnations pour viol a augmenté depuis ces 10 dernières années



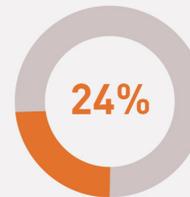
Q21. D'après ce que vous en savez, depuis ces 10 dernières années, diriez-vous que le nombre de condamnations pour viol a augmenté ou diminué ?



## LA MÉCONNAISSANCE DE LA DÉFINITION LÉGALE DU VIOL

1 FRANÇAIS-E SUR 4 CONSIDÈRE QUE  
FORCER UNE PERSONNE À FAIRE UNE  
FELLATION N'EST PAS UN VIOL, MAIS  
UNE AGRESSION SEXUELLE

**FAUX**



1 FRANÇAIS-E SUR 4 CONSIDÈRE QUE  
RÉALISER UN ACTE DE PÉNÉTRATION  
AVEC LE DOIGT SUR UNE PERSONNE  
QUI LE REFUSE N'EST PAS UN VIOL

**FAUX**

15% DES FRANÇAIS-ES ESTIMENT QU'IL  
N'Y A PAS VIOL LORSQUE LA PERSONNE  
CÈDE QUAND ON LA FORCE

**FAUX**



21% DES FRANÇAIS-ES ESTIMENT QUE  
FORCER SA CONJOINTE À AVOIR UN  
RAPPORT SEXUEL ALORS QU'ELLE  
LE REFUSE N'EST PAS UN VIOL

**FAUX**

« TOUT ACTE DE PÉNÉTRATION SEXUELLE, DE QUELQUE NATURE QU'IL SOIT, COMMIS SUR LA PERSONNE D'AUTRUI OU SUR LA PERSONNE DE L'AUTEUR PAR VIOLENCE, CONTRAINTE, MENACE OU SURPRISE EST UN VIOL. » - ARTICLE 222-23 DU CODE PÉNAL



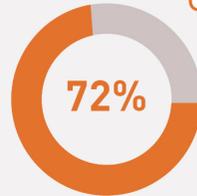


## UNE BONNE CONNAISSANCE DES MÉCANISMES PSYCHOTRAUMATIQUES

82% DES FRANÇAIS-ES CONSIDÈRENT  
QU'UNE VICTIME PEUT ÊTRE CHOQUÉE AU  
POINT D'ÊTRE PHYSIQUEMENT INCAPABLE  
DE FAIRE LE MOINDRE MOUVEMENT POUR  
SE DÉFENDRE LORS D'UN VIOL

82%

SIDÉRATION



72%

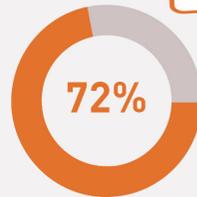
POUR 72% DES FRANÇAIS-ES UNE VICTIME  
PEUT ÊTRE CHOQUÉE AU POINT  
DE VIVRE LA SITUATION COMME SI  
ELLE SE RETROUVAIT HORS DE SON CORPS

DISSOCIATION TRAUMATIQUE

74% DES FRANÇAIS-ES ESTIMENT  
QU'UNE VICTIME DE VIOL DANS L'ENFANCE  
PEUT ÊTRE CHOQUÉE AU POINT D'OUBLIER  
LE VIOL PENDANT DES ANNÉES AVANT DE  
S'EN SOUVENIR À L'ÂGE ADULTE

74%

AMNÉSIE TRAUMATIQUE



72%

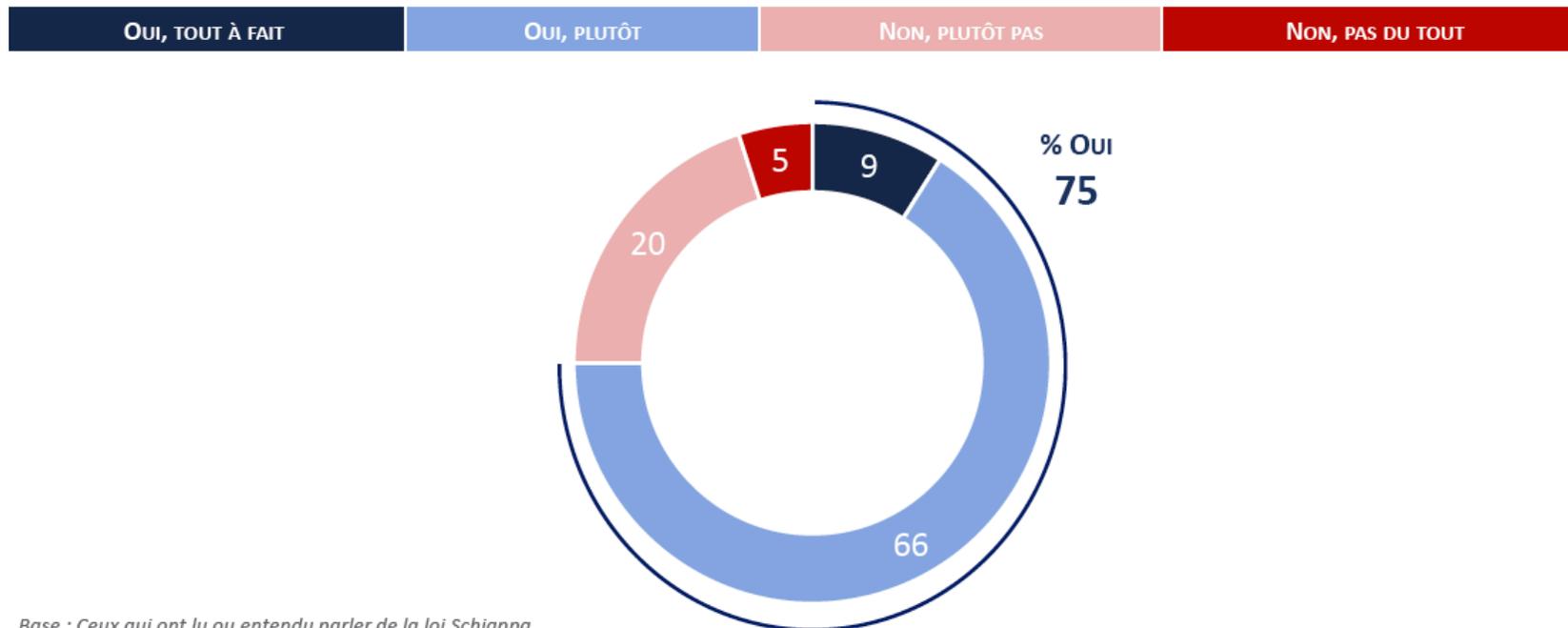
POUR 72% DES FRANÇAIS-ES  
UNE VICTIME DE VIOL QUI RESTE EN CONTACT  
AVEC L'AGRESSEUR PEUT ÊTRE TRAUMATISÉE  
AU POINT D'ÊTRE ANESTHÉSÉE  
ÉMOTIONNELLEMENT

EMPRISE



## LOI SCHIAPPA

Près des trois quart de ceux qui ont entendu parler de la loi jugent qu'elle protège davantage les droits des mineurs victimes d'une agression sexuelle ou d'un viol



Base : Ceux qui ont lu ou entendu parler de la loi Schiappa

Q25. Vous diriez que la loi Schiappa protège davantage les droits des mineurs victimes d'une agression sexuelle ou d'un viol?



## UNE RECONNAISSANCE DE L'IMPACT DES VIOLS

95% DES FRANÇAIS-E-S CONSIDÈRENT  
QUE LES VIOLENCES SEXUELLES ONT DE  
GRAVES CONSÉQUENCES SUR LA SANTÉ  
DES VICTIMES

**VRAI**

Visual créé par Denis Bort de Neos Project



PATHOLOGIES CARDIO-VASCULAIRES MALADIES AUTO-IMMUNES  
DOULEURS CHRONIQUES CANCER TROUBLES NEUROLOGIQUES  
TROUBLES ANXIÉUX PATHOLOGIES PULMONAIRES TROUBLES  
DU SOMMEIL PHOBIES HYPERPHORALANCE IDÉES SUICIDAIRES  
TROUBLES GASTRO-INTESTINAUX AFFECTIONS DERMATOLOGIQUES  
DYSFONCTIONNEMENTS THYROÏDIENS DÉPRESSION  
MIGRAINES FATIGUE CHRONIQUE FIBROMYALGIE

UN IMPACT SUR LA SANTÉ MENTALE POUR **95%**  
DES VICTIMES, SUR LA SANTÉ PHYSIQUE  
POUR **69%** D'ENTRE ELLES.

Enquête « Impact des violences sexuelles de l'enfance à l'âge adulte », Mémoire Traumatique et Victimologie, 2015.



**1 VICTIME SUR 2**  
EST SUJETTE À DES TROUBLES ADDICTIFS

Enquête « Impact des violences sexuelles de l'enfance à l'âge adulte », Mémoire Traumatique et Victimologie, 2015.

81% DES FRANÇAIS-E-S ESTIMENT QUE  
LES VICTIMES DE VIOL ONT PLUS DE  
RISQUES DE DÉVELOPPER DES CONDUITES  
ADDICTIVES OU DES TROUBLES PSYCHIQUES

**VRAI**

Visual créé par Michel Joseph de Neos Project

67% DES FRANÇAIS-E-S JUGENT  
QU'IL EST IMPOSSIBLE DE SE  
REMETTRE D'UN VIOL,

**FAUX**

LES CONSÉQUENCES PSYCHOTRAUMATIQUES DES  
VIOLENCES SEXUELLES NE SONT PAS IRRÉMÉDIABLES,  
**DES SOINS ADAPTÉS  
PERMETTENT DE LES TRAITER**

SALMONA, Mariel. « Violences sexuelles. Les 40 questions-réponses incontournables », Paris, Dunod, 2015.



**83%** DES VICTIMES N'ONT REÇU  
AUCUNE PROTECTION

**78%** N'ONT PAS PU BÉNÉFICIER  
D'UNE PRISE EN CHARGE EN URGENCE

**1 VICTIME SUR 3** N'A PAS PU  
TROUVER DE PSYCHOTHÉRAPEUTE FORMÉ-E

Enquête « Impact des violences sexuelles de l'enfance à l'âge adulte », Mémoire Traumatique et Victimologie, 2015.

72% DES FRANÇAIS-E-S ESTIMENT QUE,  
DANS L'ENSEMBLE, LES VICTIMES  
DE VIOL NE SONT PAS BIEN  
SOIGNÉES ET PROTÉGÉES

**VRAI**

Visual créé par Julien de Neos Project



**CAMPAGNE**

**STOP AU DENI**

SITE [stopaudeni.com](http://stopaudeni.com)

PETITIONS

QUESTIONNAIRE

D'ÉVALUATION

DU PARCOURS DE SOINS

DES VICTIMES DE

VOLENCES SEXUELLES

**STOP  
AU  
DÉNI**

**Le viol a des conséquences  
traumatiques similaires à la  
torture.**

Sans aide et sans reconnaissance  
du crime qu'elle a subi, elle revivra  
sans cesse cette scène.

**[www.stopaudeni.com](http://www.stopaudeni.com)**



MEMOIRE  
TRAUMATIQUE  
ET VICTIMOLOGIE

**SOYONS SOLIDAIRES**

N'abandonnons pas les victimes de violences.

**[www.memoiretraumatique.org](http://www.memoiretraumatique.org)**

D<sup>r</sup> Muriel Salmona

## VIOLENCES SEXUELLES

Les 40 questions-réponses incontournables

Qui sait que 81% des victimes de violences sexuelles ont subi les premières violences avant l'âge de 18 ans ? Qui sait qu'une femme sur 5 et un homme sur 14 ont subi des agressions sexuelles dans leur vie ? que plus de 250 000 viols sont commis chaque année en France essentiellement par des proches et dans tous les milieux sociaux ?

Qui sait que l'impact des violences sexuelles sur la santé des victimes est majeur à court, moyen et long termes ?

Dénoncer les idées fausses, le déni et la loi du silence, demander que les droits des personnes victimes soient respectés, pour qu'elles soient protégées, reconnues et soignées, donner des outils pour mieux les comprendre et en être solidaires, c'est l'objectif de ce livre qui fournit des réponses claires :

- aux questions que personne *ne devrait plus* se poser ;
- mais aussi aux questions que tout le monde devrait se poser.

**Un livre qui éclaire d'un jour nouveau un dossier encore trop souvent tabou.**



*Muriel Salmona est psychiatre, psychotraumatologue, chercheuse et formatrice en psychotraumatologie et en victimologie. Présidente et fondatrice de l'association Mémoire traumatique et Victimologie. Elle a publié en 2013 Le livre noir des violences sexuelles (Dunod).*

[www.memoiretraumatique.org](http://www.memoiretraumatique.org)



9 782100 721863

xxxxx  
ISBN 978-2-xxxxxx



Couverture - Atelier Didier Thiébaud



VIOLENCES SEXUELLES  
Les 40 questions-réponses incontournables

D<sup>r</sup> Muriel Salmona

# VIOLENCES SEXUELLES



Les 40 questions-réponses  
incontournables

DUNOD



ESPACE PRESSE

ESPACE PROFESSIONNELS ET INTERVENTIONS



L'ASSOCIATION

CAMPAGNES & COLLOQUES

PUBLICATIONS & RESSOURCES

PSYCHOTRAUMATISMES

VIOLENCES

QUE FAIRE EN CAS DE VIOLENCES

VIDÉOS

**Les Français et les représentations sur le viol**  
 Décembre 2015

Enquête commandée par l'association

Préparé pour Mémoire traumatique et victimologie  
 Par Etienne MERCIER & Anthony BAREA

GAME CHANGERS

LES ACTUALITÉS DE L'ASSOCIATION

Toutes les actualités

ACTUALITÉS

**Malte aux essées !**

• POURQUOI INTERDIRE LA FESSÉE ?

ACTUALITÉS

**CHÂTIMENTS CORPORELS ET VIOLENCES EDUCATIVES**

• LE NOUVEAU LIVRE DE MURIEL SALMONA

ACTUALITÉS

• LE RAPPORT IMPACT DES VIOLENCES SEXUELLES DE L'ENFANCE À L'ÂGE ADULTE

DONS

SOUTENEZ L'ASSOCIATION

ARTICLES DE LA

- Introduction
- Mécanismes
- Conséquences
- La mémoire traumatique en bref
- Dissociation traumatique
- Conduites à risque
- Troubles cognitifs



ARTICLES DE LA DOCTEUR MURIEL SALMONA

Voir les articles

DOCUMENTS À TÉLÉCHARGER

## MÉCANISMES

Page élaborée à partir des travaux du Dr Muriel Salmona sur les mécanismes psychologiques et neurobiologiques psychotraumatiques.  
Tous droits réservés, demander l'autorisation de l'auteur [drmsalmona@gmail.com](mailto:drmsalmona@gmail.com) avant toute reproduction sur internet ou sur les supports traditionnels.

### RÉSUMÉ

Animation présentée par le magazine de la santé de France 5 sur les mécanismes psychotraumatiques lors d'un viol

[Voir le lien externe](#)

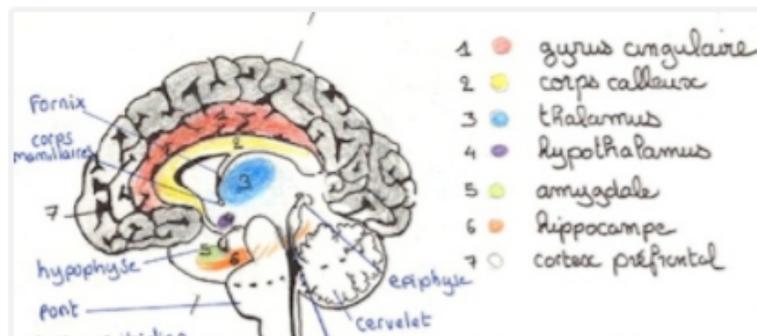
### • DÉFINITION

### • DESCRIPTION DE LA RÉPONSE ÉMOTIONNELLE

La réponse émotionnelle est initiée et contrôlée par un groupe de structures cérébrales : **LE SYSTÈME LIMBIQUE**.

Ce système limbique joue donc **un rôle essentiel dans les émotions mais aussi dans la mémoire**. Il est formé de : la région septale, le fornix, les hippocampes, les amygdales cérébrales, les zones corticales suivantes : le cortex pré-frontal, cingulaire, parahippocampique.

**La structure principale qui contrôle l'expression des réponses émotionnelles** (réponse de défense de l'organisme, changements physiologiques, réactions comportementales) est l'**AMYGDALE**, petite structure cérébrale sous-corticale, elle est aussi **le siège de la mémoire émotionnelle** dite implicite (c'est à dire non consciente).



- [Introduction](#)
- [Combattre les violences](#)
- [Violences physiques](#)
- [Violences psychologiques](#)
- [Violences sexuelles](#)
- [Violences faites aux femmes](#)
- [Violences faites aux enfants](#)
- [Violences conjugales](#)
- [Violences  ducatives](#)
- [Terrorisme et attentats](#)



## VIOLENCES CONJUGALES

Page r dig e par le Dr Muriel Salmona, ao t 2010. Pour en savoir plus lire  galement :

Articles de la Dre Salmona

**La grossesse   l' preuve des violences conjugales** paru dans *Violences conjugales et famille*, ouvrage supervis  par Coutanceau R et Salmona M., Paris, Dunod, 2016.

**Comprendre l'emprise pour mieux prot ger les victimes de violences conjugales** paru dans *Violences conjugales et famille*, ouvrage supervis  par Coutanceau R et Salmona M., Paris, Dunod, 2016

**Le changement dans la psychoth rapie des femmes victimes de violences conjugales** paru dans *Psychoth rapie et  ducation : la question du changement*, ouvrage collectif sous la direction de R. Coutanceau et J. Smith, Paris, Dunod, 2015.

**Grossesse et violences conjugales : impact sur l'enfant**, d cembre 2008, paru en Belgique dans le n 59 de la revue de l'Observatoire

Articles de la Dre la Dr Judith Trinquart

**Prise en charge   l'UMJ des femmes victimes de violences conjugales** paru dans *Violences conjugales et famille*, ouvrage supervis  par Coutanceau R et Salmona M., Paris, Dunod, 2016.

Articles de Sokhna Fall

**Mauvais conjoint, bon parent ?** paru dans *Violences conjugales et famille*, ouvrage supervis  par Coutanceau R et Salmona M., Paris, Dunod, 2016.

- [G N RALIT S](#)
- [LES CHIFFRES](#)
- [PROCESSUS, M CANISMES ET CONS QUENCES](#)
- [PR VENIR, D PISTER ET PROT GER - LA LOI](#)
- [VIOLENCES CONJUGALES PENDANT LA GROSSESSE](#)
- [IMPACT DES VIOLENCES CONJUGALES SUR LES ENFANTS](#)

- Télévisions et radios
- Campagnes
- Autres vidéos



RETROUVEZ-NOUS  
SUR TWITTER



Muriel Salmona a retweeté

Ingrid Darroman  
@IngridDarroman

On suit

@PayeTonBahut

Elles témoignent du sexisme  
des violences ds les étab sco  
Elles sont aussi là  
facebook.com/payetonbahut/  
#outesunies

4 h

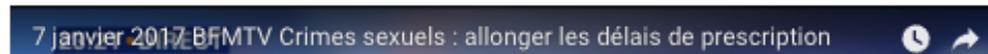
## TÉLÉVISIONS ET RADIOS

9 JANVIER 2017 MODIFIER LES DÉLAIS DE PRESCRIPTION POUR LES CRIMES SEXUELS SUR LES MINEURS



• Texte de cette chronique : [http://www.francetvinfo.fr/sante/soigner/abus-sexuels-allonger-les-dela-is-de-prescription-pour-les-mineurs\\_2009645.html](http://www.francetvinfo.fr/sante/soigner/abus-sexuels-allonger-les-dela-is-de-prescription-pour-les-mineurs_2009645.html) • 09 janvier 2017

7 JANVIER 2017 ALLONGER LES DÉLAIS DE PRESCRIPTION POUR LES CRIMES SEXUELS SUR LES MINEURS



- Télévisions et radios
- Campagnes
- Autres vidéos



RETROUVEZ-NOUS  
SUR TWITTER



Muriel Salmona a retweeté

Ingrid Darroman  
@IngridDarroman

On suit  
@PayeTonBahut  
Elles témoignent du sexisme  
des violences ds les étab sco  
Elles sont aussi là  
facebook.com/payetonbahut/  
#outesunies

4 h

Muriel Salmona a retweeté

## AUTRES VIDÉOS

### FOCUS 1 - LA SIDÉRATION PSYCHIQUE LORS DES VIOLENCES SEXUELLES



• 2 vidéos par Marinette • 16 août 2016

### FOCUS 2 - LA SIDÉRATION : POUR ALLER PLUS LOIN



syndrome post-traumatique viol

Partager

Plus d'infos



[Pourquoi parle-t-on de sidération après un viol](#)

BAGNEUX, LE 12 MARS 2011 - UPP FEMMES DEBOUT - MURIEL SALMONA



[UPP Femmes debout - table ronde Violences à l'égard des femmes - intervention de Muriel Salmona](#)



[Mécanismes psychotraumatiques lors du viol : interview de Muriel Salmona par Cristelle Joly pour PratiSTV](#)

MÉCANISMES PSYCHOTRAUMATIQUES LORS DES VIOLENCES SEXUELLES : INTERVIEW DE MURIEL SALMONA PAR CRISTELLE JOLY POUR PRATISTV



# ACE score des expériences négatives dans l'enfance: questionnaire

*Au cours des 17 premières années de votre vie et avant l'anniversaire de vos 18 ans:*

1. Un parent ou un adulte à la maison vous a-t-il **souvent ou très souvent**... dit des injures, insulté, rabaissé ou humilié?

**Ou**

agi d'une manière qui vous faisait craindre des blessures physiques? Oui Non Si Oui entrer 1

---

2. Un parent ou un adulte à la maison vous a-t-il **souvent ou très souvent** poussé, empoigné, giflé ou jeté quelque chose sur vous?

**Ou**

frappé si fort que vous aviez des marques sur le corps ou que vous étiez blessé? Oui Non Si Oui entrer 1

---

3. Un adulte ou une personne d'au moins 5 ans de plus que vous, vous a-t-il Touché ou caressé ou avez-vous touché leur corps de manière sexuelle?

**Ou**

tenté ou a-t-il effectivement eu des rapports sexuels oraux, anaux ou vaginaux? Oui Non Si Oui entrer 1

---

4. Avez-vous ressenti **souvent ou très souvent** que Personne de votre famille ne vous aimait ou pensait que vous étiez important ou spécial.

**Ou**

Votre famille ne faisait pas attention aux uns et aux autres, ne se sentait pas proche les uns des autres ou n'apportait pas son soutien aux uns et aux autres? Oui Non Si Oui entrer 1

---

# ACE score des expériences négatives dans l'enfance: questionnaire

- 5. Avez-vous **souvent ou très souvent** ressenti que...

Vous n'aviez pas assez à manger, que vous deviez porter des vêtements sales et que vous aviez

personne pour vous protéger

**Ou**

Vos parents étaient trop ivres ou drogués pour prendre soin de vous ou pour vous emmener chez un médecin si vous en aviez besoin?

Oui Non Si Oui entrer 1

---

6. Avez-vous perdu un parent biologique à cause d'un divorce ou d'un abandon ou pour une autre raison?

Oui Non Si Oui entrer 1

---

7. Est-il arrivé que votre mère ou votre belle-mère soit

**Souvent ou très souvent** poussée, époignée, giflée ou envoyait-on contre elle quelque chose?

**Ou**

**Parfois, souvent ou très souvent** frappée du pied, mordue ou frappée du poing ou avec un objet dur

**Ou**

frappée à plusieurs reprises pendant au moins plus de quelques minutes ou menacée avec une arme à feu ou un couteau?

Oui Non Si Oui entrer 1

## ACE score des expériences négatives dans l'enfance (10) : questionnaire

- 8. Avez-vous vécu avec quelqu'un qui avait un problème de boisson ou était alcoolique ou était toxicomane?

Oui Non Si Oui entrer 1

---

9. Un membre à la maison souffrait-il d'une dépression ou d'une maladie mentale ou un membre de la maison a-t-il tenté de se suicider?

Oiu Non Si Oui entrer 1

---

10. Un membre de la maison a-t-il été en prison?

Oui Non Si Oui entrer 1

- **Maintenant additionner vos réponses "Oui": Voici le résultat de votre score ACE\_\_\_\_\_**

## The Adverse Childhood Experiences (ACE Study)

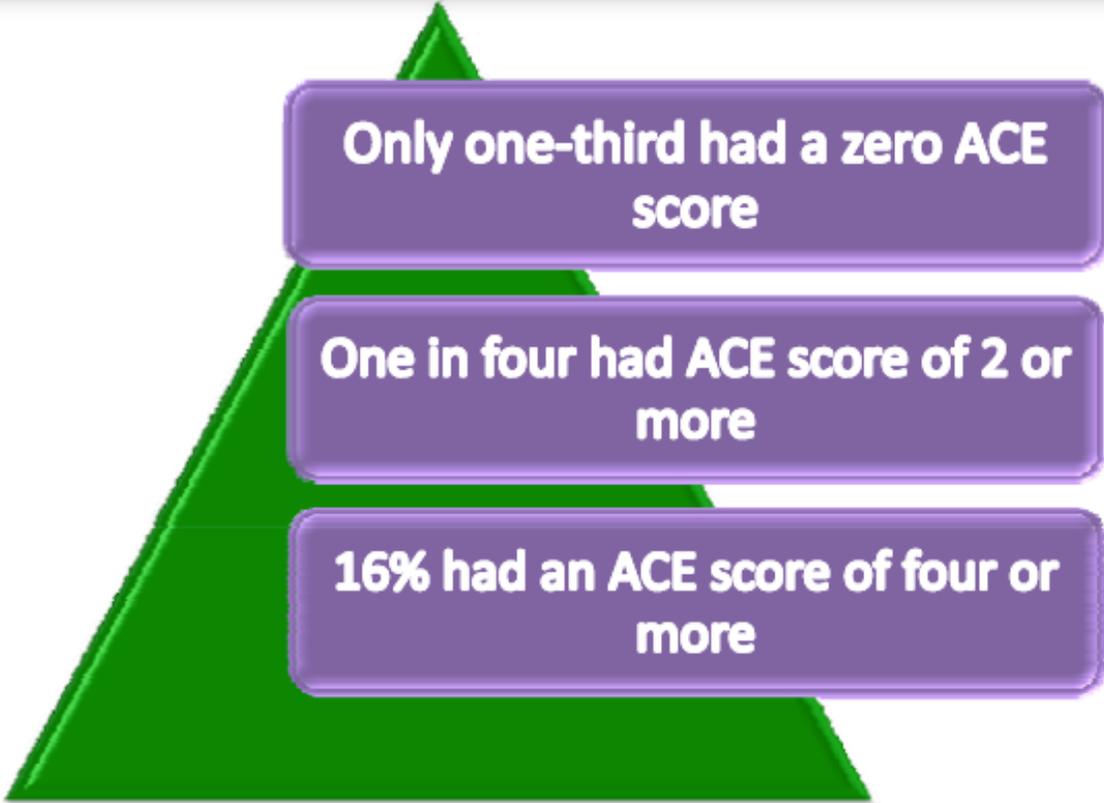
Largest study of its kind ever (almost 18,000 participants)

Examined the health and social effects of adverse childhood experiences over the lifespan

Majority of participants were 50 or older (62%), were white (77%) and had attended college (72%).

---

## ACE Score



Only one-third had a zero ACE score

One in four had ACE score of 2 or more

16% had an ACE score of four or more

## ACE Study

Strong, graded relation to childhood adversity

**Smoking**

**Attempted suicide**

**COPD**

**Revictimization**

**Heart Disease**

**Teen pregnancy**

**Diabetes**

**Fractures**

**Obesity**

**Promiscuity**

**Hepatitis**

**Sexually transmitted disease**

**Alcoholism**

**Poor job performance**

**Other substance abuse**

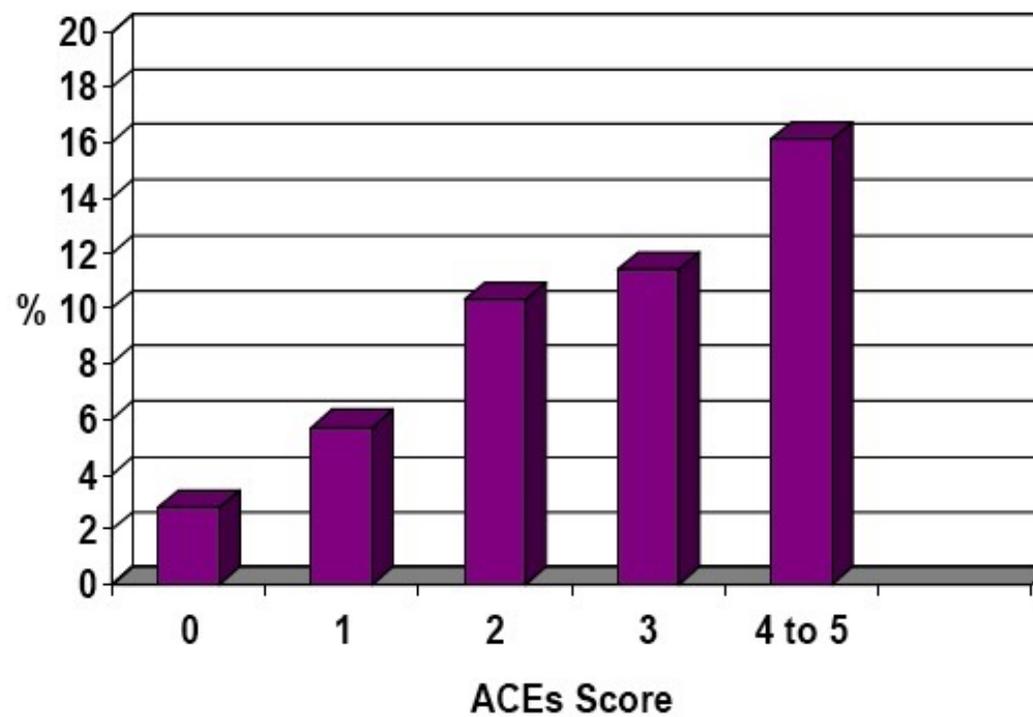
**Poor self-rated health**

**Depression**

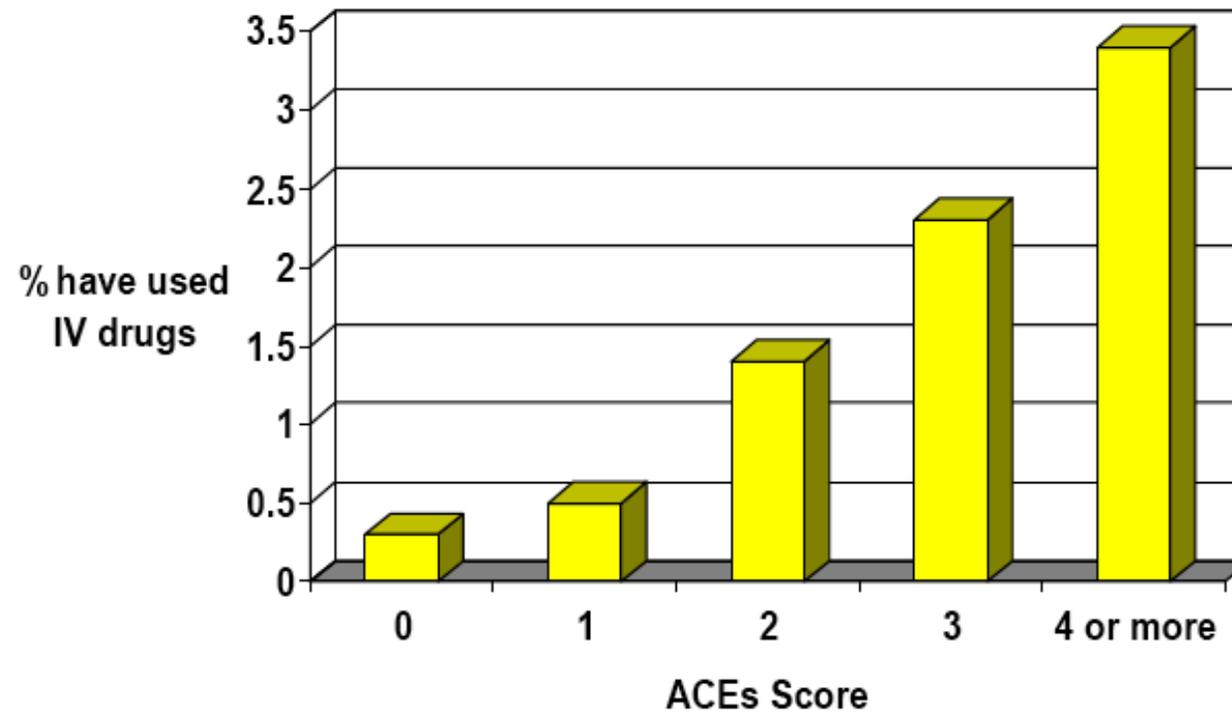
**Violent relationships**

---

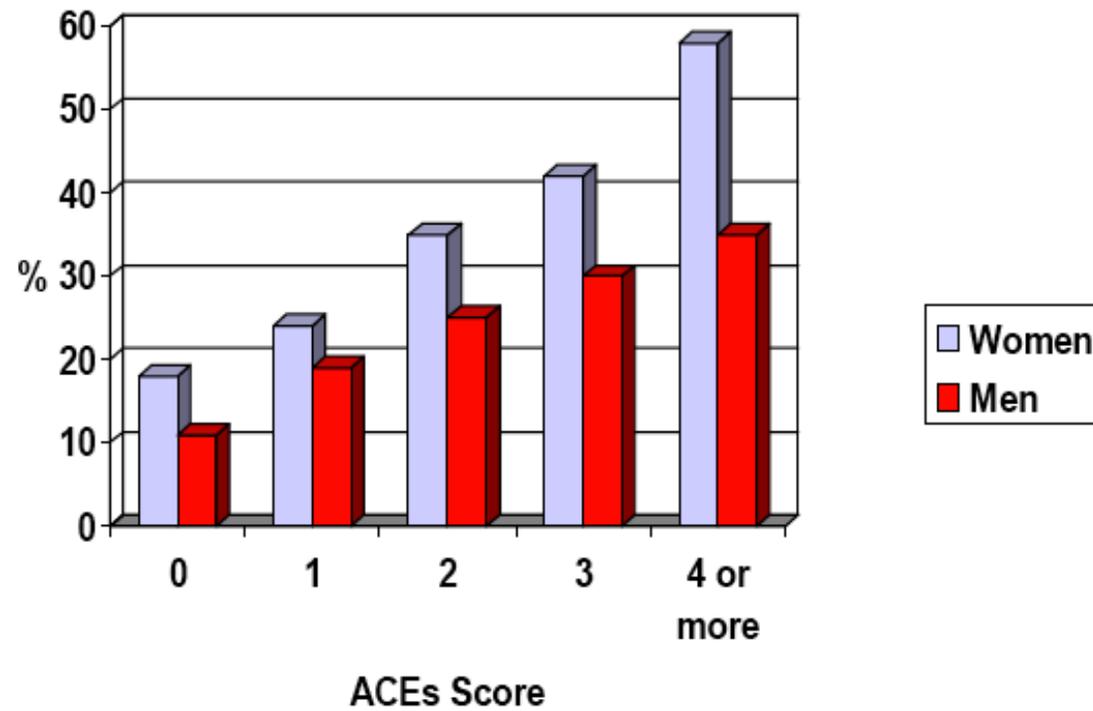
## ACES AND ADULT ALCOHOLISM



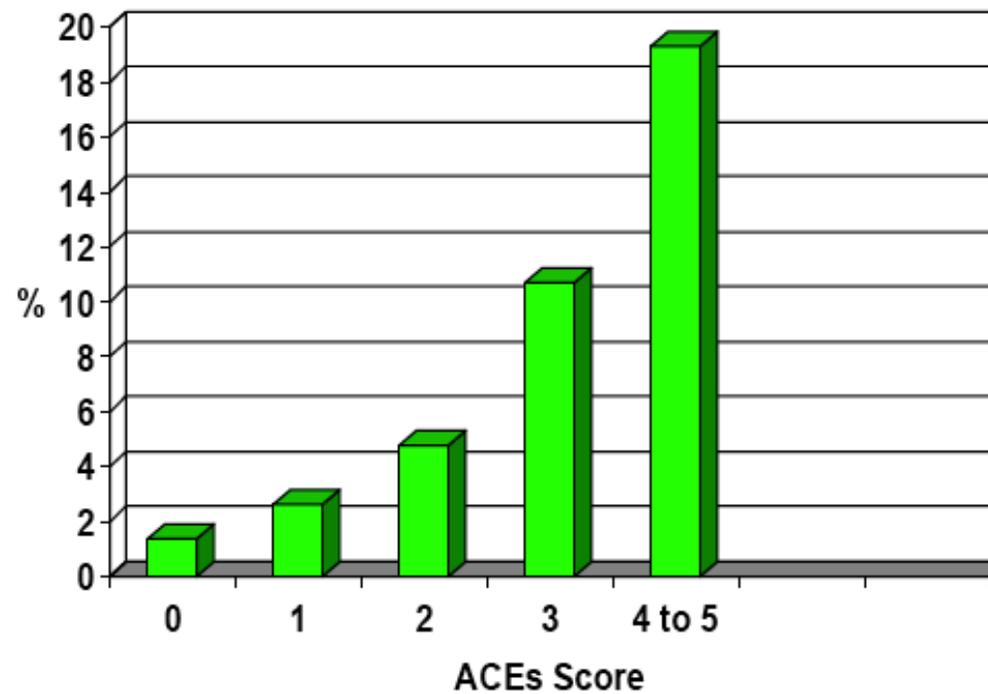
## ACES AND IV DRUGS



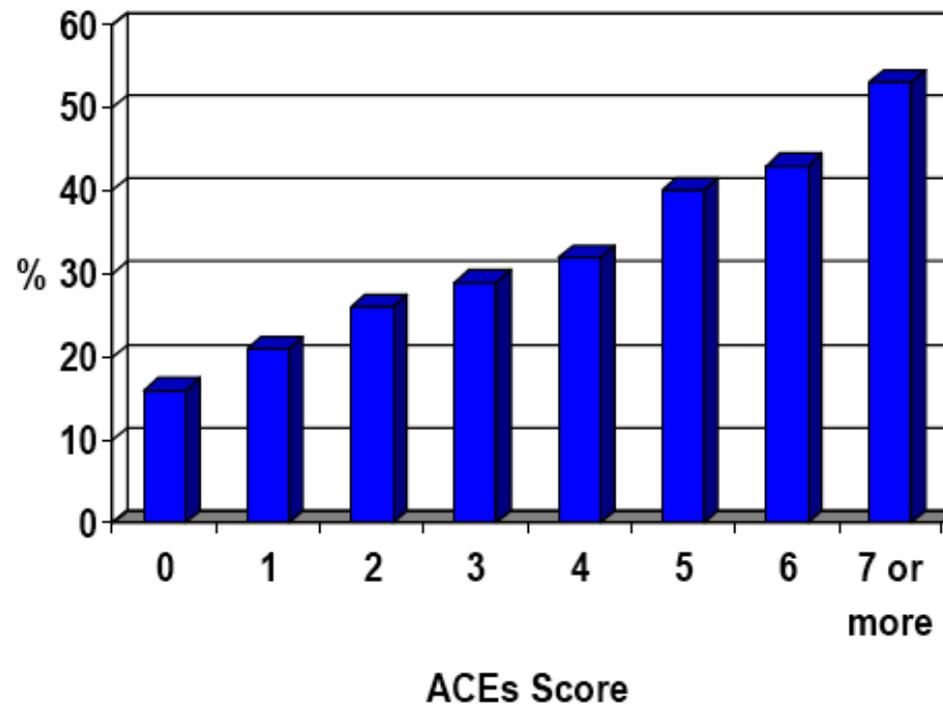
# ACES AND CHRONIC DEPRESSION



# ACES AND ATTEMPTED SUICIDE



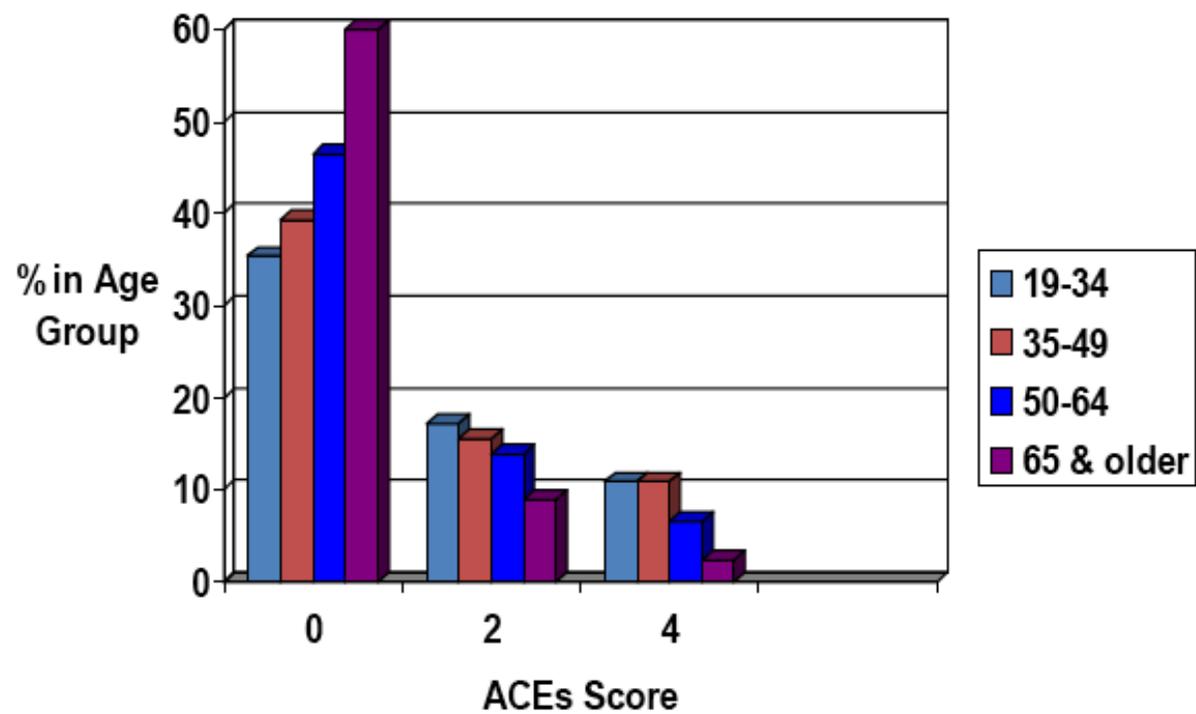
# ACES & TEEN PREGNANCY



## ACEs and Risk of Revictimization

ACE Score	Intimate Partner Violence	Rape
0	1.0	1.0
1	1.9	2.0
2	2.1	2.8
3	2.7	4.2
4	4.5	5.3
5 or more	5.1	8.9

## EFFECT OF ACES ON MORTALITY



Many chronic diseases in adults are determined decades earlier, in childhood.